TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 182 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 11 - LUNDI 12 JANVIER 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 CFA ; Danemark, 5 kr. ; Espagne, 60 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande 50 p. ; Italie, 700 L. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 240 CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,30 fr. ; E.-U., 85 cents; Yougoslavie, 28 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

L'O.U.A. réunit douze chefs d'État à Lomé pour tenter de régler le problème tchadien

Quelle sécurité en Afrique ?

Le colonel Kadhafi ne s'attendait sans doute pas que le projet d'une « fusion » tchado-libyenne, même au lendemain de l'intervention des troupes de Tripoli dans les rues de N'Djamena, provoquerait une telle levée de boucliers en Occident et en Afrique. Après tout, les expériences précédentes d'union amorcées par la Jamahiriya libyenne n'ont jamais abouti, et les ingérences du colonel Kadhafi dans les affaires intérieures des « Etats frères » africains et arabes, tout en lui coûtant beaucoup d'énergie et d'argent, n'ont jamais réussi qu'à lui aliéner des partenaires vite réticents.

Cette fois — et c'est ce qui explique, au moins en partie, la vigueur des réactions, — le colonel Kadhafi tente d'unir son pays à un Etat subsaharien, dans la partie du continent la plus vaste et la plus vulnérable. L'unification, qui pouvait difficilement être imposée à des Etats structurés et riches de traditions, comme la Tunisie ou l'Egypte, a un fort relent d'annexion si elle est « proposée » à un voisin du sud désemparé et hors d'état de la refuser. Il s'agit alors, quoi qu'en dise le colonel Kadhafi, d'une menace pour la sécurité d'Etats déjà aux prises avec leurs problèmes ethniques et la fragilité de leurs frontières.

Dans cette partie de l'Afrique, il suffit d'une pichenette pour provoquer une « déstabilisation », et la Libye peut aisément y faire figure de géant. En janvier 1977, un simple groupe de mercenaires dirigé par Bob Denard avait fait trembler la République populaire du Bénin en montant un raid sur sa capitale. L'année suivante, le même aventurier, à la tête d'une cinquantaine d'hommes seulement, avait réussi à renverser, aux Comores, le régime Ali Soilih.

A l'exception sans doute du Nigéria, qui a su autrefois surmonter la sanglante guerre de sécession du Biafra et qui constitue un complexe militaro-pétrolier, aucun Etat indépendant d'Afrique ne peut se sentir à l'abri d'une intervention militaire étrangère s'appuyant sur une prétention, souvent douteuse, à la « légitimité » d'une fraction locale rebelle. L'Organisation de l'unité africaine, qui discutera de nouveau de la « gravité » de la situation au Tchad dès lundi à Lomé, a tenté à plusieurs reprises de policer le continent en créant une force panafricaine de dissuasion. Mais ce projet, conçu par des Etats faibles et divisés, n'a jamais pu prendre forme.

Les Etats membres de l'Organisation panafricaine ont donc eu recours, quand ils le jugeaient nécessaire, à ces alliés extra-continentaux, ici la France, là Cuba ou l'Union soviétique, dont les interventions respectives ne pouvaient que diviser encore davantage les « nations sœurs » du continent. Chacun, en fait, a tenté de prendre ses garanties là où il le pouvait.

En manifestant un peu trop ouvertement ses ambitions, que découvrent de nombreux pays africains, le colonel Kadhafi a démontré qu'un Etat membre de l'O.U.A., et doté de surcroît d'un important arsenal, pouvait profiter d'un concours de circonstances — et, en l'espèce, de l'incohérence de la politique française — pour s'installer chez un voisin en proie à l'anarchie.

« De quel droit la France parle-t-elle du Tchad ? » demande le communiqué par lequel Tripoli riposte avec vigueur à sa « condamnation » par Paris. De nombreux Etats africains se posent la même question à propos de l'attitude de l'un d'entre eux, la Libye. Mais le précédent des « unions » où elle s'est fourvoyée ne devrait pas les inquiéter outre mesure, et ils savent que le principe de l'intangibilité des frontières, sacralisé par l'O.U.A., recevrait un coup très dur du fait de l'annexion déguisée du Tchad par le « grand frère » libyen.

La réaction de Paris suscite une mise en garde de Tripoli

La Libye a réagi très vivement au communiqué par lequel le gouvernement français « condamnait » *son projet de fusion avec le Tchad, et y voyait* « des ambitions constituant une menace pour la sécurité de l'Afrique ». *Tripoli exprime son* « mécontentement », *dénonce* « une nouvelle tentative pour maintenir l'emprise française sur le Tchad » *dont la Libye* « ne vise qu'à préserver la sécurité », *et met en garde Paris contre les* « conséquences néfastes » *de toute* « prise de position belliqueuse » *sur ses intérêts. Tripoli affirme toutefois que l'unité recherchée avec le Tchad* « n'est pas une unité politique ».

Pour sa part, le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, M. Siaka Stevens (Sierra-Leone), a convoqué, le 12 janvier, à Lomé (Togo), une « réunion d'urgence » *des douze chefs d'Etat chargés par l'O.U.A. de rechercher un règlement du problème tchadien. Le président Stevens est vivement opposé à la politique libyenne au Tchad, que, pour sa part, le président sénégalais, M. Abdou Diouf, juge* « inadmissible et injustifiable ».

Le communiqué du « Bureau populaire des affaires extérieures » de Tripoli met en garde Paris contre « *les conséquences néfastes pour les intérêts français en Libye, dans la patrie arabe et en Afrique* » qu'entraînerait « *une attitude française hostile à l'égard de la Jamahiriya libyenne ou du Tchad* ».

Le texte diffusé vendredi par le président en exercice de l'O.U.A. rappelle que, conformément aux accords de Lagos de 1979 et de 1980 sur le Tchad, « *aucune armée étrangère ne doit stationner sur le territoire tchadien, sauf si cela est en accord avec les dispositions des accords de Lagos* ». Soulignant que l'« *union récente entre l'Etat indépendant et souverain du Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne est contraire* » aux dispositions desdits accords, le texte rappelle les limites du mandat donné au gouvernement provisoire (GUNT) du président Goukouni Oueddei.

(Lire la suite page 2.)

Le « samedi libre » a été observé en Pologne malgré les rappels à l'ordre

La plupart des Polonais ne se sont pas présentés au travail ce samedi matin 10 janvier, en dépit des injonctions des autorités rappelant que ce samedi n'était pas « libre ». Néanmoins, dans certaines grandes entreprises du pays, pour éviter l'épreuve de force immédiate sur la semaine en cinq jours, les directions ont simplement décrété que le samedi 10 janvier serait chômé et qu'en revanche celui du 31 janvier, qui devait être « libre », serait un jour ouvrable.

Même si cette épreuve de force semble différée et même si, en définitive, un compromis à la polonaise est trouvé par Solidarité et le gouvernement, d'autres problèmes épineux devront être résolus rapidement : l'enregistrement du syndicat Solidarité rurale, la loi sur la censure et la réforme économique que le gouvernement avait promis de proposer au début de janvier.

A Moscou, où la presse parle pour la première fois des objectifs « contre-révolutionnaires » des ennemis du socialisme appuyés par les forces « réactionnaires » de l'Occident, on semble nourrir un certain pessimisme sur les chances de l'équipe de M. Kania de rétablir la situation. D'ailleurs, les vingt-six divisions massées en U.R.S.S., en Tchécoslovaquie et en R.D.A., aux frontières de la Pologne, semblent prendre leurs quartiers d'hiver.

Moscou : des objectifs « contre-révolutionnaires »

De notre correspondant

Moscou. — Le regain de tension en Pologne, lié à la controverse sur les « samedis libres », a fait sortir la presse soviétique de la réserve qu'elle observait depuis la mi-décembre. Sa nouvelle offensive se développe dans deux directions : elle affirme d'une part que les arrêts de travail accroissent les difficultés économiques du pays et, d'autre part, que les « ennemis du socialisme », soutenus par l'Occident, cherchent à propager la « contre-révolution ».

La *Pravda*, qui cite l'agence Tass, écrit ce samedi 10 janvier que la direction du syndicat « indépendant » (les guillemets sont du journal soviétique) a rejeté la proposition du gouvernement à propos des « samedis libres » : « *Elle a annoncé son intention d'introduire sans délai la semaine de travail de cinq jours et elle a appelé à ne pas travailler ce samedi 10 janvier* déclare la *Pravda*, *ce qui crée pratiquement de nouvelles difficultés économiques pour le pays et augmente les préjudices causés à l'économie par des rythmes de travail irréguliers.* »

La situation économique polonaise est décrite par ailleurs par les moyens d'information soviétiques. Aucune amélioration n'a été enregistrée dans l'industrie ; la production agricole est restée au niveau atteint depuis quelques années déjà ; le revenu national baisse. « *La brusque distorsion* » apparue dans l'économie a été, selon Tass, « *aggravée par les grèves qui se poursuivent dans certains endroits et par les menaces de nouveaux arrêts de travail de grande ampleur* ». Dans les entreprises, le climat est « *malsain* », alors que la Pologne aurait besoin de calme « *pour corriger radicalement la politique erronée et pour infléchir l'orientation économique inconsistante* (des dernières années) », poursuit l'agence soviétique, citant *Trybuna Ludu*, l'organe du parti polonais. Or, « *les groupes antisocialistes* » cherchent à profiter de cette « *carence* ».

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 4.)

POINT

La femme et le robot

Pour couronner en 1975 une année internationale de la femme — essentiellement marquée par des discours et des opérations-alibis — l'ONU avait lancé, en faveur de cette dernière, une décennie s'étendant jusqu'en 1985. L'un des points d'orgue devrait être la disparition des discriminations qui frappent le droit au travail des femmes.

On savait que le « profil » *du candidat à l'emploi, depuis la dépression économique, était celui d'une femme de vingt-cinq ans, doublement écartée en raison de son sexe et de son âge.*

Un rapport du B.I.T. (Bureau international du travail) vient d'assombrir encore le tableau. L'introduction de plus en plus généralisée de l'électronique dans le commerce et les bureaux risque de priver les femmes des emplois qui leur offraient une planche de salut, si médiocre fût-elle.

Les nouvelles technologies, selon l'étude des experts genevois, réduisent la capacité d'accueil du secteur tertiaire considérées jusqu'à présent comme quasi illimitée. L'ordinateur et la bureautique pourraient même conduire à une réduction des effectifs.

Ainsi deviendraient superflus de nombreux postes de travail répétitifs et peu qualifiés qui échouent plus particulièrement aux femmes qui, dans de nombreux pays industrialisés, représentent la moitié, parfois plus, du personnel des magasins et des bureaux. En France, sur trois employés du commerce, de l'administration, des ventes, des services, deux sont des femmes, pourcentage qui varie de 45 % à 90 % aux Etats-Unis.

Imposera-t-on des quotas pour lutter contre ce triste apanage ? Fabriquera-t-on un nième pacte pour l'emploi au féminin ?

Ou bien estimera-t-on, comme l'a déclaré, il y a peu, le sénateur Henriet, qu'il faut « envoyer la femme au lit » *?*

Mais l'évolution démographique pourrait conduire à un retournement de la situation : Mme Pasquier, qui préside à « la condition femme », *prévoit qu'à partir de 1985 le travail des femmes sera probablement indispensable pour permettre à la collectivité de supporter le poids des inactifs.*

Des rendez-vous en chaîne

par ANDRE FONTAINE

Campé sur l'épave du bateau 1980, un petit bonhomme regarde perplexe un hélicoptère à la marque de 1981 qui, perdant ses pales, va s'abîmer dans les flots. Ce dessin de Trog couronne la revue de l'année de l'*Observer*. Il résume un sentiment répandu. Comme l'écrit le *Wall Street Journal*, « *les raisons d'être terrifié ne manquent pas* ». Il est vrai, ajoute-t-il, que les appréhensions sont souvent excessives. Est-ce le cas cette fois ? Nous pourrions en avoir assez vite le cœur net : pour ne pas parler de l'inattendu auquel il est sage de s'attendre, le calendrier des prochains mois est riche en rendez-vous d'une grande importance.

Le 20 janvier, M. Reagan va s'installer à la Maison Blanche. La tradition lui accorde une « lune de miel », pour faire ses preuves. Son programme, chacun le connaît : à l'intérieur comme à l'extérieur : redresser la barre. Et il a déjà dit comment il compte s'y employer :

— *A l'intérieur*, il va prendre le contrepied d'un demi-siècle de dirigisme, diminuer les impôts et les contrôles de toutes sortes et rendre la direction de l'économie au Big Business et à Wall Street : la nomination comme secrétaire au Trésor de M. Donald Regan, le plus célèbre agent de change des Etats-Unis, en est le symbole.

Mutatis mutandis, c'est ce qu'a voulu faire Mme Thatcher. On ne peut dire que jusqu'à présent elle ait trop bien réussi : si la livre s'est redressée, si l'inflation a un peu reculé, la production industrielle a diminué, en 1980, de 5,5 % ; le nombre des chômeurs, qui dépasse déjà les 2 100 000, devrait atteindre, l'an prochain, à en croire l'O.C.D.E., les 3 millions. Rien d'étonnant à ce que le dernier sondage publié donne aux travaillistes une avance de 24 % sur les tories.

M. Reagan fera-t-il mieux ? La situation des Etats-Unis est meilleure que celle de la Grande-Bretagne, même si la remontée du dollar est due, pour l'essentiel, à des taux d'intérêt qui ne peuvent être maintenus longtemps sans courir à la récession. Les exportations de produits industriels ont doublé en quatre ans, la hausse des coûts salariaux est la plus faible de tous les pays de l'O.C.D.E., l'agriculture demeure, et de loin, la plus puissante d'un monde qui est loin de manger à sa faim :

— *A l'extérieur*, le successeur de M. Carter s'est déclaré disposé à conclure avec les Soviétiques un accord sur les armements stratégiques, à la place des SALT 2 définitivement mis au rencart. Mais il veut obtenir les meilleures conditions possibles et donc négocier à partir d'une position de force. D'où la nomination à la tête du département d'Etat d'un dur comme le général Haig, dont on peut être sûr qu'il ne s'en laissera pas conter. D'où l'accroissement annoncé du budget de la défense en vue de rétablir au plus vite l'équilibre avec l'U.R.S.S.

M. Reagan va également battre le rappel des alliés. Avant même d'être investi, il a franchi le rio Grande, le 5 janvier, pour rencontrer le président du Mexique. L'« *accord d'intégration économique nord-américain* », qu'il a prôné pendant sa campagne électorale, a pour but évident de permettre à Washington de puiser plus largement dans les immenses réserves pétrolières de ses voisins du Nord et du Sud : rien d'étonnant à ce que les réticences de Mexico n'aient d'égales que celles d'Ottawa. Quant à l'intention proclamée *urbi et orbi* par le futur hôte de la Maison Blanche de soutenir à fond, quelles que soient les libertés qu'ils prennent avec les droits de l'homme, les gouvernements conservateurs de l'hémisphère, elle va directement à l'encontre de la politique de détente avec Cuba, suivie par l'actuel président Lopez Portillo, comme par son prédécesseur, Luis Echeverria.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

L'homme et le chien

On savait depuis toujours que, si tuer un homme est un crime, en massacrer des milliers, c'est le métier. On sait maintenant que, si le méchant qui laisse mourir son chien de faim mérite la prison, il suffit d'être un « brave homme » pour avoir le droit d'assassiner.

JEAN CUSSAT-BLANC.

L'accord sur la construction en Inde par Pechiney d'un complexe d'aluminium porte sur 6,8 milliards de francs

Lire page 14

L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES

Une commission pour quoi faire ?

La commission des sites vient de donner son accord à deux projets de construction dans le quartier des Halles : d'une part, les logements et les bureaux conçus par l'architecte Michel Marot, au sud du Forum, le long de la rue Berger ; d'autre part, l'ensemble de corolles de métal et de verre, dessinées par Jean Willerval, pour abriter des commerces et divers équipements publics, le long de la rue Pierre-Lescot.

Les deux représentants des associations ont voté contre le projet Marot, notamment parce que les bâtiments débordent sur l'alignement ancien de la rue Berger, dont le maire de Paris avait dit qu'il serait respecté. M. François Serrand, représentant la plate-forme des associations d'habitants a, en revanche, approuvé le projet Willerval, tandis que le représentant de S.O.S.-Paris votait contre, notamment parce que les passages entre la rue Rambuteau et le « jardin » lui semblaient insuffisants.

Les plans de la partie est du jardin, et notamment le « jardin des enfants » de Mme Claude Lalanne (« le Monde » du 7 janvier) ont été présentés à la commission, qui a refusé de se prononcer avant de pouvoir examiner l'aménagement de l'ensemble de la composition. Or, celle-ci n'est pas complètement au point puisqu'elle dépend en partie de l'utilisation précise du sous-sol devant Saint-Eustache, où doit en principe être construit un aquarium.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(Lire la suite page 5.)

Le Monde

étranger

AFRIQUE

LE PROJET DE « FUSION » ENTRE LA LIBYE ET LE TCHAD

L'O.U.A. réunit douze chefs d'État à Lomé

(Suite de la première page.)

En conséquence, jugeant la « *situation grave* », le président de l'O.U.A. demande aux chefs d'Etat des huit pays membres du bureau de l'organisation panafricaine (Cameroun, Ghana, Nigéria, Sénégal, Guinée-Bissau, Kenya, Zimbabwe et Sierra Leone) ainsi qu'à ceux des quatre Etats membres du sous-comité sur le Tchad (Guinée, Congo, Togo et Bénin) de se réunir le 12 janvier dans la capitale du Togo.

LE GÉNÉRAL HAIG : la conduite scandaleuse de la Libye.

Parmi les réactions les plus hostiles à l'accord de Tripoli, on relève celle du général Haig, qui y voit « *une nouvelle manifestation de la conduite des plus scandaleuses de la Libye dans les affaires internationales* ». Le secrétaire d'Etat désigné par M. Reagan a ajouté qu'il était temps que « *le monde occidental évalue avec plus de clarté les moyens de faire face à cette situation* ».

La réaction du président sénégalais, M. Abdou Diouf, est tout aussi vive. Il a jugé l'attitude libyenne « *inadmissible et injustifiable* » dans un entretien diffusé vendredi soir par Antenne 2. Réaffirmant la « *vigoureuse condamnation du Sénégal* » face aux « *ingérences libyennes dans les affaires intérieures des pays africains frères* », le successeur de M. Senghor a ajouté : « *J'ai de bonnes raisons de penser que le Sénégal fait partie des fameux « Etats-Unis du Sahel » que la Libye veut créer sous sa houlette, mais le peuple sénégalais ne se laissera pas faire car il serait suicidaire de sa part d'avoir un comportement passif.* » ...

De son côté, s'adressant vendredi, à Assouan, à des parlementaires danois, le président Sadate a mis l'accent sur « *le danger que représentent l'infiltration soviétique et l'annexion du Tchad par la Libye* ». Il a évoqué, à ce propos, « *les ceintures rouges s'étendant de l'Afghanistan à Aden, de l'Angola à l'Ethiopie, de la Syrie à la Libye et au Tchad* ». « *Pourquoi Giscard a-t-il laissé faire ça ?* », demande le président égyptien dans un entretien publié ce samedi par le *Figaro Magazine*.

Premiers renforts français en Centrafrique

Par ailleurs, l'envoi de renforts en Afrique, arrêté dans son principe lors de la réunion de travail qui a eu lieu jeudi 8 janvier, à l'Elysée (*le Monde* du 10 janvier), a commencé dès vendredi par l'envoi de forces en Centrafrique, où déjà la France maintient environ 950 hommes. De source officielle, on précise que ce plan de renfort sera progressif et souple et qu'il devrait concerner quelques centaines d'hommes.

Acheminés par avion depuis la France les premiers renforts seront stationnés, principalement à Bangui, et surtout à Bouar, dans le nord-ouest du pays qui est proche de la frontière sud du Tchad. Dans cette région vivent actuellement quelque 380 ressortissants français et leurs familles.

Les forces françaises disposent à Bouar des infrastructures suffisantes pour accueillir des avions de transport Transall et des appareils de combat Jaguar. Avec l'accord du gouvernement centrafricain, cette base a été réaménagée après l'évacuation en mai 1980 des unités françaises stationnées primitivement au Tchad. Les autorités militaires françaises redoutent que des combats n'opposent dans la partie du Tchad frontalière du Soudan et du Centrafrique les forces gouvernementales et libyennes aux partisans de M. Habré.

Dispositif militaire français et forces d'intervention

Actuellement, la France dispose en Afrique de plusieurs bases où elle maintient des effectifs et des matériels en permanence : en Centrafrique (950 hommes répartis entre Bangui et Bouar, dans le nord-ouest du pays proche de la frontière avec le Tchad) ; au Gabon (500 hommes et des moyens aériens Transall et Jaguar) ; au Sénégal (600 hommes avec des moyens aériens Transall et Noratlas) ; en Côte-d'Ivoire (450 hommes) et à Djibouti (3 800 hommes avec des moyens navals et aériens Transall et Mirage-III).

Pour l'essentiel, il s'agit de forces indépendantes des missions militaires (composées de conseillers techniques et d'assistants pour l'encadrement des écoles locales de formation des personnels militaires autochtones) et destinées à préserver les pistes des aérodromes qu'utiliseraient les renforts français.

Depuis le territoire national et sans qu'il soit nécessaire d'en référer à un vote préalable du Parlement, puisqu'il s'agit de personnels de carrière et donc n'appartenant pas à un contingent dont l'emploi sur un théâtre extérieur d'opérations doit être autorisé par la représentation nationale, la France peut envoyer en renfort en Afrique des unités organisées à partir de la 11e division parachutiste, de la 9e division d'infanterie de marine, du 21e régiment d'infanterie de marine et des commandos marine.

Au total, ces renforts éventuels représentent trente compagnies d'infanterie ou d'éclairage et d'appui, dix escadrons d'automitrailleuses légères, sept sections de mortiers lourds, quatre batteries d'artillerie et un escadron de chars AMX-30. Aérotransportables par avion Transall (à l'exception de l'escadron de chars de combat acheminé par voie maritime), ces moyens terrestres, auxquels il convient d'ajouter un millier de commandos marine, peuvent être appuyés par des hélicoptères et des avions d'attaque Jaguar.

● *M. Jacques Chirac* a déploré, vendredi 9 janvier, devant la presse étrangère, qu'il recevait à l'Hôtel de Ville de Paris, que la décision de retirer les troupes françaises du Tchad, en mai 1980, « *n'ait pas été suffisamment réfléchie* ». L'ancien premier ministre a regretté, sans nommer la Libye, « *les récentes interventions au Tchad* » et a estimé que le projet de fusion entre le Tchad et la Libye remet en cause le principe de l'intangibilité des frontières.

LE COLONEL KADHAFI ET LES « IDÉES REÇUES » SUR HITLER

Le colonel Kadhafi estime que « *ceux qui, en étudiant l'histoire, ont qualifié Hitler de « dictateur fou qui voulait coloniser le monde », ont dit cela parce que Hitler a été vaincu. S'il avait été vainqueur, le nazisme n'aurait pas été considéré comme une mauvaise chose* ».

Selon Radio-Tripoli, qui a diffusé le vendredi 9 janvier ces déclarations, le colonel Kadhafi a ajouté : « *Ce sont les alliés qui ont fait du nazisme une mauvaise chose et l'ont montré comme tel.* »

Le chef de l'Etat libyen considère comme « *une forme de dictature le fait qu'un homme apprenne l'histoire dans l'optique d'un autre* », a ajouté Radio-Tripoli.

L'exposé du colonel Kadhafi était consacré aux transformations que doivent subir les méthodes pédagogiques traditionnelles et l'enseignement pour suivre l'évolution de la société de la Jamahiriya. Il a déclaré, en conclusion, qu'il faut éliminer les idées reçues. — *(A.F.P.)*

INQUIÉTUDE MÊLÉE D'EXASPÉRATION A RABAT

(De notre correspondant.)

Rabat. — Ce qu'on appelle couramment à Rabat l' « *annexion* » du Tchad par la Libye a mis le *comble* à l'exaspération et à l'inquiétude suscitées depuis longtemps par les entreprises du colonel Kadhafi, lequel est en passe de devenir l'ennemi numéro un du régime chérifien.

Le Matin du Sahara, journal dont le directeur politique est le ministre du tourisme, parle vendredi 9 janvier de « *main basse sur une souveraineté bradée* ». Il s'étonne de l'absence de réactions au Niger, au Mali et en Mauritanie, « *directement menacés par l'expansion libyenne* ».

De son côté, *Al Maghrib*, organe du Rassemblement national des indépendants, principal parti gouvernemental, titrait jeudi : « *La Libye annexe le Tchad* ». Ce journal apportait d'autre part des précisions sur le complot que les autorités mauritaniennes avaient découvert à Nouakchott où l'ambassadeur de Libye, M. El Moghrabi, aurait été pris « *la main dans le sac* » en train de distribuer... un million de dollars et deux millions d'*ouguiyas* pour installer à Nouakchott un régime qui aurait été présidé par M. Baba Miske, ex-dirigeant du Polisario. Dans son éditorial intitulé « *La jamahirisation du Tchad* », *Al Maghrib*, après avoir noté la surprenante passivité de la France, concluait : « *En fait, Kadhafi mériterait que quelque Hissène Habré porte la guérilla en Libye* ». — R. D.

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Pour la première fois, des parlementaires français ont visité les « zones libérées »

De notre correspondant

Alger. — La délégation de cinq parlementaires français membres du Groupe d'études sur le problème du Sahara occidental a regagné, vendredi 9 janvier, Paris, après un séjour dans les camps de réfugiés sahraouis, au sud de Tindouf, et un périple de 1 000 kilomètres en Land-Rover dans les « territoires libérés » du Sahara occidental.

Les députés, qui représentent les quatre grandes formations françaises (U.D.F., app. R.P.R., P.S. et P.C.), se sont rendus à Haouza, capitale provisoire du gouvernement de la R.A.S.D., en plein cœur de la Sagui-al-Hamra, localité sise à 60 kilomètres seulement de Smara, où les Marocains ont situé, ces derniers jours, d'importants combats. Ils ont visité aussi Jdiria et Mahbès. Leur convoi, composé de quatre véhicules, a fait une incursion de plusieurs heures en territoire marocain, dans la province de Tarfaya, au sud de l'oued Draa. Les parlementaires ont été amenés à Lebouirate, importante place forte marocaine investie et détruite en août 1979 par les forces du Polisario.

Tirant les conclusions de ce voyage, le président de la délégation, M. Alain Vivien (P.S., député de Seine-et-Marne) a déclaré, lors d'une brève conférence de presse à son retour à Alger : « *Ce circuit nous a permis de constater la réalité des zones libérées. Le Polisario contrôle les neuf dixièmes du territoire du Sahara occidental, et il y est effectivement présent. A aucun moment et même en territoire marocain, nous n'avons trouvé de présence marocaine. Nous n'avons même pas vu d'avions de reconnaissance.* »

Les parlementaires ont eu des entretiens avec plusieurs dirigeants sahraouis et ont été notamment longuement reçus par le président du conseil des ministres de la R.A.S.D., M. Mohamed Lamine. M. Alain Vivien a indiqué qu'il rencontrerait à son tour à Paris M. François-Poncet pour lui faire part de ses impressions et de ses conclusions.

La tournée de la délégation française constitue une « première ». Jamais auparavant des parlementaires occidentaux ne s'étaient rendus dans les « territoires libérés » et encore moins dans le sud du Maroc. Leurs visites se limitaient aux camps de réfugiés. Cette « violation » des frontières marocaines par des députés français entraînera sans doute une protestation de Rabat, d'autant plus vive que parmi les intéressés se trouvent deux représentants de la majorité, MM. Voisin (app. R.P.R.) et Alain Mayoud (vice-président du groupe parlementaire U.D.F., député du Rhône).

Au moment où la mission française parcourait les pistes du Sahara occidental, le Polisario lançait, le 7 janvier, deux violentes attaques, l'une contre la garnison gardant les gisements de phosphates de Bou-Craa, l'autre contre « *une forte concentration de troupes marocaines* » cantonnées à Rous-Lakhyalat, près de Ras-El-Khanfra, non loin de la frontière entre le Maroc et le Sahara occidental.

Dans un communiqué publié vendredi, le Front fait état, concernant ce dernier accrochage, de deux cent cinq tués du côté marocain. Deux chars SK 105 et cinq automitrailleuses AML 90 auraient été détruits ainsi qu'un important matériel. Cet accrochage fait suite à une bataille qui a eu lieu au même endroit du 24 au 27 décembre.

DANIEL JUNQUA.

Nigéria

LA FIN D'UN « PROPHÈTE »

Les troubles religieux à Kano auraient fait deux mille morts en décembre

Kano *(A.F.P.)*. — Avec un bilan officieux de deux mille morts, les troubles religieux qui ont eu lieu du 18 au 30 décembre à Kano, fief de la religion islamique du Nord-Nigeria, apparaissent aujourd'hui comme une tragédie comparable au massacre intervenu en 1978 dans la secte de Jim Jones, à Jamestown en Guyana (*le Monde* du 30 décembre 1980).

Les autorités de la cité musulmane jugent « élevé » ce bilan sans toutefois avancer de chiffre précis. L'affaire, dit-on à Kano, ville d'un million d'habitants, située à 1 200 kilomètres au nord de Lagos, aurait commencé dans la nuit du 18 au 19 décembre lorsque les adeptes d'un certain Mallam Mohamed Marwa, alias Maitatsine, cinquante ans, d'origine camerounaise, se seraient heurtés à des forces de police sur un terrain proche de la grande mosquée, dans l'ancienne cité.

« *Ses adeptes devaient prier en lui faisant face* », explique un notable, le frère de l'émir de Kano, Mohamed Bayero. « *Il enlevait des enfants*, dit-il, *ainsi que des adultes et tuait les musulmans qui ne pensaient pas comme lui, des « païens »*, disait-il. *Marwa obtenait de l'argent de ses disciples en les faisant travailler et pratiquait le « lavage de cerveau ». Plusieurs cas ont été rapportés à la police, mais cela n'a pas été suivi d'effets.* »

Sa doctrine n'était pas « *très claire* », déclare-t-on dans les milieux religieux : « *Le nombre de prières quotidiennes était, semble-t-il, réduit à trois, et non aux cinq pratiquées par l'ensemble des musulmans. Les disciples n'avaient pas à faire face à La Mecque. Ils ne devaient pas porter de montre, avoir de l'argent sur eux lorsqu'ils se couchaient ou porter des boutons sur leurs vêtements. Ils acceptaient le Coran mais rejetaient le prophète* ». Les religieux ajoutent : « *Les pratiques de ce fanatique, qui à nos yeux n'avait rien d'un musulman, étaient rejetées et profondément désapprouvées par les responsables religieux de Kano. Cet homme ne connaissait rien de l'islam. Il tuait des gens dans sa propre maison et revendait des membres et de la chair humaine pour des cérémonies occultes baptisées « juju cérémonie.* »

Marwa, qui se faisait appeler le « prophète », a été tué le 30 décembre, lors de l'intervention de l'armée dans le quartier de Kano, qu'il occupait. La première échauffourée, ont affirmé certains témoins, aurait résulté d'un ultimatum lancé par le gouverneur de l'Etat de Kano, Abubakar Rimi, à Marwa et à ses adeptes, évalués entre deux mille et trois mille personnes, pour qu'ils quittent la ville dans les plus brefs délais. Toutefois, selon une autre version des faits, le fils du chef de la secte aurait été tué dans une rixe et sa mort aurait entraîné une vengeance.

La première version, estime-t-on généralement dans les milieux informés de la cité, serait la plus plausible, car ce n'est pas la première fois que Marwa aurait été expulsé de Kano « *pour ses idées religieuses extrêmes* », indique-t-on au palais de l'émir. Le leader des « fanatiques » aurait abusé d'une tradition musulmane qui veut que les jeunes gens de douze à dix-huit ans quittent leur famille et aillent à la recherche d'un « *Mallam* » (professeur) qui leur apprendra le Coran. Marwa aurait *recruté* de cette façon ses adeptes et se serait installé progressivement dans un quartier de la ville, Yan Awaki.

Organisant un véritable camp retranché où il régnait en maître, Marwa y commettait les crimes les plus horribles et les pires atrocités. Des parents auraient essayé, en vain, de récupérer leurs enfants endoctrinés. Se sachant menacé par l'ultimatum du gouverneur, le leader fanatique aurait décidé de passer à l'action. Il aurait appelé à la rescousse ses sympathisants et d'autres adeptes implantés dans les villes du nord du pays.

Lors du premier affrontement avec la police à la *mosquée* centrale, qu'ils auraient eu l'intention d'occuper, les adeptes, visiblement drogués, attaquaient sans craindre de se faire tuer. Interrogé sur leurs nationalités respectives — on a avancé qu'ils étaient Nigériens, Guinéens, Tchadiens et Camerounais, — un responsable du Parti pour la rédemption du peuple (P.R.P.), Mallam Amminu Kano, explique que la cité musulmane, véritable centre commercial international depuis des siècles, est « *une terre religieuse fertile où les jeunes viennent prêcher* ».

Deux enquêtes sont aujourd'hui en cours à Kano, dirigées, l'une par l'Etat fédéré de Kano, et l'autre, par le président Shoru Shagari du Nigeria.

Namibie

L'ONU PROPOSE QU'UN CESSEZ-LE-FEU INTERVIENNE LE 30 MARS

Les Nations unies ont proposé la date du 30 mars pour l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu en Namibie, a-t-on appris vendredi 9 janvier de source diplomatique à Genève, au troisième jour de la conférence sur l'avenir de ce territoire (*le Monde* du 10 janvier). Selon les mêmes sources, l'Afrique du Sud pourrait poser comme condition à la signature d'un accord de cessez-le-feu le droit d'intervenir à l'Assemblée générale de l'ONU, dans le débat sur la Namibie qui reprend le 15 janvier à New-York.

D'autre part, la force militaire et civile des Nations unies chargée d'assurer le cessez-le-feu et la transition vers l'indépendance en Namibie comptera environ onze mille hommes, selon un rapport présenté jeudi par M. Martti Ahtisaari, commissaire de l'ONU pour ce territoire. Sur ce total, on comptera cinq cents « casques bleus », placés sous le commandement du général indien Prem Chand, quelque trois mille cinq cents civils et environ trois cent soixante policiers. Le rapport indique également qu'un magistrat danois, Me Carl Norgaard, a été nommé au poste de « juriste indépendant » chargé de régler tout conflit relatif à la libération des prisonniers politiques exigée par le plan de l'ONU. M. Ahtisaari (Finlande) sera, en principe, chargé de diriger la Namibie pendant la transition, en liaison avec l'administrateur général sud-africain.

Le Monde

publiera dans son prochain numéro

- **LE CENTRAFRIQUE SOUS PERFUSION** : Premier de deux articles de notre envoyé spécial Jean de la Guérivière.
- **LA FUSÉE MATRA** : Premier de deux articles de J.-M. Quatrepoint sur la grande bataille des communications.
- **IDÉES** : Les socialistes et l'élection présidentielle.
- **ILE-DE-FRANCE** : Paris dans l'enfer du stationnement.
- **DÉMOGRAPHIE** : Les pays de l'Est tendent vers le modèle occidental.

AMÉRIQUES

El Salvador

Les forces armées sont mises en état d'alerte générale

Les forces armées salvadoriennes ont été mises en état d'alerte générale, le samedi 10 janvier, dans l'attente d'une « offensive finale » des mouvements d'opposition à la junte. Annoncée par les autorités et par des porte-parole des fronts révolutionnaires d'opposition, cette « offensive » qui doit être accompagnée d'une grève générale n'avait pas fait sentir ses effets, vendredi 9 janvier, dans la capitale.

Sans-Salvador (*A.F.P.*). — Le mouvement de grève générale lancé par l'opposition salvadorienne n'a pas débuté vendredi 9 janvier comme on le pensait à San-Salvador, sur la foi de rumeurs persistantes.

Les deux principales organisations hostiles à la junte, le Front démocratique révolutionnaire (F.D.R.) et le Front Farabundo Marti de libération nationale (F.M.L.N.), ont demandé à la population de se préparer à la grève et à l'« offensive finale ».

De plus amples instructions devaient être rendues publiques sur les ondes (*le Monde* du 9 janvier) de Radio Libération, la station clandestine de l'opposition, mais aucune date n'avait encore été annoncée samedi 10 janvier.

Par ailleurs, six cadavres de jeunes salvadoriens, portant des traces de violences et de tortures, ont été découverts au nord de la capitale. Les victimes ont sans doute été assassinées par des groupes d'extrême droite. Soixante employés de la direction des publications du ministère de l'éducation ont été arrêtés, vendredi, pour avoir imprimé dans leurs ateliers des textes pour le compte du F.D.R.

Quinze guérilleros ont été tués vendredi dans un affrontement avec les forces armées à environ 50 kilomètres au sud-ouest de la capitale. Selon les militaires, l'affrontement s'est déroulé après la découverte par l'armée d'un campement de guérilleros entre les villes de San - Julian et d'Armenia.

Enfin, un chef de la police des douanes et un agent de la garde nationale ont été tués au cours d'affrontements entre l'armée et des groupes de guérilleros dans la localité de Villa-Victoria.

Selon l'armée, des guérilleros appartenant au Front Farabundo Marti de libération nationale ont occupé momentanément la ville.

Chili

● SANTIAGO ACCEPTE LE PLAN DE JEAN-PAUL II SUR LE CANAL DE BEAGLE. — Le gouvernement chilien a accepté totalement les propositions du pape Jean-Paul II pour un règlement du conflit argentino-chilien du canal de Beagle, a-t-on appris vendredi 9 janvier de source diplomatique à Santiago, où l'on ajoute que la proposition du pape serait assez proche des résultats de la médiation britannique de 1977, qui reconnaissait comme chiliens trois îles et quelques îlots de l'extrême sud du continent. Le ministre chilien des affaires étrangères, M René Rojas, s'est néanmoins refusé à tout commentaire, soulignant qu'il appartenait au pape de rendre publique sa proposition ainsi que les réponses des pays concernés. — (*A.F.P.*)

● ERRATUM. — Une coquille, dans *le Monde* du 7 janvier, au sujet du meurtre de quatre religieuses américaines au Salvador, nous a fait transformer ces missionnaires en millionnaires...

Pérou

Leader de l'aile modérée

M. TOWNSEND EZCURRA EST EXCLU DE L'APRA

Lima (*A.F.P.*). — Le comité exécutif de l'APRA (Alliance populaire révolutionnaire américaine) a exclu, vendredi 9 janvier, de la formation d'opposition péruvienne l'un de ses principaux dirigeants, M. Andres Townsend Ezcurra.

Accusé de « trahison » et de « division » du parti de centre gauche fondé par Haya de la Torre, M. Townsend Ezcurra, qui est député et secrétaire général du Parlement latino-américain, a déclaré qu'il en appellerait aux militants.

Mais sa base semble limitée et son exclusion consacre une crise interne qui avait éclaté lors du XXIII[e] congrès, en août dernier, après que le parti apriste eut subi une importante défaite aux élections générales de mai. Il devait connaître un second revers électoral aux municipales de novembre. M. Townsend Ezcurra s'opposait à la direction de l'APRA, à qui il réclamait de respecter la ligne anticommuniste de Haya de la Torre.

D'autre part, la capitale péruvienne a été privée presque totalement de transports en commun, vendredi, les chauffeurs ayant cessé le travail pour tenir une assemblée afin d'adopter des mesures contre l'augmentation du prix des carburants.

L'arrêt de travail a été suivi par les chauffeurs des microbus, nombreux dans la capitale, et par ceux de certaines lignes d'autobus. Le mouvement fait suite à une augmentation des prix des carburants annoncée lundi par le président Belaunde Terry, en même temps que d'autres hausses touchant notamment les produits alimentaires de base et l'électricité. Ces augmentations, de l'ordre de 60 % en moyenne, ont provoqué un mouvement général de mécontentement dans le pays, et une grève nationale de vingt-quatre heures a été décidée pour le 15 janvier par la centrale ouvrière communiste (C.G.T.P.).

États-Unis

Le général Haig affirme que l'U.R.S.S. est une « puissance globalement offensive »

Washington. — Un homme brillant et séduisant, connaissant bien ses dossiers, mais parfaitement capable de noyer le poisson : tel est apparu le général Alexander Haig, secrétaire d'Etat désigné, vendredi 9 janvier, lors de sa première journée d'audition devant le Sénat.

Des parlementaires républicains oubliaient leur rôle de juges d'instruction et lançaient des compliments ou des sourires à l'« accusé ». On vit même leur leader, M. Howard Baker, prendre en pleine séance une photo de M. Haig.

Un public nombreux se pressait au Capitole pour assister à ce grand événement de la rentrée politique. Dehors, par un grand froid, des militants pacifistes brandissaient des pancartes hostiles à l'ancien commandant en chef de l'OTAN. Mais toute l'Amérique, bien au chaud, pouvait suivre, si elle le voulait, l'examen de passage de son futur ministre des affaires étrangères puisque la séance était diffusée en direct par la télévision.

Gros plan sur le sénateur Charles Percy, président de la commission des affaires étrangères, qui repoussait avec une exquise politesse les demandes de l'opposition démocrate, ou avouait ne plus rien comprendre à l'attitude de son propre parti sur les négociations SALT. Gros plan sur un intrus, le sénateur Gary Hart, membre d'une autre commission, mais auquel l'ex-astronaute John Glenn avait cédé son temps de parole, et qui venait réclamer sévèrement des précisions sur les droits de l'homme, sur le Golfe, sur l'équilibre nucléaire. Gros plan sur le secrétaire d'Etat désigné, assis tout seul à une grande table, qui rassemble ses idées, s'explique ou s'esquive... Une passionnante leçon de démocratie.

« *J'appartiens à cette commission depuis seize ans* », devait dire d'entrée de jeu M. Pell,

De notre correspondant

sénateur de Rhode-Island, au nom de la minorité démocrate. « *Jamais une nomination présidentielle ne nous a donné autant de souci.* » Il faisait évidemment allusion aux vives critiques lancées contre le général Haig pour son rôle pendant la guerre du Vietnam et surtout son attitude à la fin du scandale du Watergate, lorsqu'il était secrétaire général de la Maison Blanche. Ne lui reproche-t-on pas d'avoir refusé à la justice certaines bandes magnétiques, puis « arraché » un pardon pour M. Nixon ?

Un double débat a aussitôt opposé les sénateurs démocrates à leurs collègues républicains. Ceux-ci — majoritaires pour la première fois depuis vingt-six ans — s'associeraient-ils à une procédure spéciale pour obtenir les documents du Watergate malgré l'avis défavorable de M. Nixon ? Accepteraient-ils de poursuivre l'audition du général Haig tout le temps nécessaire pour éclaircir les faits contestés ? Avec beaucoup de courtoisie et de nuances, les républicains ont répondu deux fois non, voulant éviter de nouveaux débats sur le Watergate et désirant à tout prix que la nomination du secrétaire d'Etat soit confirmée au moment de l'entrée en fonctions de M. Reagan, le 20 janvier.

« *J'ai déjà témoigné huit fois sur cette affaire*, a déclaré le général Haig. *Aucune enquête n'a établi la moindre culpabilité en ce qui me concerne.* » L'argumentation du secrétaire d'Etat désigné est la suivante : M. Nixon était « présumé innocent ». Son collaborateur avait donc le devoir de le soutenir, dans l'intérêt du pays.

Trois problèmes fondamentaux

Son audition a surtout été l'occasion pour le général Haig d'exposer sa conception de la politique étrangère américaine. Selon lui, le monde affronte « trois problèmes fondamentaux » : la dispersion du pouvoir, l'interdépendance entre les nations et l'éclatement du tiers-monde. La politique étrangère américaine doit avoir « trois qualités » : être cohérente, digne de confiance et équilibrée. Sa renaissance dépend de « trois conditions » : s'exprimer d'une seule voix (celle du secrétaire d'Etat), restaurer des liens étroits entre l'exécutif et le Congrès, revaloriser le corps diplomatique.

L'ancien commandant en chef de l'OTAN préconise avec insistance des relations plus étroites avec les alliés des Etats-Unis. Il se sert même de telle ou telle confidence de dirigeants européens — sans les citer — pour pousser son pays à prendre les devants au lieu de réagir aux événements en fonction des besoins immédiats. Selon lui, les Etats-Unis doivent assumer le leadership du « monde libre » qui n'attend que cela. Fort de leur passé et de leurs valeurs, appuyés sur leur puissance économique et militaire, les Américains doivent se persuader qu' « *il y a encore des choses qui valent qu'on se batte pour elles* ».

Le général Haig a attiré l'attention des sénateurs sur « un phénomène stratégique » de première importance : d'armée continentale et « largement défensive » l'Union soviétique est devenue une puissance terrestre, navale et aérienne « globalement offensive », capable d'appliquer « *une politique étrangère impériale* ». Ce phénomène, combiné avec « *le caractère épisodique de la réponse militaire occidentale* », a peut-être produit « *le grand renversement de rapports de forces jamais vu dans une période de paix relative* ».

En réponse à une question, le général Haig a affirmé toutefois que la nouvelle équipe républicaine engagerait immédiatement des négociations avec l'U.R.S.S. sur la limitation des armements stratégiques. Immédiatement et non dans six mois, comme tout le monde l'avait compris, en entendant au Sénat le secrétaire désigné à la défense, M. Caspar Weinberger (*le Monde* du 8 janvier). Aucune indication n'a été fournie en revanche sur le maintien de l'embargo qui mériterait « *un examen approfondi* ». Rien non plus sur l'Iran, pour ne pas entraver les négociations en cours.

Le futur secrétaire d'Etat a fait deux autres déclarations remarquées. A propos des interventions militaires : on ne sert pas la paix en laissant le monopole de la puissance armée « *aux membres les plus cruels de la communauté internationale* ». A propos des droits de l'homme dans les dictatures : on ne sert pas les libertés « *en remplaçant des gouvernements amis qui ne satisfont pas complètement nos standards de démocratie par des gouvernements hostiles qui en sont encore plus éloignés* ».

A l'issue de cette première journée d'audition, l'impression était que la nomination de l'ancien collaborateur de M. Nixon serait confirmée sans grande difficulté. Les démocrates n'ont pas le temps ni peut-être l'envie réelle d'aller fouiller dans les documents innombrables du Watergate. Et il leur est difficile de barrer la route à un homme qui exprime si bien les tendances actuelles de beaucoup d'Américains.

ROBERT SOLÉ.

UN CINQUIÈME MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS EST RECONNU COUPABLE DE CORRUPTION

New-York (*A.F.P.*). — M. Raymond Lederer, l'un des membres de la Chambre des représentants impliqués dans le scandale Abscam, a été reconnu coupable de corruption, vendredi 9 janvier, par une cour fédérale à New-York. M. Lederer, qui est député de Pennsylvanie, risque, outre son expulsion de la Chambre, une peine maximale de quinze ans de prison.

Abscam est le nom de code d'une opération montée en 1979 par le F.B.I. pour démasquer des parlementaires corrompus et au cours de laquelle des agents fédéraux se faisant passer pour des cheikhs arabes ou pour leurs représentants avaient proposé de fortes sommes d'argent à des représentants et à des sénateurs, en échange de divers services.

Au cours des trois jours d'audience, les jurés ont ainsi pu voir l'enregistrement vidéo montrant M. Lederer acceptant des mains d'un agent du F.B.I. un pot-de-vin de 50 000 dollars en échange de la promesse de faciliter l'immigration aux Etats-Unis d'un homme d'affaires arabe. M. Lederer est le cinquième représentant impliqué dans l'affaire à être reconnu coupable. Les quatre autres, démocrates comme lui, ont été reconnus coupables en 1980 et ont fait appel. M. Lederer a cependant été réélu en novembre dernier, à la différence des quatre autres.

DIPLOMATIE

Des rendez-vous en chaîne

(Suite de la première page.)

« Ronnie » et son équipe auront-ils la tâche plus facile avec les Européens, dont ils attendent avant tout qu'ils soutiennent leurs initiatives et ne se mêlent pas de compliquer par des actions intempestives le dialogue avec l'U.R.S.S. ? Une série de rencontres bilatérales, suivies sans doute d'un « sommet » restreint, permettront au cours de ce trimestre d'augurer le climat des relations inter-atlantiques.

Du côté de Mme Thatcher, qui ne jure que par eux, les Américains n'ont rien à craindre. Il n'en ira pas nécessairement ainsi avec le chancelier Schmidt et avec M. Giscard d'Estaing, bien que ceux-ci respirent d'être débarrassés de M Carter, qui avait le don de les horripiler. Du fait de l'importance de leurs contrats avec l'U.R.S.S. et de leurs achats de gaz, la R.F.A. et la France sont moins libres qu'elles ne le voudraient peut-être de modifier le cours de leur politique vis-à-vis de l'Est. Il s'y ajoute, concernant Bonn, la conscience des moyens de pression dont dispose la R.D.A. sur Berlin-Est et sur les liens familiaux entre les citoyens des deux Allemagnes. Moscou n'a pas fini d'essayer de jouer la carte des divergences entre alliés, et de pousser à ce qu'il faut bien appeler, faute d'un mot plus approprié, la « *finlandisation* » de l'Europe occidentale.

Tout indique enfin que, pour renforcer sa main vis-à-vis d'eux, la nouvelle équipe de Washington est bien décidée à mener la vie dure aux Soviétiques partout où elle le pourra. Avec l'élection de son ancien directeur, George Bush, à la vice-présidence, la C.I.A., hier réprouvée, va faire un retour en force. Non seulement les résistants afghans, mais les maquisards d'Ogaden, d'Erythrée et d'Angola, voire les anticastristes que vient de rejoindre, après vingt ans de détention, un compagnon de la première heure de Fidel, vite brouillé avec lui, Hubert Matos, présentement établi à Caracas, peuvent s'attendre à recevoir une aide appréciable. La récente visite en Somalie de M. Kissinger ; celle, à Washington, d'un des principaux dirigeants de l'Unita de Savimbi, la tension entre Cuba et le Venezuela, sont, à cet égard, des signes révélateurs

Au cours de sa campagne, le futur président a déclaré sans ambages que tout ce qui se passait de négatif dans le monde était dû aux Soviétiques. Ceux-ci n'ont tout de même pas inventé l'imam Khomeiny, casse-tête numéro un, pour le moment, de l'oncle Sam. En traitant les Iraniens de bandits, en prenant une position archi-dure, que l'opinion américaine, à en juger par les récents sondages, partage massivement, le président élu vise manifestement à accroître les chances de M. Carter de résoudre l'affaire des otages avant de quitter la Maison Blanche. Mais *quid* s'il échoue ? La nouvelle équipe n'a pas plus que sa devancière de recette magique pour les récupérer. Elle n'en a pas non plus pour ramener la paix entre l'Irak et l'Iran, comme entre Israël et le monde arabe.

Ce qui amène à un deuxième rendez-vous essentiel, encore que la date n'en ait pas encore été définitivement fixée : le peuple israélien va bientôt renouveler son Parlement. Tous les sondages s'accordent à prédire la défaite de M. Begin, vaincu par une inflation record — 131 % en un an — et la formation d'un cabinet d'union nationale conduit par M. Shimon Pérès, récemment plébiscité à sa direction par le parti travailliste. Au prophète qui s'obstine à chercher dans la seule bible la réponse aux problèmes du jour, succéderait alors un réaliste, entouré d'hommes comme l'ancien ministre des affaires étrangères Abba Eban, ou le général Weizman, qui ont souvent critiqué l'attitude de l'actuel premier ministre.

L'arrivée au pouvoir de M. Pérès, en un moment où le front arabe est plus divisé que jamais, et où les Palestiniens sont en perte de vitesse, permettrait-elle de relancer la négociation avec l'Egypte, actuellement au point mort, et — qui sait ? — d'y associer à tout le moins Hussein de Jordanie ? C'est l'espoir des « colombes » israéliennes. Mais on voit mal la force contraignante qui serait de nature à faire aboutir la négociation, surtout si les Soviétiques, qui ont tous les moyens de la saboter, n'y sont pas de quelque manière associés.

Le congrès du P.C. soviétique

Ce n'est pas là la seule raison qui pousse à s'intéresser au XXVI[e] congrès du P.C. soviétique, convoqué pour le 23 février. Sera-t-il enfin question de la relève des générations ? Qu'Alexis Kossyguine, deux mois avant son décès, ait été remplacé par un homme de soixante-quinze ans, en dit long sur l'incapacité de la gérontocratie à faire leur place aux jeunes dont le régime aurait le plus grand besoin pour relancer les enthousiasmes et une économie de plus en plus alanguie. Longtemps l'Eglise catholique a été ainsi aux mains de vieillards mal préparés à se mesurer aux temps nouveaux. L'exemple de Vatican II est là pour suggérer qu'à l'Est aussi, plus tard se produira l'*aggiornamento*, plus de remous il soulèvera.

Le Congrès devra, face au ralentissement général de la croissance dans le camp socialiste, choisir, ou plutôt ratifier le choix qui aura été fait auparavant par la direction collégiale, entre plus de beurre ou plus de canons. Il est exclu que Russes et Américains aient pu suffisamment avancer sur la route d'un accord sur les armements pour peser sur cette décision : le nouveau secrétaire à la défense, M. Weinberger, a dit à une commission du Sénat qu'il fallait surtout ne pas se presser. Tout donne à penser cependant que, malgré la prédication antisoviétique de M. Reagan, M. Brejnev ne demande qu'à s'entendre avec lui. Encore faut-il que le prix que va demander Washington ne soit pas trop élevé ; et c'est là qu'on risque de buter bientôt sur l'obstacle afghan, l'U.R.S.S. ne montrant pas beaucoup de velléités de se retirer.

En Pologne aussi, un rendez-vous approche, celui du congrès extraordinaire du parti ouvrier, qui aura lieu en mars ou en avril. Il est fondamental pour le Kremlin qu'il ne débouche pas sur la consécration de quelque nouveau type de schisme ou d'hérésie. Mais la marge de manœuvre des dirigeants soviétiques est limitée. « *Une intervention en Pologne*, leur a dit en décembre M. Charles Percy, qui va présider la commission des affaires étrangères du Sénat, *serait si catastrophique qu'elle ne changerait pas seulement la face de la Terre, mais rendrait probablement impossible toute espèce d'accord important avec l'U.R.S.S. pendant le temps qui nous rest à vivre.* » Précisons que M. Percy appartient à l'aile libérale, autrement dit, dans une certaine mesure de gauche, de la majorité républicaine.

Reste encore un grand parti communiste — le plus grand du monde, — le chinois, qui s'apprête lui aussi à tenir son congrès. Il n'y a pas de grande surprise à en attendre : on sait déjà qu'il marquera — pour combien de temps ? — l'apothéose de Deng Xiaoping, la réduction du Grand Timonier aux dimensions non plus d'un dieu, mais d'un homme qui, après avoir rendu à son pays d'inestimables services, a commis de grosses erreurs, à commencer par la révolution culturelle. Quant à son successeur, Hua Guofeng, coupable d'avoir dénoncé publiquement Deng et d'avoir tenté, une fois Mao mort, de s'opposer à son retour au pouvoir, la question reste posée de savoir s'il gardera ou non une fonction honorifique. Et Jian Qing ? Osera-t-on exécuter la veuve de l'idole d'hier ? De la démocratie et de la liberté, désormais interdites d'affiche, il ne sera en tout cas pas question. Le printemps de Pékin n'aura pas duré plus longtemps que celui de Prague.

Cette revue des principaux événements inscrits au programme des premiers mois de l'année serait incomplète si l'on ne mentionnait les élections provinciales qui vont se dérouler, sans doute en mars, au Québec. La partie sera dure pour les péquistes de René Lévesque qui ont non seulement perdu le référendum organisé l'été dernier sur la « souveraineté association », mais toute une série d'élections partielles. Il est vrai que la décision prise par M. Trudeau, contre l'avis de la plupart des provinces, de « rapatrier » la Constitution canadienne, toujours « retenue » par Londres, a suscité une telle vague de protestations que les chances des indépendantistes semblent aujourd'hui meilleures. La bataille en tout cas sera rude, et son enjeu capital pour l'avenir de la fédération canadienne

Quant à l'élection présidentielle française des 26 avril et 10 mai, qu'en dire sinon qu'on voit mal quelle autorité elle conférera au vainqueur, alors que, selon toute probabilité, il n'aura eu, dans la meilleure hypothèse, au premier tour, que le tiers des voix, ne l'aura emporté au second que comme un pis-aller et ne pourra s'appuyer à l'Assemblée sur aucune majorité cohérente. Dans ce monde qui s'enlise dans la crise et dans les crises, faute de s'attaquer de front au problème du sous-développement, qui commande tous les autres, il en faudrait davantage pour que la France et avec elle l'Europe arrivent à persuader les Grands de donner enfin la priorité non plus au renforcement de leur potentiel militaire, mais, tout simplement, à la recherche des moyens d'assurer la survie de l'humanité.

ANDRÉ FONTAINE.

EUROPE

Portugal

M. Pinto Balsemao demande à son pays de relever le défi européen

Lisbonne *(Reuter)*. — Le dirigeant social-démocrate, M. Francisco Pinto Balsemao, nouveau premier ministre du Portugal, a prêté serment, vendredi 9 janvier, et a lancé un avertissement au pays en affirmant que sa survie dépendait du succès du programme de développement économique de son gouvernement. Il a aussi promis quatre années de stabilité gouvernementale au cours desquelles le Portugal entrerait dans le Marché commun.

Le premier ministre, qui succède à Francisco Sa Carneiro, tué dans un accident d'avion le 4 décembre, a énoncé une série de défis économiques que le pays aurait à relever.

« Sans développement économique et ses deux composantes essentielles, la productivité et l'innovation au sens le plus large du terme, c'est la survie même du Portugal qui est menacée », a-t-il déclaré au cours de la cérémonie à laquelle assistaient le président Eanes et de nombreuses autres personnalités. Il a affirmé que *« les inconvénients de l'appartenance au Marché commun l'emporteraient sur les avantages si l'agriculture, le commerce et l'industrie n'étaient pas prêts à relever le défit européen »*. Il a déclaré qu' *« il se battrait pour maintenir l'inflation en dessous de 16 % en 1981, pour réduire le chômage, en particulier parmi les jeunes, et pour élever le niveau de vie »*.

L'économie du Portugal est encore en partie sous le contrôle de l'Etat depuis la série de nationalisations inscrites dans la Constitution l'an dernier. Le gouvernement Sa Carneiro a échoué dans ses efforts réitérés pour ouvrir aux investissements privés des secteurs-clés tels que les banques et les assurances. M. Pinto Balsemao a affirmé que la révision de la Constitution de 1976 était *« une tâche d'une importance cruciale »*. Faisant valoir que le Portugal avait besoin du *« coup de fouet »* que lui apporterait une économie de marché, M. Pinto Balsemao a déclaré qu'il était *« essentiel de démanteler les freins administratifs qui entravent actuellement l'entreprise privée »* et il a repoussé tout retour au protectionnisme industriel.

Au plan international, M. Pinto Balsemao a précisé : *« Notre conception des droits de l'homme et nos relations internationales ne sont pas compatibles avec l'expansionnisme soviétique, et c'est pourquoi nous continuerons à jouer un rôle actif dans l'OTAN et à remplir nos obligations envers nos alliés. »*

« Nous maintiendrons et donnerons un rôle privilégié à tous nos amis et alliés tout en faisant une mention spéciale du désir du Portugal d'affermir ses liens avec le monde arabe. »

M. Pinto Balsemao a enfin fait un pas vers le président Eanes en lui proposant d'enterrer le conflit qui l'avait opposé à l'Alliance démocratique au pouvoir sous le gouvernement Sa Carneiro. Dans sa réponse, le président Eanes a insisté sur le fait que le nouveau premier ministre avait tout son soutien politique, et il a rendu publiquement hommage à son ancien adversaire Sa Carneiro. Il a estimé que toutes les conditions étaient réunies pour réaliser la réforme constitutionnelle qui permettrait au Portugal de moderniser son économie.

U.R.S.S.

EN ESTONIE, MM. MART NIKLUS ET JURI KUKK ONT ÉTÉ CONDAMNÉS RESPECTIVEMENT A DIX ANS ET DEUX ANS DE CAMP

L'un des chefs de file des dissidents estoniens, M. Mart Niklus, a été condamné à dix ans de camp de travail à régime sévère et cinq ans de relégation pour « propagande antisoviétique », lors d'un procès qui s'est achevé jeudi 8 janvier à Tallin, capitale de l'Estonie. Ancien biologiste devenu par nécessité professeur de langues, il avait déjà passé huit années dans les camps de 1956 à 1964. Il avait été arrêté à nouveau le 29 avril dernier. Cette fois, il lui était reproché d'avoir signé plusieurs protestations et appels « antisoviétiques », notamment une lettre ouverte de quarante et un dissidents baltes à l'occasion du quarantième anniversaire de la signature du pacte Molotov-Ribbentrop qui avait mis fin à l'indépendance des trois Etats baltes.

Au cours du même procès, M. Juri Kukk, ancien professeur d'électrochimie à l'université de Tartu, a été condamné à deux ans de camp de travail pour diffusion de « calomnies antisoviétiques ». Les deux hommes ont plaidé non coupable et ont refusé de prendre la parole pendant le procès.

Amnesty international, qui a adopté le professeur Kukk, a pu joindre, vendredi, à Tallin, son avocat. Celui-ci a précisé que la femme de M. Kukk a pu assister au procès et a ajouté : *« Nous avons bien reçu vos télégrammes pendant le procès. »* Il s'agissait de différents messages adressés par de nombreux scientifiques et juristes français de renom, dont certains appartiennent au comité de défense de M. Kukk, créé à Paris par des collègues qu'il a connus dans les laboratoires du C.N.R.S., à Paris.

Enfin, on apprenait, de source dissidente, à Moscou, que M. Alexandre Podrabinek, l'un des principaux animateurs du comité contre l'utilisation abusive de la psychiatrie à des fins politiques, arrêté l'été dernier en Sibérie à Oust-Nera, où il purgeait, depuis 1978, une peine de relégation de cinq ans, a été condamné, le 7 janvier, par un tribunal local à trois ans de camp pour « calomnies antisoviétiques ». Avec l'arrestation, le 8 janvier, du géologue Félix Serebrov, il ne reste plus aucun membre du comité en liberté. — *(A.F.P., Reuter.)*

Pologne

Le « samedi libre »

Des objectifs « contre-révolutionnaires »,

(Suite de la première page.)

Après la *Pravda*, qui, il y a quelques jours, avait mis en cause M. Adam Michnik, c'est au tour des *Izvestia* du 9 janvier de s'en pendre aux *« éléments antisocialistes »*, au nombre desquels le journal cite MM. Michnik et Kuron. Mais son propos est plus général. C'est à la contre-révolution dans son ensemble que les travailleurs polonais sont appelés à riposter.

L'article commence par les phrases optimistes d'usage sur la *« volonté de normalisation »*, qui serait la caractéristique de la situation actuelle en Pologne. Mais le ton n'en est pas moins alarmiste. En effet, écrivent les *Izvestia*, les milieux réactionnaires de l'Occident comptent sur *« les éléments antisocialistes, sur la contre-révolution, qui cherchent par tous les moyens possibles à changer le système politico-social de la Pologne »*. A l'instar de MM. Kuron et Michnik, qui *« exigent que le parti ouvrier unifié polonais soit privé de son rôle dirigeant, qu'un système pluraliste de type occidental soit implanté dans le pays et que toute la politique intérieure et extérieure de la Pologne soit reconsidérée »*, ces derniers jours, *« les ennemis du socialisme ont relancé leurs activités subversives »*.

Le journal du gouvernement soviétique énumère alors les différents *« procédés tactiques »* employés par les *« ennemis du socialisme » : « Ils jouent sur les émotions des gens ; ils se lancent dans des digressions sur la « démocratisation » ; ils se cachent sous les discours à propos de toutes sortes de « réformes » ; ils essaient de donner aux nouveaux syndicats un caractère politique, tentant d'introduire dans la vie sociale l'insécurité et la nervosité. Ils sont mus par un seul principe : la fin contre-révolutionnaire justifie les moyens. »*

L'article ne contient aucune menace et il se conclut même sur une note de confiance à l'égard des *« travailleurs polonais »* qui, avec leur *« avant-garde, le POUP, surmontent les difficultés et consolident les acquis du socialisme »*. Mais il fait partie d'une campagne de mise en condition de la population soviétique. Il témoigne, en outre, du scepticisme des dirigeants de Moscou sur la capacité de l'actuelle direction polonaise à normaliser rapidement la situation, selon le mandat qu'elle a reçu le 5 décembre dernier au sommet du pacte de Varsovie.

DANIEL VERNET.

PROCHE-ORIENT

LES TRACTATIONS SUR LA LIBÉRATION DES OTAGES

Washington dément que le différend avec Téhéran porte sur la seule procédure

Selon le département d'Etat américain, de *« sérieux problèmes »* subsistent dans les négociations indirectes engagées entre Washington et Téhéran pour la libération des cinquante-deux otages américains, bien que le rythme des échanges de messages entre les deux pays s'accélère.

Le porte-parole du département d'Etat, M. John Trattner, a révélé vendredi 9 janvier que l'Iran avait posé, via l'Algérie, où se trouve actuellement le secrétaire d'Etat adjoint, M. Warren Christopher, de nouvelles questions sur les dernières propositions américaines. *« Ces questions portent sur le fond et pas seulement sur la procédure de règlement de la crise »*, a déclaré M. Trattner.

Le département d'Etat a tenu d'autre part à rappeler vendredi que les Algériens jouaient uniquement un rôle d'intermédiaires, bien qu'il soit tenu compte de leurs *« avis »*. Le séjour du numéro deux de la diplomatie américaine à Alger doit permettre de réduire les délais de communication entre l'Iran et les Etats-Unis en éliminant une étape supplémentaire, indique-t-on à Washington, où on ne fournit aucune indication sur la date du retour de M. Warren Christopher.

La Chase Manhattan Bank et la Chemical Bank ont démenti, vendredi, les rumeurs circulant sur les marchés financiers de New-York, de Londres et de Toronto, selon lesquelles elles auraient transféré à la Banque centrale algérienne environ 16 milliards de dollars.

Sur le plan militaire, la « grande contre-offensive » iranienne se poursuit. Les communiqués diffusés de part et d'autre font état de *« combats particulièrement meurtriers »* et de *« lourdes pertes »* en *« vies humaines et matériel »*. Selon l'agence Pars, l'artillerie irakienne a bombardé vendredi Ahwaz en utilisant du napalm et des bombes chimiques.

M. Olof Palme, représentant spécial du secrétaire général de l'O.N.U., se prépare à se rendre prochainement à Bagdad et à Téhéran pour poursuivre ses efforts en vue de mettre fin à la guerre. Ce sera sa deuxième visite dans les deux capitales dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité. Il avait séjourné à Téhéran, puis à Bagdad du 18 au 23 novembre 1980. M. Palme se rendra à Bagdad le 13 janvier et à Téhéran le 16.

Des premiers entretiens avec les dirigeants iraniens et irakiens, M. Palme avait obtenu un *« accord de principe »* sur l'évacuation des soixante-dix navires marchands immobilisés dans le Chatt-el-Arab depuis le début du conflit. Toutefois, cet accord n'a pas encore été appliqué, de nombreux problèmes d'ordre technique et politique étant en suspens. — *(A.F.P., U.P.I.)*

LA FRANCE VEND A L'ÉGYPTE TRENTE AVIONS ALPHA-JET

La signature du contrat pour la livraison à l'Egypte de trente avions de combat biréacteurs Alpha-jet *(le Monde* du 22 novembre 1980) a été annoncée, vendredi 9 janvier à Paris, par la société privée Dassault-Breguet.

L'Egypte sera le neuvième pays à utiliser l'Alpha-jet, un biplace de construction franco-ouest-allemande et pouvant être utilisé pour l'entraînement de pilotes instruits et pour l'appui tactique de troupes au sol. L'Alpha-jet égyptien aura une structure et une voilure renforcées pour supporter des armements (canon et roquettes) à la demande du client.

Le marché a été obtenu par les industriels français (Dassault et la SNECMA) en dépit d'une vigoureuse compétition avec les Britanniques qui proposaient leur avion Hawk. L'Egypte possède déjà vingt-huit avions de combat Mirage-III dont l'achat a été financé par l'Arabie saoudite.

A ce jour et sans compter la commande égyptienne, l'Alpha-jet a été vendu à la France (175 exemplaires), la République fédérale d'Allemagne (175), la Belgique (33), le Maroc (24), le Nigéria (12), la Côte-d'Ivoire (6), le Qatar (6) et au Togo (5). Il est actuellement proposé à la marine de guerre américaine qui projette d'acquérir un avion d'entraînement.

Le Monde politique

AU C.N.I.P.

M. Malaud est reconduit dans ses fonctions de président

M. Philippe Malaud a été reconduit, samedi 10 janvier, dans ses fonctions de président du Centre national des indépendants et paysans. Le comité directeur de la formation a siégé, en effet, dans sa nouvelle composition, conformément aux décisions prises le 11 décembre dernier par le conseil national du C.N.I.P., et a élu le président, le secrétaire général et le bureau du parti. Le nouveau secrétaire général est M. François-Xavier Parent. Parmi les vice-présidents, on relève les noms de MM. Raymond Bourgine, sénateur de Paris, et Baudouin de Hauteclocque, sénateur du Pas-de-Calais.

En principe, la crise ouverte à la fin de 1980 devrait trouver ainsi son dénouement. Elle avait éclaté lorsque M. Philippe Malaud avait convoqué le conseil national afin de lui soumettre une réforme des statuts. Le président du C.N.I.P. était parvenu à ses fins, mais en surmontant une rude opposition de MM. Jacques Ligot, alors secrétaire général ; Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat ; Serge Dassault, vice-président du Centre national ; Léon Jozeau-Marigné, sénateur, etc.

Le conseil national du 14 décembre avait adopté les nouveaux statuts et remplacé la direction en place par une *« commission spéciale »* de quinze membres. Par la suite, M. Serge Dassault avait annoncé qu'il quittait le C.N.I.P. (il a déposé depuis les statuts d'une nouvelle formation : l'Union des libéraux indépendants). Une autre démission a été enregistrée, celle de M. Michel Dubosc, conseiller général, vice-président du conseil régional de Normandie. M. Ligot, en revanche, demeure membre du parti, mais sans y assumer de responsabilités (il a confirmé jeudi dernier qu'il n'exerçait plus les fonctions de secrétaire général). Il se propose de créer une association regroupant les membres du parti qui s'inquiètent de ce qu'il nomme le *« manque de réalisme d'une candidature possible de M. Malaud à l'élection présidentielle »*.

M. Ligot et ses amis sont en effet hostiles à un tel projet (que M. Malaud n'a toutefois pas encore fait sien officiellement). Ils reprochent aussi au président du C.N.I.P. l'image *« extrémiste »* qu'il donne, selon eux, de la formation. La divergence déterminante est, en fait, que M. Malaud incarne une tendance *« autonomiste »*, alors que MM. Fouchier et Ligot représentent une tendance plus giscardienne.

● *Les suites de l'affaire de Broglie.* — La commission spéciale chargée d'examiner la demande de comparution de M. Michel Poniatowski devant la haute cour de justice se prononcera, le mardi 20 janvier, sur l'opportunité de publier les procès-verbaux de ses travaux. Le bureau de l'Assemblée nationale estime en effet possible de publier en annexe du rapport de M. Gérard Longuet (U.D.F., Meuse), la totalité des auditions et des débats de la commission.

● *M. Jean-François Deniau*, ministre chargé des réformes administratives, a été élu, vendredi 9 janvier, président du conseil général du Cher. M. Deniau a obtenu vingt-deux voix contre onze à M. Fernand Micouraud (P.C.F.). Il remplace M. Charles Durand, sénateur (Un. cent.), âgé de quatre-vingts ans, qui a présenté sa démission.

● *M. Michel Rocard* a invité, vendredi 9 janvier à Vernon, les électeurs de la quatrième circonscription de l'Eure à *« élire un député socialiste et à donner ainsi le coup d'envoi de la grande construction de la société plus juste que tout le monde attend »*.

Le député des Yvelines était venu soutenir la candidature de M. Deschaux-Beaume au siège laissé vacant par M. René Tomasini (R.P.R.). Evoquant l'élection présidentielle, il a estimé que, contrairement à ce qui s'était passé en 1965, en 1969 et en 1974, les Français ont *« pour la première fois sous la Vᵉ République, le temps et la possibilité de mesurer les choix qui s'offrent à eux, tout en ayant le pouvoir d'imposer l'alternance politique »*. *« Sans cette alternance*, a dit M. Rocard, *la situation politique en France est comparable à celle d'une cocotte minute dont la soupape serait bouchée. »*

LA PRÉPARATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

LE P.C. ET LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions à domicile sont jugées illégales par le Conseil d'État

La campagne de porte-à-porte qu'a effectuée le parti communiste afin de recueillir, à domicile, les inscriptions sur les listes électorales de certains habitants de la région parisiene est illégale, estime le Conseil d'Etat dans un avis transmis au ministre de l'intérieur à la demande de ce dernier.

M. Christian Bonnet fait état de cet avis dans une lettre qu'il a adressée, le 8 janvier, à trois députés de la majorité — MM. Claude Eymard-Duvernay (app. R.P.R., Seine-et-Marne), Jean-Louis Schneiter (U.D.F., Marne), Georges Tranchant (R.P.R., Hauts-de-Seine — qui s'étaient inquiétés des initiatives prises par le P.C.F. Le ministre de l'intérieur leur précise qu'il a invité les préfets concernés à saisir les juridictions administratives dans les départements où ces démarchages ont eu lieu.

Le 10 décembre dernier, à l'Assemblée nationale, M. Christian Bonnet avait déclaré que la méthode utilisée par le P.C.F. *« consiste à racoller des électeurs aux frais des contribuables communaux »*. Cette affaire a suscité des polémiques entre le parti communiste et les élus de la majorité et du parti socialiste. Ainsi M. Claude Germon, maire de Massy (Essonne), membre du secrétariat national du P.S., a-t-il refusé de *« payer des vacataires pour aller faire du porte-à-porte »* comme le lui proposaient les élus communistes de son conseil municipal. *« C'est un problème de conception de la démocratie »*, estime-t-il.

L'Humanité du samedi 10 janvier, publie une déclaration de Mme Madeleine Vincent, membre du bureau politique du P.C.F., qui qualifie la démarche de M. Bonnet de *« nouvelle manœuvre pour tenter, à la veille de l'élection présidentielle, de priver des travailleurs de leur droit de vote (...) »*. Elle écrit : *« L'illégalité n'est pas dans les facilités mises à la disposition des travailleurs, dans le respect du code électoral, pour leur inscription sur les listes électorales, mais bien dans les trafics auxquels a donné lieu l'inscription d'autorité dans certaines communes sélectionnées de centaines de milliers de Français résidant à l'étranger, et dans les tripatouillages de certaines villes où des milliers d'électeurs sont inscrits à partir de domiciles fictifs. Si l'on veut ouvrir les dossiers, nous y sommes prêts. »*

M. BLANC : le P.S. est dangereux dans la mesure où il ne s'enferme plus dans des alliances impossibles.

M. Jacques Blanc a présenté, jeudi 8 janvier, à la presse le calendrier des prochaines activités du parti républicain dont il est le secrétaire général. Jusqu'au 15 janvier ont lieu les conventions départementales destinées, a-t-il indiqué, à *« mobiliser les militants avant le combat décisif de l'élection présidentielle »*. La dernière étape de la préparation du parti sera l'organisation des réunions intitulées *« provinciales »* et grâce auxquelles le P.R. mesurera son *« implantation sur le terrain »* à Auch, à Lille, à Lyon, à Marseille, à Nancy, à Poitiers et à Rennes, à partir du 31 janvier. M. Blanc a souligné que cinq de ces villes sont dirigées par des maires socialistes, et qu'il faut voir là la traduction de *« la volonté du parti républicain de porter le fer contre le P.S., son seul adversaire dangereux dans la mesure où il ne s'enferme plus dans des alliances impossibles »*.

Avec cette dernière phrase, M. Blanc prend acte du danger accru que représente *pour* les giscardiens le parti socialiste depuis qu'il apparaît, à l'électorat modéré, dégagé de l'alliance avec le P.C.F. Cette analyse est relativement récente au P.R. Elle découle des élections législatives partielles de novembre dernier. Les candidats de l'U.D.F. avaient alors subi des échecs dus en partie au fait qu'une fraction de l'électorat de la majorité avait voté pour les représentants du P.S. Des responsables de l'Union pour la démocratie française avaient d'ailleurs estimé que ces transferts de voix pouvaient s'expliquer par l'attitude qui avait consisté, jusque-là, à présenter les socialistes comme des alliés potentiels.

Tant que la gauche était unie, les giscardiens disaient en substance : *« Si le P.S. n'était pas allié au P.C., nous pourrions certainement travailler avec lui. »* La rupture étant consommée, ils sont, au contraire, conduits à constater que le danger électoral est désormais plus considérable pour eux.

● *M. Jacques Chirac* a pris la parole, vendredi 9 janvier, à Paris, devant quelque mille cinq cents jeunes réunis autour de lui pour fêter les rois. Accueilli dans l'une des plus importantes discothèques de la rive gauche aux cris de *« Chirac président ! »*, le maire de Paris a lancé un appel aux jeunes : *« Si vous n'êtes pas là pour nous aider, nous ne ferons rien demain. Je sais que je peux compter sur vous et qu'ensemble nous ferons de grandes choses. Tout ce que je pourrai, je le ferai pour ne pas vous décevoir. »*

LE BAROMÈTRE MENSUEL SOFRES-« FIGARO-MAGAZINE »

Une majorité de Français ne font plus confiance au président de la République

La « cote » de confiance » des Français en M. Giscard d'Estaing, telle qu'elle est analysée chaque mois par la Sofres, est négative : dans le *Figaro-Magazine* publié samedi 10 janvier, le baromètre mensuel fait apparaître que 49 % des personnes interrogées ne font pas confiance au président de la République *« pour résoudre les problèmes qui se posent en France actuellement »* ; 47 % lui font confiance. Le chef de l'Etat perd ainsi six points en un mois (53 % lui faisaient confiance au mois de décembre 1980), tandis que le pourcentage de Français qui ne lui font pas confiance s'accroît de 7 points (42 % ne lui faisaient pas confiance le mois dernier). Depuis que la question « de confiance » est ainsi formulée par la Sofres, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre 1978, c'est la première fois que la réponse fait apparaître une balance négative pour le chef de l'Etat.

La Sofres rejoint ainsi l'IFOP, dont le sondage de popularité publié chaque mois par *France-Soir* a fait apparaître à dix reprises une balance négative. Celle-ci avait été constamment positive lorsque M. Jacques Chirac occupait les fonctions de premier ministre.

Au mois de décembre 1980, le sondage de popularité de l'IFOP établissait à 40 % le taux de satisfaction à l'égard de M. Giscard d'Estaing, et celui du mécontentement à 46 %.

M. Mitterrand en hausse

Le baromètre Sofres-*Figaro-Magazine* mesure également la cote de confiance du premier ministre : celui-ci perd 2 points, 31 % lui faisant confiance contre 33 % le mois précédent, tandis que 62 % ne lui font pas confiance (contre 61 % au mois de décembre).

Parmi les autres personnalités de la majorité, MM. Jacques Chirac et Michel Debré progressent de 2 points : 33 % des personnes interrogées souhaitent que le maire de Paris *« joue un rôle important dans les mois et les années à venir »* ; 29 % expriment ce souhait pour le maire d'Amboise.

Dans l'opposition, M. François Mitterrand gagne 3 points par rapport au mois de décembre : 35 % souhaitent lui voir jouer un rôle important. Mais M. Michel Rocard reste largement en tête des personnalités pour lesquelles les Français expriment un tel souhait : avec 50 %, il gagne 1 point, tandis que M. Georges Marchais en perd 2 (il passe de 20 % à 18 %).

URBANISME

UNE RÉUNION DES INGÉNIEURS-CONSEILS A NICE

L'application des règles de construction parasismique doit-elle être généralisée sur la Côte d'Azur et dans les zones « sensibles » ?

« Construire parasismique sur la Côte d'Azur », tel était le thème d'une réunion publique organisée le 8 janvier à Nice par la Chambre des ingénieurs-conseils de France (C.I.C.F.). Cette initiative survenant après les récentes catastrophes d'El-Asnam (Algérie) et de l'Italie du Sud témoigne de la sensibilisation croissante des techniciens et de l'opinion aux dangers représentés par les tremblements de terre dans le bassin méditerranéen. Les pouvoirs publics, eux aussi, semblent décidés à prendre en compte plus fermement ces risques : d'une part en révisant les règles actuelles de construction parasismique (P.S. 69) et, d'autre part, en étudiant l'opportunité de généraliser leur application à toutes les constructions dans les zones sensibles (1). Une commission « ad hoc » pourrait être constituée à cet effet prochainement sous l'autorité du ministère de l'environnement et du cadre de vie. Dernier bastion d'« hésitants » : les promoteurs, qui invoquent les charges financières auxquelles ils auraient à faire face si des mesures contraignantes étaient prises.

De notre correspondant régional

Nice. — *« Je ne suis pas obnubilé par le para-sismique. Mais, si je devais choisir un appartement, j'y penserais à coup sûr. »* Comme M. Marc Strazziéri, président de l'union régionale Côte d'Azur - Corse de la C.I.C.F., l'ensemble des ingénieurs-conseils sont convaincus de la nécessité d'appliquer les règles parasismiques dans la construction partout où existent en France des risques de séisme, c'est-à-dire dans la région alpine, sur le front nord-pyrénéen, dans le fossé rhénan, mais d'abord et avant tout sur la Côte d'Azur, où toutes les données statistiques et les observations scientifiques incitent à croire à la probabilité, dans le temps, d'un tremblement de terre.

Signe d'une évolution sensible des esprits, la réunion de Nice était présidée par un représentant du maire de la ville, M. Gilbert Mary, adjoint délégué à la protection civile et président d'une commission extra-municipale (créée en mars 1980) sur les problèmes de construction parasismique. *« Il ne faut pas exagérer les risques,* a déclaré M. Mary, *mais il convient d'être réaliste. Même si la ville de Nice intra-muros n'a jamais souffert d'un tremblement de terre catastrophique, l'extension des règles parasismiques à toutes les constructoins en zones sensibles serait une bonne chose. »* Il n'y a pas si longtemps, de crainte de faire fuir les touristes et de compromettre l'activité immobilière, les élus niçois évitaient soigneusement d'aborder la question...

Un surcoût de 2 % ou de 30 %

Le principal problème posé par la construction parasismique est, au demeurant, d'ordre financier. Selon une étude réalisée localement, le surcoût réel pour des ouvrages théoriquement susceptibles de résister à un séisme d'intensité 8 sur l'échelle macrosismique internationale serait compris entre 5 % pour une école maternelle « basse », à 8 % pour un immeuble de huit étages de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes actuellement en cours d'achèvement. Le prix de revient dans les bâtiments administratifs d'une superficie de 4 600 mètres carrés aurait été majoré, lui, de 7 %. Ces statistiques correspondent à celles établies dans d'autres pays, notamment en Nouvelle-Zélande, où le surcoût moyen pour des contraintes de construction beaucoup plus sévères qu'en France serait de 5 %, et aux Etats-Unis, où il oscillerait, selon le type d'ouvrage, entre 2 et 8 %. *« On ne peut arriver à ces résultats,* a toutefois précisé M. Strazziéri, *que si l'on prend en compte les problèmes parasismiques au stade des premières esquisses. Sinon, l'augmentation peut atteindre 20 à 30 % et plus. »*

Sur le plan technique et à la lumière des constatations qu'il a faites à El-Asnam, M. Jean Despeyroux, expert de renommée internationale, a estimé que les règles françaises actuelles — dont il est l'un des inspirateurs — devraient être modifiées sur au moins deux points : la ductibilité (capacité de supporter, sans se rompre, de grandes déformations) des poteaux, et la fiabilité du système associant les panneaux de maçonnerie à l'ossature en béton armé. Dans le premier cas, il faudrait prévoir, en particulier, un renforcement des armatures transversales, plus important que celui prévu actuellement par les règles P.S. 69, qui sont pourtant les premières au monde à comprendre un tel renforcement. *« Les accélérations qui ont été enregistrées dans le bassin méditerranéen,* a également indiqué M. Despeyroux, *sont plus fortes que ce que l'on croyait jusqu'ici. Les coefficients sismiques (2) devraient donc être réévalués dans une proportion à déterminer. »* M. Despeyroux a, d'autre part, exprimé des restrictions sur un système « isolateur » en lamelles de caoutchouc et d'acier (GAPEC) mis au point par des chercheurs marseillais. *« Ce qui était accélération,* a-t-il remarqué, *est remplacé par des déplacements. On substitue un problème à un autre. »*

GUY PORTE.

(1) Ces normes ne sont obligatoires actuellement que pour les immeubles de grande hauteur (plus de 50 mètres, pour habitations et bureaux, plus de 28 mètres pour autres usages), ceux recevant du public et ceux construits avec des fonds de l'Etat. Mais il n'y a dans le domaine privé aucun contrôle, sauf demande expresse du maître d'ouvrage.

(2) Les forces pour lesquelles on calcule les structures de construction.

45 MILLIARDS DE FRANCS POUR LES COMMUNES

Le comité des finances locales, présidé par M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur (P.R.-U.D.F.) des Hauts-de-Seine et maire de Saint-Cloud, s'est réuni le 8 janvier, quelques jours après la publication de la loi du 31 décembre 1980, qui a fixé le régime désormais applicable à la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.). Cette réunion avait pour objet de fixer la répartition de la D.G.F., qui est une ressource distribuée par l'Etat aux collectivités locales, entre les communes pour 1981.

Le montant de la D.G.F. est de 45,022 milliards de francs, ce qui représente 75 % des recettes fiscales des collectivités locales et une progression de 18,58 % par rapport à 1980 (l'augmentation avait été de 16,07 % entre 1979 et 1980).

Le comité des finances locales a arrêté aussi le montant des dotations financières spécifiques dont bénéficient certaines catégories de communes, notamment les petits communes (moins de 2 000 habitants), les villes-centres à l'intérieur d'une agglomération urbaine et les communes touristiques ou thermales. Ce montant a été fixé à 3,088 milliards de francs.

Le comité des finances locales a, aussi décidé que les communes recevraient une dotation de 650 francs pour chaque instituteur attaché aux écoles communales.

Pour l'année scolaire 1979-1980, le ministère de l'éducation estime à 304 321 le nombre des instituteurs titulaires et stagiaires, des remplaçants et des suppléants en fonction dans l'enseignement du premier degré, en métropole et dans les départements d'outre-mer.

« Le taux élevé de progression de la D.G.F., en 1981, devrait permettre à la plupart des collectivités locales de décider des majorations modérées des impôts locaux », a déclaré M. Fourcade.

L'aménagement du quartier des Halles

(Suite de la première page.)

Notons que cette partie du jardin ne comporte aucun arbre de haute tige, mais la construction de charmilles, de pergolas et de pavillons de verdure : un soubassement en béton blanc et une structure métallique (portiques à 3 mètres de hauteur) supporteraient des plantes grimpantes. Cette « architecture végétale » mise au point par M. François-Xavier Lalanne est destinée à compenser la trop lente pousse des grands arbres qui borderont le mail oblique, au centre de la composition. De plus, sur une dalle de béton, le béton pousse mieux que le reste...

L'occasion est bonne de s'interroger une fois de plus sur l'utilité des procédures de consultation organisées autour de ces grands projets et en particulier l'efficacité de la commission des sites.

Composée de personnalités qui expriment des points de vue complémentaire (1), présidée par un préfet vigilant, celle-ci finit toujours par dire « oui ». Ou bien « oui, si », s'échinant sur des détails, ou élaborant des avis accompagnés de réserves, sitôt oubliés...

Inutile de remonter au déluge et de rappeler toutes les « grandes choses » construites avec sa bénédiction : la tour de la faculté des sciences plantée au bord de la Seine, entre les deux îles, la tour Montparnasse, et tant d'autres... Restons dans le quatier des Halles.

On ne saura jamais ce que la commission aurait dit du blockhaus de béton qui produit le chaud et le froid : sa masse imposante et brutale (27 mètres de haut, 50 de côté), en fait un monument à l'imbécillité... mais on considérait que cette simple cheminée, destinée à être masquée par les immeubles de logements et maquillée en fausse façade par un architecte en chef des monuments historiques, rue de Turbigo, ne méritait pas les commentaires de la commission des sites, ni même un permis de construire.

Pour le reste, elle a tout vu. Si l'immeuble de bureaux du centre de commerce international n'est pas sorti du trou, ce n'est pas la faute à la commission des sites mais... aux pompiers : ils n'avaient pas été consultés, ce qui a permis aux associations de faire annuler le permis de construire par le tribunal administratif et au président de la République, par un abus de pouvoir aussi bien venu que caractérisé, de s'opposer à ce qu'un nouveau permis soit donné à ce bâtiment (100 000 mètres carrés de bureaux) au beau milieu du carreau.

D'un revers de pelle

Ce n'est pas non plus la commission des sites qui a refusé le projet Bofill, balayé d'un revers de pelle par M. Chirac alors qu'il atteignait le premier étage, et sous prétexte que les bâtiments (pourtant conformes au plan de masse approuvé par tous) empiétaient sur la rue Rambuteau. Prétexte ! La preuve, c'est que les bâtiments du sud débordent aussi sur la rue Berger, à cause des prises d'air qu'ils doivent cacher...

Ce n'est pas parce que la commission fait des manières et demande à voir tout le jardin avant de se prononcer sur des tranches qu'elle ne finira pas par l'accepter.

Composée d'élus, qui ont déjà eu l'occasion de se prononcer dans d'autres assemblées, de fonctionnaires solidaires de ceux qui présentent les projets et soumis à l'autorité du préfet ou du ministre, d'architectes dont l'avenir est lié à leur docilité, et de personnalités condamnées à s'opposer sans succès ou à se démettre, la commission est présidée par un préfet qui exerce, dans une atmosphère d'exaspération mutuelle, l'art difficile du compromis.

Deux choses seraient utiles. L'étude détaillée et sereine des projets avec les usagers, hors de tout drame : ouverture des dossiers, quand ils ne sont pas encore bouclés, dialogue entre les architectes, les concepteurs et les associations. Un regard attentif serait porté sur les détails qui comptent, comme, par exemple, la liaison entres les espaces pour les piétons et les voies, véritables égouts à voitures, que nécessite aux Halles l'urbanisme souterrain.

D'autre part, un comité des sages, indépendant des pouvoirs politiques, plus homogènes dans ses préoccupations, pourrait se prononcer sur l'aspect esthétique et urbain, annoncer ses critères et donner un avis... Parfois, ce serait non ; on construirait quand même, mais on saurait pour quels motifs. Ce serait mieux que le « consensus mou » qui bénit tout et le contraire de tout, sans vergogne et sans mémoire.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) Présidée par le préfet de Paris, la commission des sites comprend le conservateur régional des bâtiments de France, le directeur de l'urbanisme à la préfecture de Paris et cinq fonctionnaires nommés par le ministre qui a en charge l'architecture (inspecteurs généraux des monuments historiques). Y siègent en outre cinq conseillers de Paris (actuellement deux socialistes et trois membres de la majorité) et dix personnalités désignées par le préfet : Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier, professeur à l'université de Paris-I, MM. Daniel Badani, architecte en chef des monuments historiques, Marc Barbet, président de la section de l'environnement au Conseil d'Etat, Jean-Marie Benoist, maître-assistant au Collège de France, Henry Bernard, architecte, membre de l'Institut, Gaston Leclaire, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, Pierre-Yves Ligen, maître des requêtes au Conseil d'Etat et directeur de l'Atelier parisien d'urbanisme, Robert Mallet, recteur, Mme Marthe de Rohan-Chabot, présidente de l'association S.O.S. Paris, M. François Serrand, représentant la plate-forme des associations d'habitants.

CONTESTATION ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES

À Golfech

DES ÉCOLOGISTES PROFÈRENT DES MENACES CONTRE LES CHEFS D'ENTREPRISE

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Un groupement d'écologistes contestataires, qui a pris le sigle LUPEN (Lessivage uranique des promoteurs de l'énergie nucléaire), vient de revendiquer le cambriolage des bureaux de l'association régionale pour la sous-traitance électronucléaire de la Garonne (ARSEN) qui, sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie de Montauban (Tarn-et-Garonne), va être associée à la construction de la centrale nucléaire de Golfech (*le Monde* du 31 décembre 1980).

Sur du papier à en-tête, volé dans les bureaux de l'ARSEN et grâce aux photocopies des adresses relevées sur le fichier de l'association, le LUPEN a fait parvenir aux chefs d'entreprise et aux responsables des syndicats patronaux, des services de l'Equipement, de l'E.D.F., *« aux magistrats, flics, vigiles et municipalités trop accueillantes »* une mise en garde disant, notamment : *« Vous comptez participer d'une manière où d'une autre à la construction de la centrale de Golfech. Apparemment, les dangers du nucléaire ne semblent pas vous préoccuper. Par contre, si vous persistez dans votre attitude, la préservation du matériel de votre entreprise ou commerce de vos biens personnels, de votre image de marque et de votre équilibre psychologique risque fort d'en pâtir. En espérant que vous n'aurez pas recours à nos services, veuillez... »*

Un post-scriptum ajoutait : *« Si dans les plus brefs délais vous n'avez pas fait paraître un communiqué annonçant votre désengagement des travaux de la centrale, à la* Dépêche du Midi, *ou au* Géranium enrichi *(bulletin écologiste) vous saurez à quoi vous en tenir ! »* — L.P.

● *Les six militants antinucléaires,* qui avaient « déménagé », le 2 décembre, le mobilier d'un centre de facturation d'E.D.F., sur le site de la future centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne), ont été condamnés, vendredi 9 janvier, par le tribunal de grande instance de Montauban à une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et 4 363 F de dommages et intérêts (*le Monde* daté 2-3 novembre 1980).

Au cours de l'audience, l'avocat d'E.D.F. avait demandé le remboursement de la journée de retard dans l'achèvement de la centrale, évaluant le préjudice à 240 millions de francs.

Certains silos de stockage de déchets pourraient être modifiés à l'usine de La Hague

Quatre jours après l'incendie du silo de stockage de déchets radioactifs de l'usine de La Hague, les responsables de la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), filiale du Commissariat à l'énergie atomique, ne connaissent toujours pas exactement les causes de son déclenchement. Une seule chose est vraisemblable : certains silos de stockage de déchets seront probablement modifiés.

La casemate de béton semi-enterrée, dans laquelle le feu s'est déclaré, contenait des morceaux de graphite et des bouchons de magnésium de quelques centimètres de diamètre, provenant de gaines de combustibles irradiés dans des centrales nucléaires graphite-gaz-uranium naturel.

Selon les premiers éléments de l'enquête, confirmés depuis par le développement d'un film pris par une caméra dans le silo, seul le haut du tas de déchets a brûlé. D'autre part, la combustion n'a affecté que du graphite, et l'on s'explique mal comment cette matière a pu s'enflammer. Pour le directeur de l'usine, M. Maurice Delange, l'hypothèse d'une origine du feu due à la radioactivité — moyenne précise-t-il — des déchets stockés dans le silo ne paraît pas devoir être retenue. D'autres scénarios, comme la combustion d'éléments organiques qui auraient enflammé le graphite, ont été envisagés par les dirigeants de la Cogema, qui se sont refusés à en faire état, préférant attendre les résultats des essais en cours pour se livrer à des commentaires. Dans combien de temps : des jours ou des semaines ? Personne ne le sait. Des modifications — légères peut-être — seront probablement apportées à ces silos de stockage, dont on pensait à tort que la gestion ne posait guère de problèmes.

Ainsi, il est vraisemblable que des appareils de mesure du niveau de césium — le produit radioactif qui a entraîné le déclenchement de l'alarme (1) — seront installés sur les silos. De tels systèmes auraient, en effet, permis d'identifier plus rapidement l'origine de cette montée anormale du taux de radioactivité sur le site de l'usine et, surtout, évité que le peintre en bâtiment travaillant à proximité du système de ventilation du silo ne soit exposé aux rayonnements de césium (*le Monde* du 9 janvier).

La direction de La Hague précise que ce dernier n'a pas été contaminé par des particules solides déposées sur ses vêtements ou inhalés par son organisme, et que ses jours ne sont pas en danger, car il n'a reçu que quelques rems (2). Des mesures plus fines devraient permettre, dans les prochains jours, de connaître la dose exacte à laquelle il a été exposé.

La situation sur le centre est, aujourd'hui, bien contrôlée, affirme le président de la Cogema, M. Georges Besse, tout en reconnaissant cependant qu'un effort d'information doit être fait pour que soient évités malentendus et erreurs, même s'il paraît difficile à la direction de fournir avec exactitude, lors d'un incident ou d'un accident, des informations immédiates au personnel et à la presse.

J.-F. A.

(1) La Cogema affirme que ses appareils n'ont pas enregistré la présence de strontium et de plutonium sur le site.

(2) La dose maximale admissible est de 5 rems pour une année.

● *M. Paul Quilès,* député de Paris (P.S.), dans une lettre adressée à M. Durafour, président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, demande que ses membres se saisissent du problème de l'organisation de la sécurité nucléaire en France.

« Il me semble du plus grand intérêt, écrit M. Quilès, *que notre commission (...) entende M. André Giraud, ministre de l'industrie, M. Jean Servant et son successeur, M. Bernard Augustin »* au poste de secrétaire général du comité interministériel de la sécurité nucléaire (*le Monde* du 6 janvier). *« Ces auditions permettraient aux membres de notre commission de s'informer le plus complètement possible ; notre commission serait alors à même de porter une appréciation sur les structures existantes dans le domaine de la sécurité nucléaire et de faire d'éventuelles propositions d'amélioration ».*

Il ne faut pas cacher les problèmes

estiment les syndicalistes

De notre correspondant

Cherbourg. — Consacrée aux entreprises extérieures qui travaillent à La Hague, la réunion, vendredi 9 janvier, d'un second comité d'hygiène et de sécurité a permis de calmer en partie l'inquiétude des personnels, sans désarmer l'ardeur des élus de l'opposition et des syndicats.

Ces derniers continuent de distinguer la gestion des déchets de l'usine (préoccupation qu'ils ont en commun avec la direction) d'une information nucléaire dont la conception actuelle est fortement critiquée par les partis de gauche. Les socialistes de la Manche ont demandé vendredi à la commission de contrôle du conseil général de se rendre à La Hague, pour poser à la direction et aux délégués du personnel les questions qui préoccupent l'opinion, et les communistes ont réclamé la création d'une commission régionale d'information appuyant ses avis sur des organismes décentralisés de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Au nom de l'intersyndicale, le porte-parole de la C.F.D.T., M. Jean-Pierre Lhermitte, a réaffirmé pour sa part, à la télévision et la radio, que la contamination radioactive entraînée par l'incendie du 6 janvier ne se limitait pas à l'usine (1). Il n'a pas hésité à contredire sur ce point les déclarations faites à la même heure à Paris par les responsables de la Cogema : *« Les résultats des mesures effectuées mardi dernier ne nous paraissent pas avoir été expliqués convenablement. Le préfet a été mal renseigné. Quand il y a un problème il faut le dire. On ne doit pas essayer de le cacher et laisser les gens prendre des risques »*, a estimé M. Lhermitte, en rappelant que beaucoup d'agents travaillant dans la zone contaminée étaient repartis chez eux sans contrôle.

Pour des raisons qu'il faudrait connaître, plusieurs heures ont été, en effet, perdues entre les premières alarmes déclenchées dans certains secteurs de l'usine et la découverte du phénomène de combustion affectant le silo de stockage des gaines de combustibles. Certains laissent entendre à ce sujet que beaucoup d'agents responsables de la sécurité n'ont pas tenu compte des indications de leurs appareils de mesure, ceci en dépit d'exercices mensuels organisés pour éviter des comportements de routine, qui pourraient nuire à la sécurité des installations et du personnel. — R.M.

(1) Des contrôles sont actuellement effectués en dehors de l'usine. Ils n'ont, selon la direction, rien donné pour le moment.

VENTES

En 1980

TASSEMENT A DROUOT

Avec un chiffre d'affaires de 267,6 millions de livres, Sotheby enregistre pour 1980 le total le plus élevé de toutes les salles de ventes du monde, avec une progression de 31 % par rapport à l'année précédente (1). La firme rivale Christie's annonce un chiffre d'affaires de 165 millions de livres, soit une augmentation de 32 %. Pour l'ensemble de leurs ventes à Paris, les commissaires priseurs parisiens ont obtenu eux, un chiffre d'affaires de 900 millions de francs environ (+ 12,5 %).

Ce « tassement » s'explique en partie par le déménagement de Drouot rive gauche au nouveau Drouot, mais aussi par les difficultés propres des commissaires priseurs parisiens.

Ainsi l'écart continue de se creuser entre Londres et Paris, où le chiffre d'affaires des soixante-dix commissaires priseurs ne représente plus en valeur qu'un cinquième des deux firmes britanniques (au lieu de la moitié en 1976).

(1) Une livre = 10,9 F.

ÉCHECS

Après l'abandon de Huebner

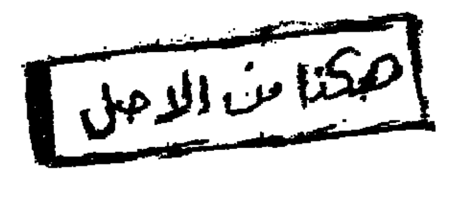
VICTOR KORTCHNOÏ DISPUTERA LE CHAMPIONNAT DU MONDE

Coup de théâtre à Merano (Italie). Le grand maître ouest-allemand a abandonné, vendredi 9 janvier, après huit parties complètes, le match qui l'opposait à l'apatride Victor Kortchnoï dans le tournoi des prétendants, car il ne supportait plus, a-t-il dit, les journalistes, les photographes et la publicité faite autour de lui.

Après avoir remis une lettre à l'arbitre, le Néerlandais Henk Folkers, pour lui annoncer son abandon, Huebner a pris le train pour la R.F.A.

Le joueur ouest-allemand, qui avait une légère avance à l'issue de la sixième partie (3,5 à 2,5 points), avait perdu les septième et huitième parties, et était mené par 4,5 points à 3,5.

Au cours d'une brève conférence de presse, M. Folkers a expliqué que Huebner lui avait annoncé son abandon jeudi, mais qu'il n'avait voulu l'annoncer qu'après avoir tout tenté pour le convaincre de poursuivre le match. *« Tous mes efforts ont été inutiles »*, a-t-il dit, ajoutant : *« Sa décision était irrévocable. »*



Le Monde

société

JUSTICE

Quatre-vingt-sept mois de procédure sans issue

Il n'est pas que l'instruction des bavures policières pour, trop souvent, s'étendre sur des années. (Récemment encore une procédure ouverte à propos de violences commises dans un commissariat a été close après soixante-quatre mois d'enquête judiciaire, *le Monde* du 5 décembre 1980.) Les procès en responsabilité médicale paraissent, quant à leur durée, s'inspirer des usages réservés à la police.

L'un d'eux en tout cas a déjà battu le record des soixante-quatre mois, puisque, ouvert par une plainte du 17 octobre 1973, il en est encore, quatre-vingt-sept mois après, à l'examen d'un incident de procédure. C'est, en effet, le 12 janvier prochain que la Cour de Paris doit connaître d'un appel, notamment formé par le parquet, contre une décision du juge d'instruction refusant d'ordonner une troisième expertise à la demande d'un des inculpés.

Le parquet avait-il, en l'espèce, le souci du respect des droits de la défense en formulant un tel appel qui interdit, en fait, à un tribunal d'examiner le bien-fondé d'une plainte qu'il paraît difficile de tenir pour abusive ? Même en tenant compte d'un rapport, dit rapport Mac Aleese, remis en juillet 1980 à l'initiative du ministère de la justice et qui, « *répondant au vœu des organisations représentatives de la profession* », suggère un certain nombre de mesures qui éviteraient que soit mise en cause par la voie pénale la responsabilité professionnelle des médecins.

Reste ce qu'il faut bien appeler l' « affaire Farçat », dont il n'est pas inutile de rappeler la chronologie.

Le 16 juillet 1973, Alain Farçat, âgé de vingt-quatre ans, subit l'ablation des amygdales dans une clinique privée de Neuilly. Les suites de l'opération conduisent à son transfert, le même jour, dans un hôpital public où il mourra après soixante-douze jours de coma, le 25 septembre 1973.

Plainte est déposée le 17 octobre suivant qui sera suivie, plus tard, par la désignation d'un premier juge d'instruction, lequel ordonnera une expertise qui sera déposée le 26 juin 1974. Jusque-là, compte tenu des usages en la matière, on ne saurait crier au scandale des lenteurs judiciaires.

Puis, une contre-expertise est ordonnée qui se termine par le dépôt d'un deuxième rapport, le 31 décembre 1975. Près d'un an après ce deuxième rapport, trois ans après les faits, quatre personnes sont inculpées, le 5 novembre 1976, d'homicide involontaire : le docteur Jean Labayle, qui pratiqua l'intervention ; le docteur Solange Clot, médecin anesthésiste, qui l'assista ; le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob, qui se défend d'être le directeur médical de la clinique, fonctions en vertu desquelles il a été inculpé, et qui est président du Conseil national de l'ordre des médecins ; enfin, une infirmière de la clinique, Mme Anne-Marie Le Goff.

Trois expertises

Après mutation du premier juge saisi, un second est désigné qui procède à diverses confrontations. Puis, le parquet, en septembre 1978, demande que soit annulée la seconde expertise, qui seule met en cause le professeur Lortat-Jacob. Le parquet estime que cette expertise est entachée d'irrégularités, puisque l'un des médecins qui l'ont rédigée s'est rendu au chevet du jeune Farçat, durant son coma. Sur ce point, il a dû y rencontrer nombre de ses confrères, la mère de la victime étant inspecteur général des affaires sociales (son père, à présent en retraite, était préfet, directeur des *Journaux officiels*). De plus, la plainte vise les suites de l'opération dans une clinique privée, non l'hospitalisation qui fut ensuite décidée.

Le 11 juillet 1979, la cour d'appel de Paris décide que la deuxième expertise est valable, et une confrontation générale des plaignants et des inculpés a lieu en novembre. En avril 1980, le chirurgien demande l'établissement d'une troisième expertise.

Le juge d'instruction rejette cette demande le 14 novembre en indiquant dans son ordonnance, d'une part, que l'« *information nous paraît terminée* » ; d'autre part, que les deux précédentes expertises sont concordantes.

Le parquet fait appel dès le lendemain. Il est difficile d'imaginer que ces appels successifs du parquet soient destinés, dans l'esprit de la loi sécurité et liberté, à accélérer la procédure. On ne peut davantage croire qu'il s'agirait d'améliorer la protection des victimes, dans l'esprit de cette même loi. On ne peut davantage soutenir que le parquet entend concourir à la « *manifestation de la vérité* » en recourant régulièrement à des appels qui sont, loi oblige, examinés à huis clos. Cette « *manifestation de la vérité* » que les codes mentionnent depuis toujours, où peut-on mieux la constater qu'au grand jour d'une audience publique ? A moins que l'on ne veuille, au contraire, l'éviter. Pour le plus grand crédit de l'institution judiciaire assurément, qui en douterait ?

PHILIPPE BOUCHER.

Les avocats des détenus corses veulent saisir la Cour internationale de La Haye

Le rejet, par la chambre de contrôle de la Cour de sûreté de l'Etat, des demandes de mise en liberté des six autonomistes corses détenus à Fresnes, qui continuent leur grève de la faim, a provoqué de nombreuse réactions à quelques jours du procès qui doit s'ouvrir le 14 janvier devant la Cour de sûreté de l'Etat.

De leur côté, les défenseurs des six Corses grévistes de la faim ont annoncé leur intention de saisir la Cour internationale de justice de La Haye sur le sort des détenus.

● *Le parti socialiste* a publié, vendredi 9 janvier, une déclaration dans laquelle il affirme espérer *« qu'on ne cherche pas délibérement la provocation et que la justice, le bon sens et le souci d'épargner des vies humaines finiront par l'emporter »*. Il constate *« que le gouvernement, ne tenant aucun compte des multiples protestations qui lui ont été adressées, refuse de mettre fin à une détention préventive que, ni les besoins d'une instruction close depuis six mois, ni la préservation de l'ordre public ne sauraient justifier »*.

● *Le P.S.U.* : A Paris, Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire général du P.S.U., a commenté les propos de M. Alain Peyrefitte qui, dans une lettre en réponse à l'abbé Michel Pétrolacci-Stéphanopoli, délégué épiscopal et curé de la paroisse Saint-Paul à Bastia, avait qualifié la grève de la faim des détenus de *« chantage judiciaire »* (*le Monde* du 9 janvier). *« Où est le chantage,* écrit-elle, *quand la chanson, c'est tout un peuple qui la fait naître (...). Le peuple corse, à force de prison, à force de répression, sera contraint à ne plus jamais croire en la justice française. »*

● *L'abbé Michel Pétrolacci-Stéphanopoli* a répliqué au garde des sceaux que le comportement des grévistes de la faim *« s'il allait jusqu'à son terme aboutirait à un suicide condamné par l'Eglise »*. Le prêtre laisse à *« Dieu seul le droit de juger, eux et nous tous. »* *« Quant à moi,* écrit-il, *je m'incline devant le courage d'hommes qui en sont à deux mois de jeûne. »*

● *La commission française Justice et paix* : *« La situation des six détenus (...) est devenue telle que le refus d'une mise en liberté provisoire, au moins pour des raisons humanitaires, devient difficile à comprendre. Que les hommes prennent ainsi de tels risques pour leur santé, ce n'est pas sans raison sérieuse. »*

● *Mᵉ Lucien Felli*, dirigeant de l'Union du peuple corse (U.P.C.), a déclaré à Bruxelles que les détenus *« sont dans un état de santé très grave et peuvent mourir à tout moment, malgré les affirmations apaisantes de la médecine pénitentiaire. La mort de l'un d'eux aura des conséquences extrêmement graves en Corse et il est nécessaire de rechercher une solution politique. »* — (*Corresp.*).

● PRECISION : *les déclarations de M. Xuereb.* — Après les déclarations, le 7 janvier (*le Monde* du 9 janvier) à la rentrée du tribunal de Paris, du président du tribunal pour enfants, M. Jean-Claude Xuereb, celui-ci nous signale qu'une citation était erronée. M. Xuereb avait déclaré : *« Le pourcentage des adolescents auxquels peut être reproché un acte de violence au sens de la loi pénale n'excède pas 5 pour 1 000 »*.

Un « dossier » de la chancellerie sur l'article 226 du code pénal

S'appuyant sur le « *devoir d'information* » et se défendant de « *prendre parti* », la *Lettre de la chancellerie*, bimensuel du ministère de la justice qui annonce un tirage à vingt et un mille cinq cents exemplaires, consacre l'intégralité de son numéro du 1ᵉʳ décembre à l'article 226 du code pénal. Cet article, faut-il le rappeler, vise ceux qui auront cherché à jeter le discrédit sur la justice.

Bien que les responsables de cette publication officielle aient eu le soin quelque peu hypocrite de ne citer à aucun moment *le Monde* (ni *Libération*, qui est l'objet de poursuites fondées sur le même article), il n'échappera à aucun des lecteurs de cette *Lettre* qu'il s'agit de justifier à leurs yeux l'opportunité des procédures actuellement engagées contre ces deux quotidiens.

En forme d'éditorial, la *Lettre de la chancellerie* annonce un « dossier ». Dossier ? Ou plaidoyer *pro domo* ? Car pour qui a pris connaissance ici et là ne serait-ce que de quelques-uns des textes publiés sur le sujet, avant et après les poursuites, le prétendu « dossier » suscitera quelque étonnement.

Certes, on ne pouvait tout résumer dans l'espace étroit des quatre pages ordinaires de cette publication. Ne pouvait-on cependant présenter un dossier plus équilibré, c'est-à-dire moins tendancieux, donc moins ridicule, pour dépeindre complètement ce qui est en cause au regard des principes et au regard des cas particuliers ?

Parmi les centaines d'articles de presse, en France et à l'étranger, les dizaines de déclarations de personnalités politiques, dans l'opposition mais aussi dans la majorité, qui ont été publiés ou prononcés, que retient le dossier officiel ? En tout et pour tout deux articles critiquant l'article 226, l'un et l'autre remontant à 1959, tout le reste étant consacré à sa justification : par la citation, notamment, d'une interview du garde des sceaux au *Times* ou des interventions (télévisées pour nombre d'entre elles) de collaborateurs directs du ministre, ainsi que par deux commentaires du premier président de la Cour de cassation, qu'on s'abstiendra de ranger parmi ces collaborateurs.

Il n'est assurément pas question ici d'entamer une polémique à laquelle *le Monde*, plus réservé que le ministre, s'est toujours refusé, jugeant plus digne de faire valoir ses thèses, le moment venu, devant les juges qui auront été saisis, plutôt que d'invoquer sans le dire l'opinion publique.

Entre-temps, il n'est pas défendu de convier nos lecteurs à réfléchir sur ce qu'est un « dossier » lorsque c'est le ministre qui se mêle de le faire établir.

J. F.

Trois organisations d'avocats protestent contre les nouvelles dispositions sur le « délit d'audience ».

Les dispositions sur le « délit d'audience » introduites par la commission mixte paritaire dans le projet « sécurité et liberté » continuent de susciter des protestations. Dans un communiqué commun, la Confédération syndicale des avocats (modérés), la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (modérés) et le Syndicat des avocats de France (gauche) déclarent : *« Cette disposition dont on veut croire qu'elle sera déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel, à qui elle est soumise, porte une atteinte inadmissible à la liberté de la défense. »*

Les nouvelles dispositions sur le délit d'audience prévoient que le président du tribunal ou de la cour pourra décider d'écarter un avocat de la salle d'audience pour une durée *« qui ne peut excéder deux jours »* lorsque l' *« attitude »* de cet avocat compromettra *« la sérénité des débats »* (*le Monde* daté 28-29 décembre 1980). Le communiqué des trois organisations d'avocats ajoute : *« S'il est normal qu'un avocat qui manque aux obligations de son serment soit déféré au conseil de son ordre, qui le sanctionnera comme il estimera devoir le faire, on ne saurait admettre, par contre, qu'il soit écarté au seul prétexte que ses propos troublent la sérénité de l'audience, c'est-à-dire en réalité déplaisent. »*

Faits et jugements

Une « instruction publique » de l'affaire Bidalou.

Une réunion de soutien à M. Jacques Bidalou, suspendu de ses fonctions de juge d'instance à Hayange (Moselle) a eu lieu vendredi 9 janvier à la Mutualité à Paris sur l'initiative du Syndicat de la magistrature dont il est membre. Quatre cents personnes y ont participé. Cette réunion a pris la forme d'une « instruction publique » du dossier. M. Yves Lemoine, magistrat, membre du syndicat et défenseur du juge d'Hayange, a expliqué les raisons de cette « instruction publique » : M. Jean Wagner, premier président de la cour d'appel de Colmar, rapporteur du dossier devant le conseil supérieur de la magistrature, a refusé de se rendre à Hayange et d'entendre les témoins que celui-ci voulait citer.

Pour compenser ce refus, ces témoins sont venus à la tribune de la Mutualité. M. Bernard Parmantier, sénateur (P.S.) de Paris, a fait part du soutien de son parti et de celui de M. François Mitterrand personnellement. Des syndicalistes C.F.D.T. lorrains ont expliqué que le combat de M. Bidalou rejoignait le leur. Le chanteur Daniel Balavoine s'est étonné de l'écho que suscitent dans la presse les propos de M. Michel Poniatowski sur l'affaire de Broglie, alors que M. Bidalou n'a pas droit, pour sa défense, au même traitement.

D'autres « témoins » ont pris la parole, comme le R.P. Jean Cardonnel et l'amiral Antoine Sanguinetti, qui a déclaré : *« Si je suis ici, moi qui ai passé ma vie à fuir sur tous les champs de bataille, c'est que je me suis dit, que, cette fois, il faut essayer de gagner. »*

Le président du Syndicat de la magistrature, M. François Roger, a expliqué que son organisation soutenait le juge d'Hayange parce que le dossier disciplinaire comporte comme « pièces à conviction » des décisions qu'il a rendues alors qu'un magistrat du siège, indépendant, n'a pas à rendre de comptes sur ce point.

Quatorze mois de prison pour des hôteliers proxénètes.

La quatorzième chambre correctionnelle de Paris s'est prononcée, le vendredi 9 janvier, dans l'affaire de proxénétisme hôtelier qui avait amené à comparaître, devant elle, début novembre 1980, dix-huit personnes (*le Monde* daté 9-10 novembre 1980). MM. Gérard Jullien, exploitant viticulteur dans l'Hérault et le Gard, poursuivi pour avoir tiré d'importantes ressources, en 1976 et 1977, du produit de la prostitution dans trois hôtels parisiens, et Jean Troisi, qui dirigeait ces établissements pour le compte du premier, ont été condamnés l'un et l'autre à *vingt-quatre mois d'emprisonnement*, dont dix avec sursis, cinq ans d'interdiction de séjour et cinq ans de privation de droits civiques.

MM. Jullien et Troisi ont été, en outre, respectivement condamnés à 250 000 et 200 000 francs d'amende. Ces peines son confondues avec celles qui leur avaient été infligées le 31 octobre 1980 par la cour d'appel de Paris pour fraude fiscale.

D'autre part, une vingtaine de « gérants de paille » de ces établissements ont été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis et à des amendes.

Enfin, deux avocats parisiens, Mᵉˢ François Guillon et Jean-Marie Carrier, qui avaient fait l'objet d'un jugement séparé devant le même tribunal, ont été respectivement condamnés à 10 000 et 8 000 F d'amende pour *« faux en écritures privées »*. Les deux avocats avaient établi des contrats fictifs, relatifs à de pseudo-cessions de parts dans les sociétés propriétaires des hôtels.

Prison ferme pour un camionneur récidiviste de la « surcharge ».

(De notre correspondant.)

Epinal. — La cour d'appel de Nancy a confirmé, vendredi 9 janvier, le jugement prononcé le 9 novembre 1979 par le tribunal de grande instance de Nancy, condamnant à cinq jours d'emprisonnement ferme et 600 F d'amende, pour *« surcharge en récidive »* de l'un de ses camions, M. André Saint-Dizier, transporteur à La Petite-Raon (Vosges).

Pour le CID-UNATI, ce camionneur est devenu le symbole des petits transporteurs assaillis par les difficultés, et, pour ce syndicat, l'arrêt de la cour d'appel est *« une véritable injustice, un coup bas porté à la liberté d'entreprise »*. Les porte-parole du CID-UNATI ont déclaré, d'autre part, que si M. Saint-Dizier allait en prison, leurs adhérents barreraient *« toutes les routes des Vosges et même celles de Lorraine »*. — Y. C.

● *Grièvement blessée lors de la fusillade de Marseille*, le mercredi 7 janvier, au cours de laquelle deux malfaiteurs ont été tués par les policiers (*le Monde* du 8 janvier), Mme Marie-Antoinette Garcia, cinquante-huit ans, est désormais dans un état jugé satisfaisant. Blessée au ventre par un projectile, dont on n'a pas encore établi s'il avait été tiré par les gangsters ou par les forces de l'ordre, Mme Garcia a pu, en effet, quitter, dans la soirée du vendredi 9 janvier, le service de réanimation de l'hôpital de la Timone, où elle avait été immédiatement transportée, pour le service de chirurgie de l'hôpital de la Conception, où elle va continuer sa convalescence.

FAITS DIVERS

INDONÉSIE : CENT TROIS DISPARUS DANS UN NAUFRAGE

Djakarta (*A.F.P.*). — Quelque cent personnes sont portées disparues après le naufrage de leur navire, le 7 janvier, près de l'estuaire de la rivière Kapuas, au large de Bornéo, rapporte l'agence Antara News. Le *Harapan Kita*, avec cent vingt-neuf personnes à bord, a coulé au cours d'une tempête, a précisé l'agence de presse indonésienne.

● *M. André Gilous*, directeur d'une société d'enquêtes privées et maire d'Eyguières (Bouches-du-Rhône), qui avait été grièvement blessé, dimanche 30 novembre, dans une explosion au siège de sa société, à Marseille, est décédé, vendredi 9 janvier, en début de matinée (*le Monde* du 3 décembre 1980). Les auteurs de l'attentat n'ont pas été retrouvés.

● *Deux enfants carbonisés à Paray-Vieille-Poste* (Essonne). — Deux enfants, de nationalité marocaine, âgés de trois et cinq ans, sont morts carbonisés, le vendredi 9 décembre au matin, dans l'incendie d'une H.L.M. de trois étages, rue de l'Avenir, à Paray-Vieille-Poste. Leur mère dormait au rez-de-chaussée de l'immeuble. Selon les déclarations d'une voisine, une explosion aurait eu lieu quelques minutes avant le début du sinistre.

A Paris — LES MOTARDS ONT RENONCÉ A MANIFESTER

S'il est encore un peu trop tôt pour savoir comment il convient d'interpréter la « sagesse » dont les motards parisiens ont fait montre, le vendredi 9 janvier, il semblerait que le sévère rappel à l'ordre que leur avait adressé, le matin même, la préfecture de police (*le Monde* du 10 janvier) leur ait, d'une manière ou d'une autre, donné à réfléchir.

Ils avaient renoncé à parcourir en bruyants cortèges désordonnés les rues de la capitale, comme ils l'ont si souvent fait au cours des derniers mois, pour protester d'abord contre la création de la vignette sur les grosses cylindrées, puis contre l'interdiction, depuis quatre semaines, d'accéder à la place de la Bastille, point de rendez-vous traditionnel du vendredi soir. Les motards, s'ils se sont rassemblés aux abords de la tour Eiffel vers 21 heures, devaient se disperser ensuite

Mais cette trêve ne signifie pas pour autant qu'ils aient renoncé : la Fédération française des motards en colère (F.F.M.C.) pencherait pour de nouvelles manifestations de protestation et de revendication, dont les dates et les modalités restent à déterminer. Quant à l'Union nationale des motards (U.N.M.), elle a d'ores et déjà fait part de son intention de saisir la juridiction administrative au sujet de la *validité de la décision du préfet* de police d'interdire l'accès d'une partie du pavé parisien à une catégorie de citoyens « à part entière »...

J.-M. D.-S.

ÉDUCATION

Les enseignants au quotidien

IV. — « Le pire n'est pas toujours sûr »

par CHARLES VIAL

Mal-aimés et contestés, les enseignants se sentent parfois assiégés, et trébuchent. Le nombre de névroses est plus important chez eux qu'ailleurs. Leur métier conserve toutefois de tels avantages qu'ils sont nombreux, instituteurs ou professeurs, à s'y trouver bien (« le Monde » des 8, 9 et 10 janvier). L'avenir, pourtant, a déjà commencé à réclamer des enseignants différents.

Ça s'appelle l'Antidote. Un café-théâtre coincé dans une ruelle du Vieil-Aix. Un *soir* de novembre, une quinzaine de jeunes, ici comme chez eux, sont venus *« faire la claque »*. Pour leurs copains, trois guitaristes qui, pendant deux heures, jouent, improvisent, chantent. On boit, on avale un sandwich, on rit, on discute, on fume, tandis que le rock mitraille les poutres depuis longtemps sourdes et impassibles. Spectateurs et musiciens ont de ces airs de tous les jeunes, mi-filles, mi-raison. Chaleureux et « relax ». Bien ensemble.

A trois exceptions près, tous sont élèves instituteurs, ou institutrices..., à l'école normale de garçons, où passa le père de Marcel Pagnol, et que dirige un cousin de Darius Milhaud, ou à l'école normale de filles, aux bureaux cirés comme le parloir d'un couvent, avec, au beau milieu, un berceau de chêne qui n'en finit pas d'endormir sa plante verte...

Elles en étaient sûres : ce soir, à l'Antidote, aucun de leurs professeurs de l'école normale ne viendrait. Ce n'est pas un univers fréquentable. Même pour celui qui fait profession de s'intéresser au théâtre : *« Ce n'est pas son genre de spectacle. »* De toute manière, *« les profs de l'école normale, ce ne sont pas des vivants ! »*.

Ces futurs maîtres — le mot ne leur plaît guère — ne ressemblent pas tout à fait à leurs aînés. Comme eux, souvent, ils ont été plutôt de bons élèves. Mais, ainsi que l'avait révélé Mme Ida Berger il y a quelques années (1), la sociologie du recrutement des instituteurs s'est modifiée. Les jeunes filles, surtout, proviennent d'une origine sociale moins modeste, encore qu'il ne faille rien schématiser. Parmi les professions exercées par les parents de quarante-trois normaliennes d'Aix-en-Provence recrutées en 1979, on relève : architecte, officier, médecins, cadre, ingénieur, directeurs régionaux, gérant de société, chef de bureau. Mais aussi : maçon, magasinier, ouvrier électricien. Dans onze familles, il y a un ou deux enseignants (institutrices ou professeurs).

Ces jeunes qui ne sont plus des adolescents — près de la moitié ont vingt ans ou plus — ne se reconnaissent pas dans leurs aînés enseignants. Sauf dans certains, parfois : Véronique sait que sa mère institutrice en classe de perfectionnement *« est vachement bien avec les gamins »*. Mais pas dans la plupart de ceux qui les enseignent ou qu'ils connaissent, *« sûrs d'eux, enfermés dans leurs certitudes »*. Les voilà, eux, incertains, comme soupçonneux sur eux-mêmes. Ils doutent, encore plus après les stages qu'ils ont faits dans des classes : *« Qu'est-ce que l'école peut apporter à ces gosses déracinés, et qui n'ont pas envie d'être là ? »*

Le mot — encore un — de *vocation* n'appartient pas à leur vocabulaire. Tout en admettant, comme Jean-Michel, qu'ils ont quand même préféré se présenter au concours d'instituteur *« plutôt qu'à celui de la S.N.C.F ou des P.T.T. »*, ils ne le cachent pas : ils sont à l'école normale, *aussi*, parce qu'on y est payé (2). Un grand nombre — une sur deux parmi les normaliennes d'Aix recrutées en 1979-1980 — sont passées à l'université (cinq ont une licence, et deux une maîtrise en plus). Plusieurs ont travaillé dans une entreprise (tri postal, magasins) et laissé passer quelques années avant de postuler. C'est peut-être pour cela que les stages en entreprise organisés pour les enseignants de second degré les laissent souvent sans élan. L'intérêt pour la vie, qu'ils ne réduisent pas au monde du travail, s'insinue en d'autres voies chez eux.

Si, comme leurs maîtres, il leur arrive d'avouer : *« J'ai envie de m'occuper de gosses »*, Véronique dit la première ce qu'ils allaient ajouter : *« Les gosses peuvent nous apporter plus de choses que les adultes. »* Mais ils pressentent que l'accord, dans sa fraîcheur, ne durera pas le temps d'une vie : *« Est-ce qu'on va se fendre la gueule pendant cinquante ans avec eux ? »*

Alors ils clament leur volonté de ne pas subir, de ne pas s'engourdir, de ne pas *« se faire bouffer par ce boulot. »* L'un aspire à devenir animateur, rejoignant d'ailleurs ses contemporains dont plusieurs, depuis quelques années, s'orientent vers cette activité avec une conviction qui rappelle celle des jeunes instituteurs d'autrefois (3). Une autre : régisseur de théâtre.

Assurément, ils doivent un engagement de servir l'État pendant dix ans. Mais, affirment certains, si l'on trouve autre chose avant, on le prendra ; il faut éviter le piège et *« ne pas attendre pour en sortir »*. Une normalienne, et pas la benjamine : *« Dix ans, dix : ça sonne déjà bizarrement à mes oreilles. Je ne pourrai pas rester si longtemps. »*

Leur jeunesse s'épouvante à l'image d'enseignants *« asexués, des fantômes »*. Préserver leur personnalité leur paraît essentiel. *« Pourquoi l'enseignant de plus de trente ans*, s'inquiète Christian, instituteur remplaçant dans un village des Bouches-du-Rhône, *sue-t-il l'absence d'originalité, la neutralité, et jusqu'à la banalité vestimentaire ? »* Leur façon de s'habiller, justement, ces futurs instituteurs et institutrices y tiennent. *« Le jean, c'est ma peau »*, explique Jean-Michel. *« Je ne changerais de tenue que si je voyais que ça gêne les élèves »*, conclut Véronique.

Réfléchie et pleine de conscience pour une part, indifférente pour l'autre, cette génération de futurs instituteurs et institutrices méprise les jeux de la politique. Dans leur majorité, ils dédaignent le prochain scrutin présidentiel. En bloc. L'évocation de cette institutrice les apitoierait, qui n'en est pas à sa première classe et s'apprête à voter pour M. Georges Marchais au premier tour parce qu'il *« l'amuse »*, et aussi parce qu'elle a des collègues communistes *« qui sont sincères »*, et pour M. Valéry Giscard d'Estaing au second *« parce qu'il fait penser à un surdoué »* et *« pour le porte-monnaie »*...

A la japonaise ?

Au seuil de leur métier provisoire, ils en débusquent déjà les périls subreptices. Ceux contenus, par exemple, dans la pédagogie qu'on leur enseigne et qui fait florès : la pédagogie dite « des objectifs ». L'enseignant est tenu de se fixer, sans cesse, des buts à atteindre, à distance visible ; que l'enfant sache distinguer « au-dessus » et « au-dessous », qu'il connaisse le mécanisme de la vie cellulaire, etc. Or, dénoncent les élèves-instituteurs et institutrices, cette obsession de l'objectif anéantit toute gratuité. *« Tu racontes une histoire à des enfants, en démarrant sur un mot qui les surprend. Ça marche à fond ; ils sont captivés. Tu t'arrêtes d'un coup : quel est mon objectif ? Plus rien ne peut être spontané ! »*

Cela traduit une philosophie de la machine, renchérissent-ils. La machine, voilà lâché le nom par lequel pointe le scandale. La houle électronique n'est plus un simulacre. La robotisation est aux portes si elle n'a pas déjà investi les faubourgs du savoir.

Du premier ou du second degré, nul enseignant n'est épargné. Ils sont aujourd'hui confrontés à une énorme concurrence potentielle. Une annonce publicitaire comme celle-ci, parue ces jours-ci, en dit long : *« Aidez vos enfants à apprendre le français et le calcul facilement, beaucoup plus vite, en jouant. Le modèle S et S (cinq à dix ans) dicte les mots à haute voix. L'enfant épelle par touches et lit. Félicité ou corrigé gentiment. Pas d'angoisse. Quatre niveaux, etc. »*

Dans leur majorité, les enseignants donnent l'impression de laisser venir le développement de l'informatique, sans crainte pour eux-mêmes. L'un d'eux s'alarme toutefois : *« On ne sera peut-être plus que des sortes d'animateurs culturels chargés de passer des films. »*

Mais il est plus fréquent d'entendre l'opinion de M. Laurent Michel, professeur de mathématiques à Marseille : *« Je ne suis pas timide ; je pourrais faire mes cours à la télé, pour tout le lycée ; seulement, sans le contact, ça ne m'intéresserait plus. Et notre tradition d'humanisme empêchera que la machine remplace l'homme. »*

Dans la préface qu'il a écrite au rapport du club de Rome : *« On ne finit pas d'apprendre »*, M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, relève que l'enseignement de moins en moins *« ne saurait se réduire à l'assimilation passive de modèles préfabriqués de savoirs et de pratiques »*. Affirmation partagée par tous ceux qui, comme cet instituteur, conviennent que leur rôle sera de *« plus en plus d'aider les enfants à choisir dans ce qu'ils voient et reçoivent »*.

Plus que de la peur d'être supplantés, l'angoisse des enseignants est encore le fruit de leur vieil humanisme : comment sauver l'homme de la société électronique, de cette société qu'ils ont vue à l'automne dernier dans une émission télévisée sur le Japon. Système dont l'efficacité glacée les affole. Car l'autre face du défi japonais, c'est le suicide des élèves qui ont perdu un livre ou obtenu une deuxième place, l'augmentation de la délinquance (*le Monde* daté 3-4 août 1980). *« Notre société, demain, à la japonaise ? Ça me donne froid dans le dos. Par contre, intégrer l'ordinateur à l'enseignement, faire découvrir ses possibilités de calcul et de logique absolue, oui »*, confesse M. Michel, qui précise avoir demandé sans succès l'attribution de microprocesseurs au lycée Jean-Perrin.

Beaucoup d'enseignants sentent, comme lui, qu'il faut *« aller à l'électronique »*. Mais ils redoutent de s'y perdre, d'en devenir les serviteurs consentants.

Pourtant, la machine omniprésente et domestiquée, leur tâche, à eux, n'en sera que plus utile. Précisément parce qu'ils sont les *« travailleurs de l'inutile »*, au sens du gratuit, de ce qui ne s'achète pas. De la culture, peut-être ? Ainsi que l'exprime Bruno, jeune agrégé de lettres : *« La culture, c'est la résistance au totalitarisme de l'économique. »* A l'usage de lui-même et de ses élèves, il s'est donné une direction majuscule : *« La rêverie contre le fascisme. »* Il dit encore : *« Quand Ronsard parle de roses, il nous parle de la vie, de la mort. C'est nous rappeler que l'argent n'est pas le seul bien et que le monde porte quelque chose de plus important que les supermarchés. »*

Quel visage prendra demain cette résistance ? Comment se transmettra le ferment de la pensée, de l'éveil du sens critique, de la subversion vitale, dans un monde robotisé ? *« Le pire n'est pas toujours sûr »*, prétendait Paul Claudel. Au moment où ils vont aborder une mutation radicale de leur fonction et, peut-être, de leur statut *(voir encadré: Rapport Longuet)*, les enseignants peuvent, du moins, s'attarder sur un chiffre, modeste indicateur, écume fugitive, d'un mouvement caché. Le film *Une semaine de vacances*, de Bernard Tavernier, l'un des premiers à peindre sans complaisance la vie d'une *enseignante*, a intéressé un vaste public : plus d'un million deux cent mille entrées, en France, de juin à octobre 1980 (4).

Les Français commenceraient-ils à jeter sur leurs enseignants un regard dénué d'*a priori*, compréhensif et exigeant ? Même si cela en effraie quelques-uns, ce serait la meilleure nouvelle pour tous

FIN

(1) Enquête réalisée en 1973-1974, publiée sous le titre *« Les instituteurs d'une génération à l'autre*, par Ida Berger. PUF. 1979.

(2) Les élèves des écoles normales d'instituteurs perçoivent à Paris 3 444,09 F net mensuels : ils sont logés à l'école normale, ou bénéficient d'une indemnité de logement.

(3) On peut tirer des éléments de comparaison entre les deux professions de l'étude présentée par Mme Francine Muel-Dreyfus dans *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 32-33 avril-juin 1980. L'auteur montre, par exemple, qu'aujourd'hui l'origine sociale des élèves des écoles normales est *« sensiblement plus élevée que celle des éducateurs spécialisés en formation »*.

(4) Le film *Que le spectacle commence*, distribué à la même date, et lauréat de la Palme d'or, à Cannes, n'en a obtenu que 800 000 environ, pendant la même période.

LE « RAPPORT LONGUET » : VERS LA PRIVATISATION ?

Un rapport, rédigé par M. Gérard Longuet, député U.D.F. de la Meuse, a mis, à l'automne 1979, le feu aux poudres au sein de la fonction publique. Au nom de la commission des lois, M. Longuet a proposé rien moins que « l'éclatement du modèle-type du fonctionnaire ». *Pour l'auteur du* « rapport Longuet », *il faut reconsidérer* « le cadre unique de la fonction publique » *et distinguer entre les missions de l'État et l'exécution du service public. Dans l'enseignement par exemple,* « concevoir les filières, les programmes, bref, le cadre général » *relèverait de la mission d'État. Quant à l'exécution elle serait confiée à des* « agences régionales ou départementales, ouvertes ou non sur les collectivités locales *et se comportant en véritables employeurs* ». *M. Longuet n'hésite pas à lancer le pavé dans la mare. Si, pour les missions de l'État, la* « notion de carrière » *est maintenue, en revanche, pour le personnel des agences,* « le concours s'efface devant l'examen et l'employeur propose un contrat dans le cadre d'une convention collective spécifique ».

De 2 500 000, actuellement, le nombre des agents passerait alors à 400 000 « à peine » *dans la fonction publique d'État, et à 1 600 000 dans les agences.*

Les députés de l'opposition décèlent dans ces propositions les germes à peine dissimulés de la privatisation du secteur public. M. Longuet a récidivé cette année en demandant aux députés, le 15 octobre dernier, toujours au nom de la commission des lois : « Le statut général des fonctionnaires est-il compatible avec cette nécessité d'adaptation permanente, fonctionnelle ou géographique, aux tâches de l'administration ? ». *Il a réclamé l'ouverture d'un débat à ce sujet au Parlement.*

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

★ Le « Journal officiel » du samedi 10 janvier publie la liste des candidats admis en qualité d'élèves à l'ENA à la suite des épreuves des concours de 1980.

● *Premier concours externe.*

Mmes et MM. Odile Adim, Dominique Amory, André Barbe, Philippe Bas, Philippe Bastelica, Walter Butler, Geneviève Chaux, Jean-Pascal Codine, Catherine Colonna, Adolphe Colrat, Thierry Coudert, Marie-Hélène Debart, Bernard Debry, Nicolas Desforges, Yves Detraigne, Laurence Dors, Philippe Durand, Hervé Fabre-Aubrespy, Jean-Paul Faugere, Laurent Fleuriot, Jean-Marc Fornari, Eric Gaimot, François Garde, Hubert Giraud, Isabelle Gougenheim, Bruno Gouthière, Danielle Gozard, Pierre-François d'Harcourt, Mireille Heers, Renaud Herlin, Gilles Jacquin de Margerie, Catherine Jeandet, Jean-Michel Lair, Martine Langlade, Eric Lebedel, Sophie Mahieux, Jean-Baptiste Mattei, Inès Mercereau, Gilles Miller, Patrick Molla, Dominique Monneron, Denis Morin, Guillaume Pepy, Jean-Yves Perrot, Emmanuelle Prada, Agnès Saal, Philippe Sacerdot, Marc Sadaoui, Jean-Michel Severino, Pascal Teixera da Silva, Jean-Louis Touati, Thierry Vankerk-Hoven, Perrine Vidalenche, Paul de Vignes de Puylaroque, Nicolas de Warren.

● *Deuxième concours externe.*

Mmes et MM. François Bergère, Dominique Bocquet, Brigitte Bouquet, Géraud Brac de la Perrière, Pierre-Louis Bras, Denis Burckel, Jean-Michel Casa, Anne Chevalier, Marc Gentilhomme, Pascal de Izaguirre, Hélène Jaillard, Geneviève Jestni, Ambroise Laurent, Benoît Léonard de Juvigny, Pierre Lévy, Dominique Marcel, Christian Masset, Pierre Moscovici, Jean-Claude Moyret, Pierre Nazes, Pascal Penaud, Jean-Jacques Santini, Denis Tersen, Philippe Wahl, Richard de Warren, Mario Zamaroczy de Zamarocz.

● *Premier concours interne*

Mmes et MM. Claude-Pierre Baland, Dominique Bialka, Dominique Blais, Jean-Etienne Caire, Laurent Cayrel, Raymond Chabrol, Véronique Chatenay, Clara Danon, Ralph Dassa, Christian Dors, Claude Duboz, Thierry Durand, Roger Dutoit, Laurence Pradin, Jean-René Gehan, Philippe Georges, Pascal Gerasimo, Gérard Gerold, Jean-Michel Guibert, Alain Holleville, Francis Hurtut, Marie-Christine Jefredo, Alain Joubert, Michel Lalande, Elisabeth Lassalle, Bernard Legendre, Hervé Lemaire, Anne-Marie Lesage, Hélène Maffesolt, Alain Maizeret, Wanda Mancolino, Yves Margueron, Mireille Marraco, Alain Menemenis, Maryse Miguel, Daniel Parfait, Catherine Persuy, Guy Quintana, Jacques Robert, Anny Simounet, Gérard Terrien, Pierre Uhel, Bernard Zahra.

● *Deuxième concours interne*

Mmes et MM. Benoît Bazire, Daniel Besson, Pierre Costa, Yves Dassonville, Jacques Delpey, Vincent Denby Wilkes, Jacques Devillers, Philippe Pormey de Saint-Louvent, Jean-Claude Goldenberg, Alain Guillouët, Franklin Laurent, Patrick Lenoël, Odile Pierart, Guy Piola, Bernard Racimora, Claude Warin.

MÉDECINE

● *Le prix Georges Valingot* (5 000 francs), destiné à récompenser un travail traitant de la formation spécifique du médecin généraliste, a été décerné aux docteurs Juliette Dieusaert-Wautier et Bertrand Dieusaert, d'Hirson (Aisne), pour leur ouvrage *l'Enseignement médical actuel et la formation du médecin généraliste*.

RELIGION

● *La visite au Mexique de l'évêque français traditionaliste, Mgr Marcel Lefebvre*, arrivé le 7 janvier, provoque des remous.

Aux yeux de la hiérarchie catholique, ceux qui se sont rendus aux messes célébrées par le prélat sont surtout des curieux. L'épiscopat n'a pas manqué de rappeler que les sacrements administrés par Mgr Lefebvre ne sont pas valides, et que l'évêque a été suspendu *a divinis* par Paul VI.

Jusqu'à présent, les autorités mexicaines ont préféré se tenir en dehors des polémiques, en faisant valoir que l'évêque était entré au Mexique en simple touriste.

L'agitation persiste dans les universités de Besançon, de Dijon et de Toulouse

Alors que le mouvement de grève décidé dans quelques universités pour protester contre la politique de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, continue, une « coordination nationale des universités en lutte » devait se réunir samedi 10 janvier à Paris. Des délégués de Besançon, de Dijon et de Toulouse étaient attendus. A Dijon, l'ensemble de l'université reste touché par la grève depuis le lundi 5 janvier, à l'exception des unités d'enseignement et de recherche de médecine, de pharmacie, d'éducation physique et de l'Institut universitaire de technologie. La section de l'académie de Dijon du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup-FEN) appelle à son tour les enseignants à la grève les mardi 13 et mercredi 14 janvier.

A Toulouse, la grève, qui avait commencé de manière sporadique à la fin du mois de décembre, a été de nouveau votée en ce début d'année dans un plus grand nombre d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) des universités de Toulouse Le Mirail et Paul-Sabatier (Toulouse-III). Par des assemblées générales, par des actions spectaculaires comme l'occupation de la mairie (« le Monde » du 9 janvier) et des studios de FR 3, par des distributions de tracts, les étudiants tentent de faire connaître à la population toulousaine le problème des suppressions de diplômes et du renforcement des pouvoirs des professeurs de rang magistral dans les conseils d'université.

Le président de l'université Paul-Sabatier a décidé de retarder d'une semaine les examens de sciences prévus à la fin du premier semestre, en février prochain. L'année universitaire sera allongée d'autant à cause de ce décalage, a-t-il précisé dans un communiqué.

SUR LES CAMPUS TOULOUSAINS

« Il faut que cela bouge aussi à Paris »

De notre envoyé spécial

Toulouse. — « *Entre quarante et cinquante repas à 5 F par mois au resto-U sans compter les week-ends, cela me coûte environ 250 F* », explique calmement Marianne, étudiante en troisième année de biologie. « *En ajoutant 450 F pour le logement, les tickets de bus pour aller de la ville à la fac, il ne me reste pas grand-chose sur les 900 F mensuels de ma bourse. Le cinéma, au prix où sont les places, pour moi est rare. Alors j'essaie d'améliorer l'ordinaire en gardant des enfants le soir ou en donnant quelques leçons particulières.* » Marianne est amère. Comme Christian, qui, travaillant onze nuits par mois « *pour gagner sa vie* », a du mal à suivre les trente-cinq heures de cours hebdomadaires. Ils se plaignent un peu des enseignants, selon eux inconscients du fait qu'il n'est pas toujours possible à un étudiant d'acquérir « *revues et livres utiles à ses recherches, comme ils le disent* ». Mais tous deux adressent leurs plus vives critiques au ministre des universités qui, d'après eux, « *ne connaît même pas la vie quotidienne des étudiants de 1981* ». Ils reprochent à Mme Saunier-Seïté de ne pas écouter les étudiants, de « *ne pas les rencontrer dans les universités* » et de s'acharner à détruire la loi d'orientation.

A Toulouse, comme à Strasbourg ou à Perpignan, les étudiants ont mal accepté les suppressions d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux. Cette année, l'université Paul-Sabatier est privée de six diplômes d'études approfondies (D.E.A.), *obligeant ainsi quatre mille étudiants de l'université à aller terminer leurs études à des centaines de kilomètres de chez eux* », précise un tract des étudiants grévistes.

Contre ces mesures, contre la diminution du nombre de leurs sièges dans les conseils d'université (1) et contre la baisse du budget des universités, les étudiants de Paul-Sabatier se sont lancés dans « la lutte ». Bénédicte, étudiante en psychologie, reconnaît que la mobilisation n'a pas été aisée. « *Depuis le mois de novembre, date à laquelle nos camarades de Perpignan étaient en grève, nous avons parcouru les amphithéâtres en appelant à la lutte* », raconte cette adhérente de l'UNEF, Indépendante et démocratique. Mais les étudiants de la grande cité du quartier de Rangueil ont été assez longs à se mettre en mouvement.

Fin décembre, dans plusieurs U.E.R., la grève a été votée, puis, le 5 janvier, à la reprise des cours après les vacances de Noël, de nombreux étudiants étaient présents, bien décidés à « *poursuivre l'action* ». Assemblée générale après assemblée générale, l'organisation du mouvement s'est affirmée et structurée. Les étudiantes, dont le rôle est souvent prépondérant dans les comités de grève, à Toulouse comme ailleurs, ont insisté pour obtenir « *plus de sérieux dans les débats* » et pour empêcher la joyeuse improvisation. Vendredi 9 janvier, le principe des assemblées générales d'U.E.R. élisant leurs délégués a été adopté dans l'enthousiasme par un millier d'étudiants réunis dans le grand auditorium. La décision d'envoyer des observateurs à la coordination nationale a suscité plus de débats.

A Toulouse comme dans les autres villes universitaires, les étudiants se montrent très méfiants envers les syndicats. Ils craignent une quelconque récupération ou monopolisation. Si les deux UNEF (l'une proche des communistes, l'autre animée par des socialistes et des trotskistes) sont présentes et si leurs adhérents, à des degrés divers, participent au mouvement, la majorité de l'assemblée générale préfère élire des étudiants « *non syndiqués et n'appartenant à aucun parti politique* » pour les représenter à la coordination parisienne.

Au cours de cette première semaine de janvier, la grève s'est un peu étendue dans les deux universités du Mirail et Paul-Sabatier, sans empêcher que des cours aient normalement lieu. Réunis malgré des divergences, littéraires du Mirail et scientifiques de Rangueil ont choisi de « *faire quelques coups publicitaires* », en détournant la circulation mardi 6, en occupant la mairie mercredi et les studios de FR 3 jeudi. L'intervention de la police lors de cette occupation et la réaction des personnels et des journalistes ont permis au mouvement de se développer.

Vendredi, de nombreuses commissions ont été créées pour « *mieux informer la population* », organiser l'animation et prévoir d'autres actions spectaculaires. Mais ce que cherchent les Toulousains — comme l'avaient fait les Strasbourgeois un mois avant eux — c'est « *à étendre le mouvement* » à d'autres universités. « *Il faut que cela bouge aussi à Paris* », souhaite Philippe.

SERGE BOLLOCH.

(1) Si la réforme de la composition des conseils d'université, en application de la « loi Sauvage », est appliquée à Toulouse-III, il y aura douze élus étudiants pour quatre-vingts sièges alors que, précédemment, il y avait vingt-quatre étudiants pour soixante-six sièges.

A Grenoble

UN MAITRE AUXILIAIRE COMMENCE UNE SECONDE GRÈVE DE LA FAIM

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Bravant le froid et la neige, un enseignant, M. Jean-François Le Dizès, continue, devant le rectorat de Grenoble, une grève de la faim, commencée le lundi 5 janvier. Maître auxiliaire depuis huit ans, il demande un poste et sa titularisation. Le trimestre dernier, M. Le Dizès avait déjà fait la grève de la faim pendant vingt-quatre jours et avait campé, pendant un mois et demi, devant les grilles de son ancien collège, à Coublevie (Isère).

Le comité de soutien à M. Le Dizès a dénoncé, vendredi soir, au cours d'un meeting, *« la tentative du rectorat »* visant à faire passer ce dernier *« pour un être marginal, fou et irresponsable »*. Dans un communiqué, M. Hugues Tay, recteur de l'académie de Grenoble, souligne, pour sa part, *« l'indulgence »* de son administration. *« Renvoyé trois fois pour insuffisance professionnelle, il a été offert trois fois à M. Le Dizès une nouvelle chance sous forme de réemploi provisoire. Malheureusement*, ajoute le recteur, *chaque réemploi a été suivi d'une détestable détérioration de son comportement pédagogique et administratif. »*

La police a conduit M. Le Dizès à l'hôpital de Grenoble le 5 janvier à 23 heures 30 et a tenté de le confier à un psychiatre. *« Nous ne saurions tolérer que de telles pratiques, de sinistre mémoire, se développent dans notre pays et que toute contestation soit assimilée à la folie*, déclare dans un communiqué le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.). *Il y a là une atteinte aux libertés que nous dénonçons avec vigueur. »* — C. F.

Le Monde

culture

CINÉMA

Les vedettes du samedi soir

Le cher vieux cinéma populaire, qui attirait les foules dans les salles de quartiers parisiennes et les salles des villes de province, n'existe plus. Ces salles non plus, d'ailleurs, remplacées par des « complexes » dans la modernisation des circuits d'exploitation. Mais la télévision a redonné le goût des films des années 30-50 dits, maintenant, du samedi soir dans le langage des cinéphiles. On y retrouve, avec étonnement ou nostalgie, des distributions comme on n'en fait plus, vedettes ou acteurs de second plan, figurants même. Tous ces comédiens, toutes ces comédiennes, faisaient les succès de productions commerciales d'où la qualité artistique n'était pas forcément absente.

En hommage aux acteurs français, l'Action République, l'Olympic et le Studio 43 viennent de reprendre un cycle Chefs-d'œuvres et nanars du cinéma français 1930-1956, *sur le thème : « Les vedettes du samedi soir ». Programmes croisés qui mettent l'eau à la bouche, mais il faudra choisir au gré des préférences ou courir d'une salle à l'autre en s'arrangeant avec les horaires pour voir un peu de tout. Jusqu'au 13 janvier, l'Action République propose Jean Gabin et Saturnin Fabre* (Martin Roumagnac, Le jour se lève, Gueule d'amour, Un ami viendra ce soir, les Ports du désir, les Ailes blanches ; *l'Olympic, Gaby Morlay et Mireille Balin* (la Rarissime Vénus de l'or, Un revenant, le Roi, les Ailes blanches, Derrière la façade), *et le Studio 43, Raimu* (Marius, Fanny, César, la Fille du puisatier, la Chaste Suzanne).

Du 14 au 20 janvier, l'Action-République annonce Charles Vanel et Pierre Richard-Willm (la Loi du Nord, Abus de confiance, le Grand Jeu, Le ciel est à vous, la Duchesse de Langeais), *puis Luis Mariano, Charles Trenet, Tino Rossi* (le Chanteur de Mexico, l'Escalier sans fin, Romance de Paris et Fièvres) : *l'Olympic, Danielle Darrieux et Arletty* (Hôtel du Nord, Quelle drôle de gosse, Mademoiselle Mozart, Abus de confiance, Le jour se lève, les Enfants du paradis, le Coffret de laque, l'Amant de Bornéo) : *le Studio 43, Pierre Brasseur* (Porte des Lilas, Café de Paris, les Portes de la nuit, l'Arche de Noé, la Nuit blanche, la Femme fatale, Julie de Carneilhan)

Cela va durer comme cela jusqu'aux premiers jours de février, avec Jules Berry, Robert Le Vigan, Michel Simon, Jean-Pierre Aumont, Georges Milton (Action-République), Viviane Romance, Michèle Morgan, Annabella, Suzy Delair, Edwige Feuillère (Studio 43), Louis Jouvet et Harry Baur (Studio 43). On pourra, du même coup, « revisiter » la carrière de certains réalisateurs, comme Jacques de Baroncelli, Yves Mirande, Henri Decoin, Léo Joannon, Christian-Jaque, Georges Lacombe, qui appartiennent, eux aussi, à l'histoire du cinéma français.

HOMMAGE A JOHN LENNON

« Help ! » et « Let It be »

1965. Le monde adolescent vit déjà au rythme des « Quatre de Liverpool ». *Help !*, le premier film en couleurs des Beatles, le second (après *The Hard Day's Night*, en noir et blanc) réalisé par Richard Lester. Une fiction loufoque, sur fond d'espionnage et de rock universel, pour une réalité qui ne l'est pas moins. Dérision, *fun*, mythes et grincements de dents, c'est le règne de John Lennon et de son sens de l'absurde.

1970. Plus personne ne saurait contester la suprématie des Beatles, qui ont pourtant cessé de se produire sur scène depuis quatre ans. *Let It Be*, le dernier film en couleurs des Beatles, réalisé par Michael Lindsay Hagg. L'ultime concert des Fab Four sur le toit d'un immeuble londonien, l'enregistrement du disque qui porte le même nom, celui de la séparation. John Lennon est présent mais il est déjà autre part. C'est le règne de Paul McCartney.

1980. Seulement deux salles parisiennes pour rendre hommage à John Lennon !

ALAIN WAIS.

★ *Help !*, la Boîte-à-films.

★ *Let It Be*, la Boîte-à-films, Paramount-Odéon.

PRÉ-SÉLECTION POUR LES CÉSARS

Les césars du cinéma français seront remis le 31 janvier. Un premier vote de l'Académie des arts et techniques du cinéma a établi une sélection de quatre noms dans chaque catégorie : Gérard Depardieu, Patrick Dewaere, Philippe Noiret, Michel Serrault (meilleur acteur de l'année) ; Nathalie Baye, Catherine Deneuve, Nicole Garcia, Isabelle Huppert (meilleure actrice) ; *le Dernier Métro, Loulou, Mon oncle d'Amérique, Sauve qui peut (la vie)* (meilleur film) : Jean-Luc Godard, Alain Resnais, Claude Sautet, François Truffaut (meilleur réalisateur). Ces nominations concernent également le scénario, la musique, la photo, le montage, le décor, etc. *Le Dernier Métro*, de François Truffaut, apparaît douze fois.

IMAGES DU MONDE RURAL FINLANDAIS

En février 1980, le ministère des affaires étrangères et des chercheurs de l'association SIC (Socialisation de l'image et communication) avaient présenté à Helsinki des « Images du monde rural français ». Cette année, les 12, 13 et 14 janvier, ce sont des « Images du monde rural finlandais » qui sont présentées salle Jules-Ferry, rue d'Ulm, et à la Cinémathèque française. « Transformations sociales et structurelles », « Révolte du monde rural », « Le monde rural, c'est l'avenir », sont les trois thèmes autour desquels s'organise la programmation, qui comporte des documents de 1921 à nos jours, et les débats.

★ Salles Jules-Ferry, 29, rue d'Ulm, de 10 heures à 13 heures et de 14 h. 30 à 18 h. 30, et le 12 janvier à 20 heures. Cinémathèque française, avenue Albert-de-Mun, les 13 et 14 janvier, à 20 h. 30.

■ La commission des commandes musicales de l'Etat se réunira, pour l'année 1981, dans la deuxième quinzaine de janvier. Les dossiers doivent être adressés, au plus tard, le 15 janvier, au bureau d'aide à la création et à la recherche, à la direction de la musique, 53, rue Saint-Dominique, Paris 75007.

Le ministère décerne, d'autre part, deux types de bourses, des bourses de recherche et des bourses de création. Les candidatures seront closes le 28 janvier.

■ Jean-Paul François et Gilles Obvier présentent, dimanche 11 janvier, à 20 h. 30, au Point-Virgule (7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris), un récital de leurs dernières chansons.

MUSIQUE

A propos des « défections de Michelangeli »

Un pianiste exemplaire

Les colères de Rachel, Sarah Bernhardt et ses extravagances, ou encore cette affection de Michel Simon pour les singes... La littérature — qu'elle soit bonne ou mauvaise — transforme la vie des artistes en légende. Ici des comédiens du passé. Cependant les « réputations », aussi anecdotiques qu'elles apparaissent, se font du vivant des « grands ». Virtuose entre les virtuoses, Michelangeli, aujourd'hui, est un « très grand », un immense pianiste. En évoquant ses défections — légendaires, — son habitude d'annuler les récitals prévus et ses démêlés avec un organisateur de tournées japonais (le Monde du 24 décembre), *nous ne songions à lui faire aucun procès.*

Précisons donc que nous jugeons compréhensibles les raisons pour lesquelles un tel musicien peut estimer, même au dernier moment, s'il ne se sent pas en mesure de jouer sans un instrument qui lui soit « accordé » : le sien.

Nous avons reçu les lettres suivantes : deux « témoignages » que nous publions ici, en acquiesçant. — M. L.B.

M. Pierre Encrevé, maître assistant de linguistique générale à l'université de Paris-VIII, écrit :

Le comportement de Benedetti Michelangeli est l'objet de la part de la critique d'un permanent malentendu. Il faut donc dire et répéter que ce pianiste, en tout point exemplaire, a raison, mille fois raison, de ne vouloir *jouer que sur son propre* piano. Imaginerait-on Yehudi Menuhin ou Isaac Stern poussant contre leur archet le violon à tout faire d'un organisateur de spectacles si leurs stradivarius et guarnerius respectifs n'étaient pas utilisables un jour de concert ?

L'art du piano de Benedetti Michelangeli, où chaque note est pesée par rapport à chacune des autres et à l'œuvre entière, implique un calcul d'une telle précision qu'il est nécessairement lié à un instrument donné, et ne souffre aucun aléa. C'est une qualité singulière de Benedetti Michelangeli que de respecter le public et lui-même au point de refuser de lui faire entendre autre chose que son propre son, cette sonorité réputée inouïe qui lui impose de voyager toujours avec son Steinway et son accordeur.

Quiconque a entendu ce pianiste en concert sait que le perfectionnisme exigeant qui le conduit à annuler ses récitals chaque fois que toutes les conditions qu'il s'impose ne sont pas réunies est une attitude légitime, et *peut-être la seule qui convienne* si la musique ne relève pas du divertissement culturel et mondain.

Aussi n'est-il pas seulement choquant, *mais, à la lettre, inacceptable* que la compagnie Kikaku s'approprie le piano de Benedetti Michelangeli, ce piano qui ne représente pour elle que quelques dollars de plus, mais pour le pianiste lui-même une partie intégrante de son propre corps, des dizaines d'années de travail, de méditation, de renoncements, jusqu'à parvenir à cette maîtrise qui stupéfie parce qu'elle repose sur une connaissance qu'on peut dire absolue de cet instrument-là, et qui lui permet par exemple d'oser, en concert, des notes sises à l'extrême limite du silence comme nul autre ne fait.

Et pour nous, spectateurs-auditeurs, ce piano unique présente *une valeur non comptabilisable* dont aucun créancier au monde n'a aucun droit de nous priver.

***

M. Alberto Neuman, qui a été l'élève d'Arturo Benedetti Michelangeli, témoigne de son côté :

On parle beaucoup du caractère difficile de M. Michelangeli, mais il a un respect absolu de son public et un désir de perfection toujours insatisfait malgré des résultats qui ont stupéfié le monde. C'est pour cette raison *qu'il désire se présenter uniquement* quand il se sent à la hauteur. Et cela peut être considéré comme une preuve extraordinaire d'humilité.

M. Michelangeli apparaît très rarement en public, très souvent pour des concerts de bienfaisance. Il ne prend pas en considération l'argent.

A l'époque de son *enseignement organisé, il payait de sa* poche dix-huit grands pianos pour le travail de ses élèves. Ce n'est qu'un aspect de sa générosité. A Arezzo il a utilisé ses dernières économies pour éviter de se faire chasser du restaurant où il invitait constamment tous ses élèves.

A Bolzano, il habitait une chambre modeste alors même que certains de ses élèves, déjà assez célèbres, habitaient les meilleurs hôtels de la ville et allaient prendre les leçons qu'il a toujours dispensées gratuitement.

Combien d'artistes aujourd'hui, même moins célèbres et légendaires, peuvent faire état de cette pauvreté et de ce refus de devenir un bien de consommation ?

Je me révolte contre la décision de la compagnie japonaise qui a saisi son piano, son instrument de travail, *pour se dédommager de la « défection »* de M. Michelangeli.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article d'Henri Pierre sur le départ de M. Saint-John Stevas de sa fonction de ministre des arts en Grande-Bretagne (*le Monde* du 9 janvier), il fallait lire : « *les 4 millions de livres dépensées annuellement pour les arts par les grandes sociétés commerciales et industrielles sont une goutte d'eau part rapport aux 63 millions de livres des crédits de l'Etat distribués par l'Art Council* » — et non 631 millions, comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire.

THÉATRE

A LA CITÉ INTERNATIONALE

« Le Personnage combattant »

Jean Gillibert présente à la Resserre de la Cité internationale *le Personnage combattant* de Jean Vauthier, que Jean-Louis Barrault a créé en 1956 au Marigny, et repris au Récamier en 1973. Joué dans son intégralité, le manuscrit original pourrait durer quatre heures. Jean Gillibert en a fait un spectacle de deux heures quinze encore trop long, en particulier dans la première partie, quand dans la chambre d'hôtel bizarrement banale aux murs rosâtres ornés de photos pauvrement érotiques (le décor est d'Alain Batifoulier) l'écrivain grisonnant se confronte avec son manuscrit, avec une écriture qui lui résiste, une fraîcheur qui lui a échappé.

Mais Jean Gillibert est avec une vérité hallucinante ce Personnage excessif dont les angoisses irrépressibles éclatent en tempêtes de lyrisme cabotin. Il donne une vision infiniment riche de cet homme sordide et grandiose, de son jeu pervers avec le Garçon d'hôtel (Gilbert Beugnot) déjà marqué mais encore trop beau, qui sert de médium à ses désirs d'enfermer en lui les jouissances de la féminité et de la virilité, ce Garçon un peu fripé qui canalise ses ardeurs pour la jeunesse, qui représente l'inexorable usure de sa propre jeunesse. Jean Gillibert s'identifie d'une manière époustouflante au combat et au Personnage que Jean Vauthier appelle MON PERSONNAGE.

C. G.

Mon personnage

Les bruits d'une gare toute proche...

Une chambre d'hôtel de dernier ordre, « moisie », étrangement décorée (nombreux bibelots de loteries, grandes photos d'athlètes, guirlandes) Cette chambre est l'antre du garçon d'hôtel (et patron)

Le voyageur qui s'y installe est élégant, assez infatué de sa personne, facilement insolent, bien-disant et même verbeux. Nombreux bagages, dont une machine à écrire.

Il s'agit d'un écrivain hautement professionnel, auteur à succès, et qui promène son matériel. Cette nuit, il conforte son inspiration en atterrissant dans ce lieu minable. Pourquoi ce lieu ?

Le personnage veut terminer un roman — un roman de plus... Se doute-t-il que son souci de documentation est dépassé par le besoin d'une sorte de pèlerinage ? Amoureux du paysage urbain, de la gare encore illuminée, il leur dédie ses improvisations en beau langage, et, par-là, décolle déjà du roman esquissé à voix haute.

... Retrouvailles ? Indubitablement, puisque, méchamment, à l'aide d'une tringle, on va le voir détruire la « décoration » patiemment ajoutée par le garçon d'hôtel, pour qu'apparaisse la chambre, telle qu'elle était jadis, en sa nudité pauvre, et telle que le personnage vient de la décrire, en lisant une « nouvelle » manuscrite qu'il a extraite d'une de ses valises. Nous la reconnaissons.

Si la décoration saccagée de la chambre du garçon d'hôtel était touchante et naïve, la prose de jeunesse que nous entendons l'est aussi : ce texte a été jadis écrit par un adolescent — et c'est le piège. Il narre les souffrances et l'extase terminale éprouvées par l'adolescent en cette chambre, en coïncidence avec le passage d'un train, face à la fenêtre. Oui, de résolutions en espoirs, de ferveurs en litanies, de terreurs en don de soi, le jeune homme accédait à l'ineffable pendant quelques secondes... Epuisement aux portes de la mort — lui semblait-il, — surréalité de la vie, de la vue, soudainement apparues.

L'écrivain moque et corrige le style oratoire et conventionnel de la « nouvelle » jusqu'à ce que, bouleversé, écroulé, il hurle : « C'est ça qui est juste, c'est ça qui est vrai ! » *Commence une angoisse. Et nous ne doutons plus que cette contention quasi mystique a été jadis vécue ici-même par le personnage. Banalité apparente du thème (« Qu'as-tu fait de ta jeunesse ? ») — mais, dans l'aventure humaine, quels thèmes, réduits à eux-mêmes, ne le sont pas ?*

Le personnage renie sa réussite professionnelle falsifiée, veut s'échapper de l'imposture, remonter aux sources du jeune homme dont il compte écrire l'histoire, et retrouver le don poétique de métamorphoser les choses ; mais il veut surtout infiniment plus. Son honneur est de prétendre, follement, hagard, revivre le vertige de l'ineffable. Et nous ne pouvons lui accorder sympathie que suivant ses façons de vivre sa quête, avec un nécessaire grotesque, dans la nausée de lui-même, en bête épuisée. Il se bat avec les moyens du bord : l'invention des mots, l'agression verbale, espérant superposer la bénédiction ancienne au temps présent. Il se bat avec le garçon d'hôtel, lequel a reconnu en lui l'adolescent dont il avait été jadis amoureux, et qui écoutait ici même ses confidences avec curiosité et même gourmandise. Une juste haine se développe : « Il n'y aura pas d'autre train de toute la nuit », essaye-t-il de faire croire à ce voyageur qui le bafoue et a détruit son sanctuaire.

Le personnage plonge dans l'angoisse. Il va jusqu'à se dépouiller de l'or et des objets précieux qu'il possède, il va jusqu'à utiliser les bruits des cloisons, bruits affreux, terribles ou ridicules, car après les échecs de ses espoirs insensés reste au personnage la résignation héroïque de se régénérer en tant qu'écrivain...

Quand il est accusé par le garçon d'hôtel du crime commis dans la chambre voisine et qu'il est traîné, comme un taureau sacrifié, le personnage soudain redressé, sanglant, « fou », voit et entend suprêmement.

Les retrouvailles se font, la grâce est venue quand il ne la guettait plus et par une épreuve sans rite ; la réconciliation de son être avec l'être est là ; l'existence augmente son épaisseur jusqu'à l'immesurable — il le prétend, il le clame ; pourquoi ne pas le croire ?

La danse macabre générale vient de basculer Elle est devenue danse de joie. Accusé, promis aux interrogatoires, le personnage chante, se laissant traîner.

JEAN VAUTHIER.

PHOTO

Bayer et Umbo

Inaugurée en 1978, par Pierre de Fenoyl, la mezzanine du musée d'Art moderne, baptisée Salon photo, a d'abord accueilli une série d'exercices visuels brillants et extérieurs, Bruno Requillart et Bernard Descamps étant les meilleures exemples. *Puis, Pierre de Fenoyl est parti,* on ne sait toujours pas pourquoi, et le Salon photo a périclité dans l'abracadabrance. Il faut dire que c'est un lieu ingrat, bâtard, sans grande possibilité, et on aurait bien pu y mettre un réfrigérateur, un poste de télévision et quelques revues comme on en trouve chez le docteur, que le visiteur n'aurait pas été plus désappointé, que la photo, n'en aurait pas été plus lésée.

Voilà qu'on a l'heureuse idée de transformer ce Salon photo en salle d'accrochage temporaire des nouvelles acquisitions photographiques du musée, ce mois-ci, les Allemands Umbo et Bayer, le mois prochain, Florence Henri. Herbert Bayer a bricolé des natures mortes osseuses aux dimensions enfantines : d'Umbo, *reporter à l'agence Dephoto, ce sont* des images de plaisir, d'indolence, de sensations, de perspectives plongeantes où les ombres s'allongent indéfiniment, ou encore quelques photos publicitaires soyeuses, proches de la nature morte, qui nous sont restées; l'autre partie de l'œuvre s'est laissée aspirer par les journaux, propres à l'oubli. — H. G.

★ Salon photo, Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 25 janvier.

MUSÉES

Au Louvre

Les Étrusques au sauna

Les Etrusques ont déménagé ! Du premier étage du Louvre, où planait sur eux, depuis l'époque de Malraux, le plafond de Braque, ils sont descendus au rez-de-chaussée, où ils se trouvent désormais de plain-pied avec la cour des sphynx

Grâce au rachat par Napoléon III, en 1863, de la collection de son ancien compère en charbonnerie, le marquis Campana, directeur du mont-de-piété de Rome, collection qui comprenait plus de dix mille pièces (beaucoup furent, dès cette époque, envoyées dans les musées de province), la France possède, après l'Italie (villa Giulia à Rome et Musée archéologique de Florence), le plus riche fonds d'objets de la Toscane antique.

Faute de place, une centaine d'entre eux seulement étaient présentés jusqu'à l'an passé aux visiteurs du Louvre. Grâce à la première réalisation, dans ce musée, de la loi-programme de 1978, les collections étrusques sont dotées maintenant de deux salles (trois en 1982, lorsque sera ouvert l'espace réservé à l'Etrurie hellénistique) contre une seule auparavant. Quatre cent quatre-vingt œuvres sont montrées, dont certaines n'étaient plus sorties des magasins depuis un demi-siècle, d'autres étant des acquisitions récentes, comme cette coupe plate ansée de Volterra, en terre cuite, où se voient, en rouge et noir, dans le style de Chiusi, un visage de femme entouré de quatre têtes de chevaux

Des grappes de projecteurs, heureusement placées assez haut pour ne pas faire sentir leur chaleur, donnent une lumière irisante propice aux objets

Le fameux sarcophage aux époux, trouvé par Campana en 1845 dans les fouilles de Caere (à présent Cerveteri, au nord-ouest de Rome), peinturluré en chocolat par les Italiens du dix-neuvième siècle, a été ramené en Italie — un peu comme la momie de Ramsès II est venue du Caire se faire traiter à Paris — où les ateliers de l'Institut de restauration de Florence spécialisés dans la remise en état des terres cuites — ateliers qui n'ont pas encore leur équivalent en France — lui ont rendu ses belles couleurs orangées d'origine.

Heureuse initiative également que le projet en cours, consistant à placer des stèles archaïques grecques dans le vaste pas perdu précédant les salles étrusques, et des objets romains dans celles qui suivent ces dernières, mettant ainsi en communication trois périodes de l'art procédant les unes des autres.

Tout, cependant, n'est pas à ce diapason. Une partie des pièces étrusques ne se trouvent plus dans des vitrines fermées, mais derrière des panneaux de verre (ou de plexiglas), certains si bas, qu'il est possible de saisir les objets placés derrière ! (On nous assure que le système d'alarme est très efficace ; mais pourquoi laisser place à la tentation ?) En outre, la poussière se dépose rapidement sur des œuvres, fréquemment en terre cuite, qu'il est recommandé de manipuler le moins souvent possible.

Pis encore, les nouveaux présentoirs découpés dans du bois blond évoquent irrésistiblement — l'odeur d'essence de pin en moins — un sauna finlandais Cette matière et cette couleur ne nuisent pas réellement aux Bucchero, ces céramiques noires imitant le bronze, l'une des spécialités des Etrusques, mais elles « avalent » les terres cuites naturelles. Et mieux vaut ne rien dire des cartels uniques par vitrines, qui obligent à des acrobaties pour identifier les objets...

Civilisation malheureuse qui ne put s'épanouir que trois ou quatre siècles, les Etrusques ne méritaient-ils pas mieux que cette présentation un peu maladroite ? Surtout à l'heure où ces « Egyptiens de l'Occident », parce que adonnés au culte funéraire comme les sujets des pharaons, attirent de plus en plus de visiteurs qu'amène ici la curiosité actuelle pour les rapports de l'homme avec la mort.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Comédie-Italienne (321-22-22) : la Mort de Pantalon (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
American Center (633-51-26) : The Survivor and the Translator (sam., 21 h.).
Petit Forum (297-53-39) : Michel Hermon chante (sam., 20 h. 30).
Fontaine (874-74-40) : Steak (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Galerie-Théâtre (551-00-65) : Colporteur d'images (sam. et dim., 20 h. 45).
Plaisse (962-32-25) : le Prince travesti (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Sagor (797-03-39) : le Malade imaginaire (sam., 20 h. 45).
Vincennes, Théâtre Sorano (374-73-74) : le Gardien, de Pinter (dim., 18 h.).
Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-43) : Mais on doit tout oser parce que... (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : Partage de midi (sam., 20 h. 30) ; les Caprices de Marianne ; l'Epreuve (dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Odéon (325-70-32) : Athalie (sam., 20 h.) ; Dom Juan (dim., 15 h.).
Petit Odéon (325-70-32) : la Nuit juste avant les forêts (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : les Serments indiscrets (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit TEP (797-96-06) : Sur les ruines de Carthage (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Centre Pompidou (277-12-33) : Le cinéma expérimental des années 1964-1967 (sam. et dim., 19 h.).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Grüss à l'ancienne (dim., 14 h. et 16 h. 30) ; Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France (sam., 22 h. 15).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : la Vie parisienne (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30) ; Orchestre Colonne (Gershwin, Debussy, Blareau, Tchaïkovski, Stravinski) (dim., 18 h.).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Yo Yo Ma, violoncelle (Schubert, Franck, Kreisler) (sam., 18 h. 30) ; le Bonheur des dames (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78) : la Bande dessinée (sam., 20 h. 15) ; Palligan's Visions (sam., 21 h. 45).
Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h. et 20 h. 30).
Artistic-Athévains (272-28-77) : En ce temps-là, la femme (sam., 20 h. 30).
Atelier (606-49-24) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Bouffes-Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04) : le Prince heureux (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) : Charcuterie fine (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21) : Madame est sortie (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Les spirites se mettent à table (sam., 20 h. 15) ; les Voyageurs de carton (sam., 21 h. 15).
Edouard-VII (742-57-49) : Deburau (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Essaïon (278-46-42), I : Malavika (sam., 18 h. 30, dernière) ; la Vie en douce (sam., 21 h.) ; Esterisme (sam., 23 h., dernière). — II : Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 21 h. 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Le Père Noël est une ordure (sam., 20 h. 15 ; dim., 16 h. 30, dernière).
Grand Hall Montorgueil (233-80-78) : Festival de clowns, sam. 20 h. 30.
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge : Jacques a dit (sam., 18 h. 30) ; Jeux et Fatras (sam., 20 h. 30) ; Molly Bloom (sam., 22 h. 15, dernière). — Théâtre noir : Compartiment non fumeurs (sam., 18 h. 30) ; Ficelles (sam., 20 h. 30) ; la Mationette (sam., 22 h. 15, dernière). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 15).
Madeleine (265-07-09) : F. Chopin (sam., 18 h.) ; Siegfried (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Maison des Amandiers (797-19-59) : Dernière prosopopée (sam., 20 h. 30).
Marigny (256-04-41) : la Bonne Soupe (sam., 21 h. ; dim., 15 h.). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Mathurins (265-90-00) : Monsieur Dehors (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h. 15).
Moderne (280-09-30) : la Nuit (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h. 30 et 18 h.).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h. ; dim., 16 h.). — Petite salle : l'Evangile selon saint Marc (sam., 20 h. 30, dernière).
Œuvre (874-42-52) : Un habit pour l'hiver (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Potinière (261-44-16) : Elephant Man (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Présent (203-02-55) : Un pavé dans les nuages (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h., dernière). — Amphithéâtre : Il faut que Cléo parte (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
T. A. I. - Théâtre d'Essai (274-11-51) : l'Ecume des jours (sam., 18 h. et 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Théâtre des Cinq-Diamants (580-18-62) : les Colombes sauvages (sam., 20 h. 30) ; Duo pour deux agents doubles (sam., 21 h. 30).
Théâtre des Deux-Portes (361-49-92) : les Femmes savantes (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30, dernière).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Ka (sam., 20 h. 15, dernière) ; les Jumelles (sam., 21 h. 45, dernière).
Théâtre-en-Rond (387-88-14) : l'Homme à l'envers (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Dominique Bailly (sam., 20 h. 30).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Pythie-Trésor ou la Folie des sondages (sam., 20 h. 30) ; Des phantasmes dans le caviar (sam., 21 h. 30) ; le Testament du Père Leleu (sam., 22 h. 30).
Au Lapin agile (606-85-87) : La bohème qui chante (sam. et dim., 21 h.).
Blancs-Manteaux (887-15-70), I : Areuh = MC2 (sam., 20 h. 15 et 21 h. 30 ; dim., 20 h. 15) ; l'Homme à la coque (sam. et dim., 22 h. 30). — II : Tribulations sexuelles à Chicago (sam. et dim., 20 h. 15) ; Poulet frites (sam. et dim., 21 h. 30) ; Refrains (sam. et dim., 22 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02) : Katiouchka (sam., 18 h. 30) ; Sœurs siamoises cherchent frères siamois (sam., 20 h. 30) ; Astrud et Caude (sam., 21 h. 30, dernière) ; Sueur, cravate et tricot de peau (sam., 23 h., dernière).
Café de la Gare (278-52-51) : Les (sam., 20 h. 30 et 22 h. 30 ; dim., 22 h. 30).
Le Connétable (277-41-40) : Thomas (sam., 20 h. 30) ; M. Fanon (sam., 22 h. 30).
Coupe-Chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30) ; le Roi des balcons (sam., 21 h. 30).
Cour des Miracles (548-85-60) : M. Lorca (sam., 20 h. 15, dernière) ; Ivres pour vivre (sam., 21 h. 15) ; G. Tazartes (sam., 22 h. 40).
Croq' Diamants (272-20-06) : Ça boum... Pascadel (sam., 19 h. 30) ; la Voix humaine (sam., 20 h. 30) ; le Fétichiste (sam., 22 h.).
Le Débarcadère (607-79-39) : A. Cuniot (sam. et dim., 21 h. 30).
L'Ecume (542-71-16) : J.-P. Réginal (sam., 20 h. 30) ; L. Dalmassot (sam., 22 h.).
Fanal : La chasse est ouverte (sam., 20 h.) ; le Président (sam., 21 h. 15).
Lucernaire (544-57-34) : B. Arnac (sam., 22 h. 30).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Phèdre à repasser (sam., 21 h.) ; la Concerto déconcertant (sam., 22 h. 15 et 23 h. 15). — II : L'une mange, l'autre boit (sam. et dim., 21 h. 45) ; Suzanne, ouvre-moi (sam., 22 h. 45 ; dim., 23 h.).
Pied-Bleu (285-32-18) : Une étoile dans le placard (sam., 20 h. 30) ; Nous on aime (sam., 21 h. 45) ; D. Raquillet (sam., 23 h.).
Le Point-Virgule (723-67-03) : Tranches de vie (sam., 20 h. 30) ; J.-M. Cornille (sam., 21 h. 30) ; B. Garcin (sam., 22 h. 45).
Sélénite (354-53-14) : Racontez-moi votre enfance (sam., 20 h. 15) ; Two men chauds (sam., 21 h. 30). — II : Pico (sam., 21 h. 30).
Soupap (278-27-54) : la Raison du meilleur (sam., 20 h.) ; Anefrance dans le sandwich (sam., 21 h. 30).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Un polichinelle dans le tiroir (sam., 20 h. 30) ; Ma vie est un navet (sam., 21 h. 30) ; M.-T. Orain (sam., 22 h. 30) ; Pascal Chevalier (sam., 23 h. 30).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69) : Madame le Président (sam., 20 h. 30) ; Bonjour les monstres (sam., 21 h. 30) ; l'Amour en visite (sam., 22 h. 30).
La Vieille-Grille (707-60-93) : M. Rivat (sam., 21 h.).

Le music-hall

Aire libre (322-70-78) : J.-L. Debattice (sam., 23 h.).
Bobino (322-74-84) : G. Bedos (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Gymnase (770-16-15) : Coluche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Olympia (742-25-49) : H. Vilard (sam., 21 h. ; dim., 14 h. 30 et 21 h.).
Palais des glaces (607-49-93) : Baden Powell (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h., dernière).
Palais des sports (828-40-48) : le Cirque de Moscou (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h 15 et 17 h 30).
Point-Virgule (278-67-03) : Gilles Obvier (dim., 20 h. 30).
Studio Bertrand (783-64-66) : Vanina Michèle (sam., 20 h. 30).

Les comédies musicales

Paris (280-09-30) : Cache ta joie (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Porte-Saint-Martin (607-37-53) : Harlem Swing (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Renaissance (208-18-50) : la Route fleurie (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

La danse

Centre Mandapa (589-01-60) : Indra Devi, danse du Cambodge (sam., 20 h. 45).
Studio d'En-Face (238-16-78) : Diane Elliot et Ted Kalmon (sam., 21 h.).

Les concerts

Radio-France, grand auditorium : Orchestre national de France, dir. G. Ferre (Bancquart, Moussorgski, Ravel) (sam., 20 h. 30) ; A. Moglia, Y. Boïco, J. Dupouy, E. Péchard (Schubert, Brahms).
Salle Gaveau : G. Tacchino, J.-P. Wallez, C. Crenne, S. Soufflard, M. Stilz, S. Wiener (Schumann, Schubert) (sam., 20 h. 30).
Eglise Saint-Merri : J. Kellen, M. Kirjuel, Kris Pajel (amour sacré, amour profane) (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).
Sorbonne, Amphithéâtre : M. André (musique baroque) (sam., 20 h. 30).
Hôtel Carnavalet : R. Magill (Bach, Beethoven, Liszt...) (dim., 15 h.).
Eglise Saint-Louis des Invalides : M. Muller-Murhardt (Bach, Mendelssohn) (dim., 17 h.).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois : A. Leprée, G. de Kerret, P. Sauvage (Couperin) (dim., 17 h.).
Eglise américaine : R. Scherson (Bach, Liszt, Beethoven, Chopin) (dim., 18 h.).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : A. Bedois (Bach) (dim., 17 h. 45).
Eglise réformée d'Auteuil : L. Tammings (Krebs, Homilius, Bach, Sweelinck) (dim., 17 h. 45).
Conciergerie : la Grande Ecurie et la Chambre du roy (Bach) (dim., 17 h. 30).

Jazz, pop, rock, folk

Cardinal Paf (272-62-05) : F. Chassagnite Sextet (sam. et dim., 22 h.).
Bofinger (272-87-82) : J.-L. Chautemps, P. Michelot, R. Urtreger (sam., 21 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02) : P. et S. Desaunay (sam., 22 h. 30, dernière).
Caveau de la Bolée (354-62-20) : The Session Jazz Music (dim., 22 h.).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : P. Guin Swing Quartet (sam. et dim., 21 h. 30).
Caveau de la Montagne (354-82-39) : G. Badini Swing Machine (sam. et dim., 22 h.).
Dreher (233-48-44) : Kim Parker Quintet (sam., 21 h. 30) ; Memphis Slim, M. Denis (dim., 21 h. 30).
Dunois (584-72-00) : Quartet P. Petit (sam. et dim., 21 h.).
Gibus (700-78-88) : Andrew More (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : Roxane (sam., 21 h. 30).
Petit-Journal (326-28-59) : Metropolitan Jazz Band (sam., 21 h. 30).
Petit-Opportun (236-01-36) : R. et I. Pays, R. Thiébaut (sam. et dim., 23 h.).
Musée d'art moderne, ARC (723-61-27) : D. Friedman, C. Alvim, D. Humair (dim., 16 h.).
Slow-Club (233-84-30) : les Strapontins (sam., 21 h. 30).
Théâtre Noir (797-85-14) : D. Soumare (sam. et dim., 20 h. 30, dernières).

Dans la région parisienne

Carrières-sur-Seine, Mille Club (914-99-12) : R. Guérin Quintet (sam., 20 h. 30).
Cergy-Pontoise, C. C. André-Malraux (030-33-33) : Hal Singer et Arvanita (sam., 21 h. 30).
Choisy-le-Roi, Théâtre Paul-Eluard (890-89-79) : C. Andreu (sam., 21 h.).
Clichy, Théâtre Rutebeuf (737-59-50) : Manitas de Plata (dim., 15 h.).
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52) : J.-P. Baudry (Liszt, Bartok, Debussy, Baudry) (sam., 21 h.).
Créteil, Maison de la culture (899-94-50) : le Désamour (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30) ; M.-C. Girod (Chopin, Prokofiev, Rachmaninov) (dim., 16 h.). — M. J. C. Mont-Mesly (207-37-67) : Ph. Catherine, Ch. Escoude (sam., 20 h. 30).
Elancourt, Maison pour tous (062-82-81) : les Amours de Don Perlimplin et de Bélise en son jardin.
Poissy, Salle Péguy (965-56-40) : Zoo Story (sam., 20 h. 30).
Rosny-sous-Bois, O.M.J. (854-56-73) : Florencie (sam., 21 h.).
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18) : Un clochard dans mon jardin (sam., 21 h.).
Ville-d'Avray, château (926-44-02) : Quatuor Loewenguth (Beethoven) (dim., 17 h.).
Yerres, Centre éducatif et culturel (948-38-06) : Olym-Piaf.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), sam., 17 h. : l'Adolescente, de J. Moreau ; 19 h. : le Bandit, d'A. Lattuada ; 21 h. : Ligabue, de S. Nocita. — Dim., 15 h. : Violette et François, de J. Rouffio ; 17 h. : Je t'aime moi non plus, de S. Gainsbourg ; 19 h. : les Amants crucifiés, de K. Mizoguchi ; 21 h. : Apocalypse Now, de F. Ford Coppola.
Beaubourg (278-35-57), sam., 17 h. : la Taverne de la Jamaïque, d'A. Hitchcock ; 19 h. : les Adolescentes, d'A. Lattuada ; 21 h. : Coup de tête, de J.-J. Annaud. — Dim., 15 h. : Froid dans le dos, de Ch. Crichton ; 17 h. : L'homme qui en savait trop, d'A. Hitchcock ; 19 h. : la Chance d'être femme, de Blasetti ; 21 h. : la Tragédie impériale, de M. L'Herbier.

Les exclusivités

AC/DC (Fr.), Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA BANQUIERE (Fr.), Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
BIENVENUE Mr CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 5e (544-57-34)
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (364-51-98) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LA BOUM (Fr.), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Passy, 16e (288-62-34).
BRUXELLES TRANSIT (Belg., v. Yiddish) : Olympic, 14e (542-67-42).
BYE BYE BRESIL (Brésil, v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U. G. C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
CALIGULA (It.-Ang., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
CAUCHEMAR (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
LES CHARLOTS CONTRE DRACULA (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43)
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LA CIGALA (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
LA CONSTANTE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE COUP DU PARAPLUIE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
DON GIOVANNI (Fr.-It.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
DROLES DE COUPLES (It.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ERASERHEAD (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).
L'ETE DE LA PEUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : Miramar, 14e (320-89-52) ; Lumière, 9e (246-49-07).
EXTERIEUR NUIT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
FRAYEURS (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
GLORIA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
GOSSES DE TOKYO (Jap., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
HAZAL (Turc, v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). H. sp.
INSPECTEUR LA BAVURE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
JE VOUS AIME (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-60-74). Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens 14e (329-83-11), Gaumont-Convention 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
JUSTOCŒUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.
KAGEMUSHA (Jap.), v.o. : Saint-Germain-Village 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Haussmann 9e (770-47-55).
MANHATTAN (A.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en soirée.
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Hautefeuille 6e (633-79-38).
NICK'S MOVIE (All.), v.o. : Saint-André-des-Arts 6e (326-48-18)
OUBLIER VENISE (It.) v.o. : Quintette, 5e (354-35-40), Pagode 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo 8e (225-09-83) Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.o. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A.), v.o. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LE REBELLE (Fr.) : Epée-de-Bois 5e (337-57-47) ; Calypso, 17e (380-30-11), h. sp.
RENDEZ-MOI MA PEAU (Fr.) : Biarritz 8e (723-69-23).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Saint-Ambroise 11e (700-89-16) h. sp. ; Studio de l'Etoile 17e (380-19-93) h. sp.
SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suisse) (*) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES SEDUCTEURS (Fr.-It.), v. it. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
SHINING (A.) (*), v.o. : Colisée, 8e (359-29-46) ; Studio-Raspail, 14e (320-38-98). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
SI JE TE CHERCHE, JE ME TROUVE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
STARDUST MEMORIES (A.), v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Gobelins, 13 (707-12-28).
SUPERMAN II (A.), v.o. : Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Wepler, 18e (522-46-01).
TENDRES COUSINES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA TERRASSE (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).
TROIS HOMMES A ABATTRE (Fr.) (*) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LE TROUPEAU (Turc, v. o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
TUSK (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
UN DROLE DE FLIC (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). — V.o./V.f. : Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
UN MAUVAIS FILS (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
WEISSE REISE (All., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33). H. sp.
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (563-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

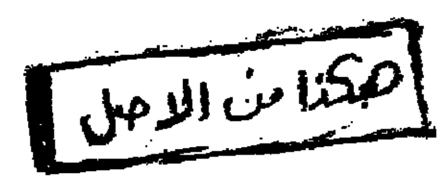
LES FILMS NOUVEAUX

ASPHALTE film français de Denis Amar : Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA FAIM DU MONDE, film français de Théo Robichet : La Clef, 5e (337-90-90).
LES FOURBERIES DE SCAPIN, film français de Roger Coggio : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) - Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'OR DANS LA MONTAGNE, film italien de Ermanno Olmi : (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). — (V.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)
LA TOUR EIFFEL EN OTAGE, film americain de Claudio Guzman : (v. o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11). — (V.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32). Eldorado, 10e (208-18-76) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54).

Samedi 10 - Dimanche 11 janvier







RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 10 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 *Les paris de TF 1.*
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un.
Mort Shuman



21 h 35 Série : Rebecca.
De D du Maurier ; avec J. Brett, J. David, A. Massey, T Bardiman...
Troisième épisode — *Le bal costumé de Manderley est le premier grand événement de la nouvelle madame de Winter. Il va tourner à la catastrophe.*
22 h 30 Les rois du rock'n roll.
Vingt-cinq ans de jeunesse, une récapitulation du phénomène musical à partir de reportages, interviews, répétitions et concerts.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 *Emissions régionales.*
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : les Fiancés de l'Empire.
De J Doniol-Valcroze IV L'enlèvement. *Clarisse Duruy, enlevée dans la nuit du 12 mai 1810, se retrouve après cinq jours de voyage épuisant dans les bureaux du ministère de la police*

Rebecca
Daphné du Maurier
Le LIVRE de POCHE

21 h 35 : *Divertissement : Celle qui danse.*
Bâti sur une histoire simplette, une émission de variétés où l'on voit L. Boullet, C Caruhel, M Berger, F Gall, Plastic Bertrand et bien d'autres encore.
22 h 35 Document : Les carnets de l'aventure.
On verra Jean-Marc Boivin dans ses trois disciplines : le ski (avec la descente du sommet du Cervin) ; l'ascension (la face nord du même sommet), et le vol en aile delta.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal
19 h 20 Emissions régionales
19 h 55 Dessin animé
Hashimoto pauvres chats.
20 h Les jeux
20 h 30 Le roman du samedi : « La Locandiera »
D'après C Goldoni, réal P. Cavara. Avec C Mori, A Celentano, P Villagio...
22 h 15 Journal.
22 h 35 Ciné-regards : Les livres de cinéma.

FRANCE - CULTURE

19 h. 22, Sélection, par Gisèle Boyer.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19 h. 30, Communauté radiophonique des programmes de langue française.
20 h., « Joël », de Bernard Mazeas, avec P. Arditi, J Cornet. Réalisation J -P Colas.
21 h. 55, Ad lib avec M de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 5, Soirée lyrique (Echanges internationaux) : « I Cavalieri de Ekebu », drame en quatre actes de Riccardo Zandonai, livret de A Rossato, par les Chœurs (dir A Sacchetti), et l'Orchestre symphonique de la R.A.I. de Milan, dir Maurizio Arena, avec Aldo Bottion ténor, Marella Parutto, mezzo-soprano, Gianni Galli, soprano, Antonio Boyar, baryton, Leonardo Monreale, basse...
23 h., Ouvert la nuit : Genèse (Phalèse et musique traditionnelle anglaise) ; 0 h 5, Le dernier concert : *Festival de* Besançon (Rameau, Besard, Bach).

VU

Au pays des hommes

C'est le genre d'émissions qui paraissent super sur le papier, le papier de votre journal habituel à la page programmes de télé. Vous êtes là, indécis, vous ne savez trop sur quel bouton appuyer et vous voyez que « Apostrophes » s'apprête à parler non plus des femmes — il y en a un peu assez — non, des hommes : où ils en sont, ce qu'ils pensent de leur situation, comment se présente leur sexualité, sans doute un peu secouée par la libération du sexe opposé, etc. Vous vous branchez, tout émoustillé, et, au bout d'un quart d'heure, vous vous sentez des fourmis dans les doigts et dans les pieds, vous vous demandez ce que vous êtes venu faire là.

Ces messieurs-dames parlent pour ne rien dire, avancent des évidences qui traînent dans la presse et font la planche sur les ondes depuis des lustres. A savoir que les hommes ne sont pas fiers de l'être, qu'ils ne se prennent plus pour des héros, qu'ils se laissent parfois aller à leur sensibilité naturelle, mais que la question de savoir s'ils préféreraient être une femme les laisse pantois. Réponse : non, ça va de soi. Voilà en gros ce que Mme Christiane Collange a rapporté de son long voyage au pays des hommes.

De son côté, Anne-Marie Dardigna est partie en flèche contre l'érotisme noir des années 30, Bataille-Klossowski-Mandiargues, l'Histoire d'O... La jouissance de l'homme fonction de la souffrance de la femme... Enfin vous voyez le tableau. Elle a eu raison de le faire, c'est bon, c'est sain de démolir ce genre de panthéon littéraire. Cela dit, lisez Mon Jardin secret, *de Nancy Friday, regardez un peu à quoi ressemblent les innombrables fantasmes de femmes qu'elle y a recensés. Vous serez surpris, 1) par leur violence ; 2) par leur ressemblance avec les fantasmes masculins.*

Les hommes, les femmes, les mères, les juifs, les Noirs, les vieux, les jaunes, ces catégories ne riment à rien, surtout dans un domaine comme celui-ci. C'est ce que Jean-Jacques Pauvert, qui se balançait comme un ours en cage derrière nos carreaux, m'a semblé vouloir exprimer. Depuis Sade, et bien avant, notre planète est peuplée d'individus, tous distincts, et dont les points communs enjambent les frontières de l'âge, de la couleur, et même, et surtout, et c'est là-dessus qu'il aurait fallu insister, du sexe.

Un mot sur le « Nouveau vendredi » de FR 3 consacré à la crise de l'automobile à Detroit. Ça allait mal, ça va mieux. On cherche ; on trouve des énergies de remplacement et on va bientôt proposer aux Américains de troquer leur petite Toyota contre une petite Lincoln confortable et économe. Un bon reportage, solide, honnête, sans histoire.

CLAUDE SARRAUTE.

Dimanche 11 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe du baptême de Jésus.
Célébrée en l'église Saint-Jacques-le-Majeur, à Montrouge (Hauts-de-Seine).
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1-TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Variétés : Les nouveaux rendez-vous.
15 h 30 Tiercé
15 h 40 Série : Les Buddenbrook.
16 h 40 *Sports à la carte.*
17 h 50 Série : Columbo.
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Cent mille dollars au soleil.
Film français de H. Verneuil (1963), avec J.-P Belmondo, L. Ventura, R. Kernan, A. Parisy, G. Froebe (N. rediffusion.)
Un chauffeur attaché à une entreprise de transports routiers du Sud marocain s'enfuit, accompagné d'une fille, avec un camion contenant une précieuse cargaison On le poursuit
Film d'aventures évoquant par moments le Salaire de la peur *Henri Verneuil fait montre de sa grande virtuosité technique, Belmondo et Lino Ventura tiennent le volant du succès commercial.*
22 h 30 Récital Margalit.
« Danses des compagnons de David », opus 6 pour piano de Robert Schumann.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais.
11 h 15 Dimanche Martin.
Emission de J Martin ; 11 h. 20, Entrez les artistes



12 h 45 Journal.
13 h 25 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h. 25, série : Drôles de dames ; 15 h. 15, Ecole des fans ; 15 h. 55, *Voyageurs de l'histoire* ; 16 h. 25, Thé dansant
17 h 5 Feuilleton : Pour tout l'or du Transvaal.
18 h La course autour du monde.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : le Leader.
(Deuxième partie), de E. Tidyman ; réal. B Shear
Manutentionnaire à Chicago en 1936, Vanda prend conscience de la nécessité d'une organisation syndicale, au fur et à mesure que son pouvoir grandit, il perd son intégrité.
22 h 15 : Document : l'égyptologie.
De P Miquel et P Bureau.
Un témoignage sur les activités, les travaux des professeurs de l'I.F.A.O (Institut français d'archéologie orientale), à l'occasion de son centenaire
23 h 10 Le petit théâtre : Monologue.
De S. de Beauvoir.
Extrait du recueil de nouvelles publié par Simone de Beauvoir en 1968, sous le titre la Femme rompue. *Réalisé par Josée Dayan et Malka Ribowska.*
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h *Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque*
15 h 50 Aspect du court-métrage français
« La Lettre », d'E. Lallier
16 h Divertissement : Ecouter le pays chanter
Salvatore écoute Adamo.
17 h Prélude à l'après-midi
« *L'Oiseau de feu* », de Stravinsky, par l'*Orchestre symphonique de Montréal, dir.* C Dutoit, et les danseurs C. Moore, L. Robitaille et J -M Lebeau
18 h 30 Théâtre de toujours : « Les Femmes savantes »
De Molière, mise en scène J Piat, réal. J Vernier Avec P Dux, J. Eyser, J. Toja, M. Aumont, B Dhéran...
19 h 40 Spécial DOM-TOM
20 h Série : Benny Hill
20 h 30 Portrait : Marguerite Yourcenar
Par Maurice Dumay réal Dirk Sanders.



21 h 35 Cinéma : « Une histoire immortelle »
Film français d'O Welles (1967). Avec O Welles, J. Moreau, N Eshley, R. Coggio (rediffusion)
A Macao, en 1880, un riche marchand tente, par volonté de puissance, de rendre vraie une légende qui court dans tous les ports et chez les gens de mer
Réalisé pour la télévision, le premier film en couleurs d'Orson Welles, fidèle à sa mythologie, à son style. Un conte philosophique admirable
22 h 30 Cinéma de minuit : « Tex Avery »

FRANCE - CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental : le sens des fêtes : l'Epiphanie.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la libre pensée française.
10 h., Messe au collège de Passy-Buzenval à Rueil-Malmaison. Prédication du Père Pelfrène Chants par la chorale du collège.
11 h., Regards sur la musique : messe de Stravinski.
12 h. 5, Allegro.
12 h 40, Festival d'Avignon 80.
14 h., Sons : les chanteuses funestes « Hardrock ».
14 h. 5, « la Gloire de ton règne ou le Fauteuil en merisier », de Guy Haurey, avec B Jousset, R. Mollien, C. Lochy, M. Derville.
16 h. 5, Le lyriscope, par Claude Rissac.
17 h. 30, *Rencontre avec...* René Huyghe.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Vladimir Holan, poète tchèque.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre.

FRANCE - MUSIQUE

6 h. 2, Concert promenade : musique viennoise et légère (Martini, Moscheles, Lehar, Strauss, Tchaïkowsky, Keller, Ziehrer, Ivanovici, Linke, Dvorak).
7 h. 40, Dimanche matin : Les classiques favoris ; 8 h., Musiques chorales : « Requiem » de Duruflé par les Chœurs du Saint John's College de Cambridge, dir G Guest, avec Stephen Cleobury à l'orgue ; 9 h 2, Les classiques favoris (Beethoven) ; 9 h. 30, Cantate pour le *premier dimanche* après l'Epiphanie (Bach) ; 10 h 30, Les classiques favoris (Britten)
11 h., Concert (en direct du Grand Auditorium) « Trio à cordes D 471 » (Schubert) ; « Sextuor à cordes » (Brahms)
12 h. 5, Le jeu des penchants.
12 h. 45, Tous en scène
13 h. 30, Jeunes solistes : Jean-Pierre Baudry, piano, interprète Debussy, Bartok et Baudry
14 h 15, *Les après-midi de l'orchestre.*
16 h. 15, La Tribune des critiques de disques : Comparaison des enregistrements de Claude Debussy
19 h., Concert de jazz : Le Grand Orchestre de Louis Bellson, et le Grand Orchestre de Mercer Ellington
20 h. 5, Les Grands Concerts d'archives : Cycle Bruno Walter « Les Noces de Figaro » ouverture en ré majeur et « Concerto pour violon et orchestre n° 3 en sol majeur » (Mozart) ; « Mort et Transfiguration », poème symphonique (Strauss) « Symphonie n° 4 en mi mineur » (Brahms) (extrait du concert de février 1951 par l'Orchestre symphonique de la N B.C., dir Bruno Walter, avec J Szigetti, violon, et l'Orchestre Philharmonique de New-York, dir Bruno Walter)
22 h., Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h. Saturnales : Maurice Ravel

Les incidents de Saint-Dié

M. STOLÉRU VEUT QUE LE « MALENTENDU » SOIT « ÉCLAIRCI »

De notre correspondant

Epinal. — M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat, vice-président du conseil général des Vosges, a évoqué, vendredi 9 janvier, à Saint-Dié, les incidents qui l'ont opposé, le 21 décembre dernier, aux journalistes de FR 3-Lorraine (*le Monde* des 23, 24, 25, 27, 28-29 décembre).

M. Stoléru a répété qu'il ne s'était pas invité à l'émission de radio dirigée par M. Viry-Badel, producteur à FR 3-Lorraine. « *J'y étais invité au même titre que M. Pierret, député,* a-t-il dit. *Lui par le journaliste de FR 3-Lorraine, moi par une journaliste de FR 3 national. Ce n'est pas ma faute si ces journalistes ne s'étaient pas mis d'accord entre eux.* » Et M. Stoléru d'ajouter : « *Je ne me mêle ni de loin ni de près des responsabilités de FR 3. D'ailleurs, je n'ai jamais demandé de sanction contre qui que ce soit. Je ne me permettrais pas de m'immiscer dans les affaires d'une société indépendante comme l'est FR 3.* »

M. Stoléru a, en outre, apporté un démenti formel à l'information selon laquelle le secrétariat d'Etat aurait annulé la commande d'une série d'émissions sur le travail manuel (*le Monde* du 10 janvier). « *Il y a simplement un report de huit jours décidé par FR 3* », a dit le secrétaire d'Etat, qui a ajouté : « *Cette série est produite par l'Association nationale pour la revalorisation du travail manuel et non par mon secrétariat d'Etat.* »

En conclusion, M. Stoléru a déclaré : « *Devant l'accumulation délibérée et systématique de mensonges répétitifs, on voit très bien que c'est en fait la campagne présidentielle qui a commencé d'une manière mesquine. L'incident est clos. Il y avait malentendu, il doit être éclairci.* » — Y. C.

UNE LETTRE DE M. CONTAMINE

Nous avons reçu de M. Claude Contamine, président-directeur général de FR 3, la lettre suivante :

Ayant pris connaissance de l'article publié dans *le Monde* daté du 10 janvier 1981 concernant la fabrication des émissions sur le travail manuel à FR 3-Lorraine — article ne pouvant reposer sur aucun communiqué de la direction régionale — je tiens à vous faire savoir qu'aucune commande concernant ces émissions n'a été annulée. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce démenti à la connaissance de vos lecteurs.

[L'information que nous avons publiée reposait non sur un communiqué, mais sur une déclaration que nous a faite par téléphone, sur son initiative, le service de presse de la direction régionale.]

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	222 F	371 F	521 F	670 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	387 F	701 F	1 016 F	1 330 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	254 F	436 F	618 F	800 F
II. — SUISSE - TUNISIE	324 F	576 F	828 F	1 080 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

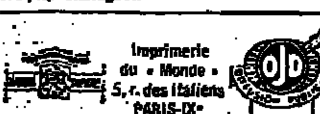
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le *Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie
du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX•
1978

Commission paritaire n° 57 437.

CARNET

Naissances

— Le secrétaire général de la Nièvre et Mme Cyrille SCHOTT, leurs enfants, Céline et Arnaud, ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Amandine,

le mardi 6 janvier 1981.
Préfecture de la Nièvre
ou
8, square de la Résistance,
58000 Nevers.

— Jacques-Michel et Véronique VERGER, Justine et Emilie, ont la joie d'annoncer la naissance de

Julie,

le 21 novembre 1980.
36, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.

Décès

— *Mme Joseph Capuano* a le grand chagrin de faire part du décès de son époux,

M. Joseph CAPUANO,
journaliste,

survenu inopinément à Paris, le 6 janvier 1981.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Bruxelles, au cimetière d'Uccle-Verrewinkel.

146, boulevard du Montparnasse,
75014 Paris.

— M. Jacques J. Tournier, président,
Et les membres du conseil régional d'Ile-de-France de l'ordre des architectes,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

M. Pierre CONSIDERE,
architecte DESA,
membre du conseil,

survenu dans sa cinquante-cinquième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 12 janvier 1981, à 10 heures, en la chapelle Notre-*Dame-des-Apôtres,* 52, *avenue de* Vitry, à Villejuif.

— Unis dans la vie comme dans la mort au long de leurs cinquante-quatre années de mariage, à quatre-vingt-deux et soixante-quatorze ans,

M. et Mme Raymond HETIER

ont rejoint leur fils

Jacques-Emmanuel,

dans la paix et la joie du Seigneur, les 7 et 8 janvier 1981, à *Paris.*
De la part de :
Camille (sœur Marie-Luc),
Louis-Georges et Louise et leurs enfants,
Guy et Anne et leurs enfants,
Bernard et Bernadette et leurs enfants,
Marielle, de la Communauté de la Sainte-Croix,
Agnès,
Jean-Marie et Marie-Françoise et leurs enfants,
Marie-France et Denis Clerc et leurs enfants,
M. et Mme Jean Collardet,
leurs frère et belle-sœur, et leur fils,
Mme France Collardet,
leurs belle-sœur et sœur,
Mme Paul Hetier,
leur belle-sœur.
L'enterrement aura lieu le mardi 13 janvier 1981, à 10 h. 30, en l'église de Mesnay (Jura).
39, *rue de Turenne,*
75003 Paris.
« Chantebise », Mesnay,
39600 Arbois.

— M. et Mme Philippe Levesque et leurs enfants,
Le docteur et Mme Marc Levesque et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Levesque et leurs enfants,
M. et Mme François Levesque et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Mme Jacques LEVESQUE,
née Marguerite Boulenger,

survenu le 9 janvier 1981, en son domicile, dans sa soixante-quatorzième année.

Une messe sera célébrée le lundi 12 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Denis de Vaucresson, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Vaucresson.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rond-point de l'Etoile,
92420 Vaucresson.

— Nous apprenons le décès, survenu, à Paris, le vendredi 9 janvier 1981, du

général de corps d'armée (C.R.), Hyacinthe de QUATREBARBES,
grand officier
de la Légion d'honneur.

[Né le 21 août 1920 et ancien élève de Saint-Cyr, Hyacinthe de Quatrebarbes est, après son évasion de France, interné en Espagne en 1943 avant de pouvoir rejoindre le Maroc, puis l'Algérie d'où, avec le corps expéditionnaire français, il participera à la campagne d'Italie, à celle de France et aux combats en Allemagne jusqu'en 1945.

Hyacinthe de Quatrebarbes sert ensuite en Extrême-Orient et en Algérie. En 1963, il commande le 18e régiment de dragons. *En août 1970, il commande la 5e brigade* mécanisée.

Chef de la division du renseignement à l'état-major des armées en 1972, Hyacinthe de Quatrebarbes est nommé à la tête de la IVe région militaire (Bordeaux) en 1976, qui est son dernier commandement jusqu'en janvier 1980, date à laquelle il est mis à la disposition du ministre de la défense jusqu'à son admission en deuxième section (réserve) en août 1980.]

— Albert Kluge et Mme Kluge, née Segal,
M. André Vinais et Mme Vinais, née Kluge,
M. Clement et Mme Clement et leurs enfants,
Toute la famille,
Et ses amis,
pleurent la disparition de

Abram Samuel Andrei SEGAL,
ingénieur,
et de
Paulette CLEMENT,

survenue le 27 décembre 1980 et le 6 janvier 1981.
Les obsèques ont eu lieu en toute intimité à Istres (Bouches-du-Rhône).
5, rue Raffaelli,
75016 Paris.
Rue Victor-Hugo,
13800 Istres.

M. Serge WACHTEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur I.E.G.,
ancien professeur
à l'Institut polytechnique
de Grenoble,
et
chef de travaux
à la Faculté des sciences,

est mort le 5 janvier 1981, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu, suivant sa volonté, dans la plus stricte intimité.
Pas de fleurs.

De la part de :
Ses filles,
Sa famille,
Et ses amis.

22, cours de la Libération,
38100 Grenoble.

Messes

— En la chapelle de l'école Sainte-Geneviève, 2, rue de l'Ecole-des-Postes, à Versailles, une messe sera célébrée le samedi 31 janvier, à 15 heures, pour le

Père Roger LEROLLE s.j.,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
professeur
à l'école Sainte-Geneviève
de 1946 à 1977.

Remerciements

— Mme Dallot,
Et toute la famille,
remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie dans le deuil qui vient de les frapper.

— Fatima et Ian Hanning ont la douleur de faire part du décès de

Gérald HANNING,

survenu le 31 janvier 1980.
Ils remercient tous ceux qui, à cette occasion, ont témoigné de leur amitié et de leur estime.

— Les familles Kessel et O'Brien, très touchées des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme Joseph KESSEL,
née Michèle O'Brien,

vous adressent leurs sincères remerciements.

INFORMATIONS « SERVICES »

VIE QUOTIDIENNE

Chauffage au gaz : les précautions

Les installations utilisant soit le gaz de ville, soit les gaz liquéfiés (butane et propane) peuvent faire courir des risques d'intoxication, d'explosion ou d'incendie.

Tous les gaz actuellement distribués ne renfermant plus de monoxyde de carbone, les intoxications oxycarbonées dues à des fuites, volontairement provoquées (suicides) ou non, ont disparu.

Il n'en demeure pas moins vrai que les intoxications oxycarbonées liées au fonctionnement d'appareils à gaz restent très nombreuses puisque toute combustion incomplète engendre du monoxyde de carbone.

Pour prévenir les accidents, les précautions essentielles suivantes doivent être prises, rappelle le « Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris ».

● LES RISQUES D'INTOXICATION OXYCARBONEE

Entretenir constamment les appareils de chauffage, de cuisine et de production d'eau chaude en parfait état de fonctionnement (voir notice du constructeur). Les faire réviser périodiquement par un professionnel qualifié.

Maintenir dégagés les orifices de ventilation réglementaires, aussi bien en partie basse qu'en partie haute.

Faire ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des gaz de combustion, de préférence avant la saison de chauffe, pour s'assurer qu'ils ne sont pas obstrués par des poussières, débris, plâtras, nids d'oiseaux, etc., et vérifier fréquemment que leur tirage est correct.

Ne pas demander un service prolongé aux appareils non raccordés à un conduit de fumée qui sont conçus pour un usage intermittent et de courte durée (petits chauffe-eau instantanés, appareils mobiles de chauffage d'appoint). Ne pas dépasser dix minutes pour un chauffe-eau.

D'une manière générale, il importe de respecter les instructions données par le constructeur.

Les chauffe-eau non raccordés à un conduit de fumée, posés depuis le 1er décembre 1978, doivent être munis d'un dispositif de sécurité destiné à protéger les utilisateurs contre les risques d'intoxication oxycarbonée.

Il est nécessaire que les appareils ne fassent l'objet d'aucune modification ayant pour but de rendre ce dispositif inopérant, et une telle modification entraînerait directement la responsabilité de son auteur en cas d'accident qui lui serait imputé.

Il convient de souligner que tout arrêt intempestif d'un chauffe-eau conforme aux nouvelles spécifications est le signe soit d'une défectuosité de fonctionnement de l'appareil, notamment de l'encrassement du corps de chauffe, soit d'un défaut de ventilation, auxquels il convient de remédier en faisant appel à un professionnel qualifié.

● LES RISQUES D'EXPLOSION OU D'INCENDIE

Rechercher les canalisations inutiles ou abandonnées et les faire supprimer en s'adressant à un professionnel qualifié.

Contrôler régulièrement le bon état et la fixation des canalisations rigides et des robinets.

Après utilisation, procéder d'abord à la fermeture des robinets des appareils, puis à celle du robinet situé avant le tuyau souple de raccordement.

En cas d'absences prolongées, fermer le robinet de coupure générale de l'installation.

Remplacer les tuyaux souples avant la date limite d'utilisation inscrite sur leur corps, s'assurer qu'ils sont bien adaptés aux embouts.

Lorsqu'une odeur de gaz est perceptible, il faut éviter toute flamme ou étincelle (briquets, allumettes, interrupteurs électriques, sonneries, etc.) et ventiler complètement le local.

La recherche des fuites doit être faite avec un liquide moussant. En aucun cas elle ne doit être faite avec une flamme.

★ **Si l'on ressent des malaises (nausées, maux de tête, étourdissements) qui peuvent être attribués à une intoxication oxycarbonée, on peut s'adresser au laboratoire central de la préfecture de police, 39 bis, rue de Dantzig, 75015 Paris, qui, en cas d'urgence, peut être saisi par téléphone au 531-14-80.**

SPORTS

AUTOMOBILISME

TALBOT-LIGIER : ACCORD CONCLU

Peugeot, pour le compte de sa filiale Talbot, et Ligier sont parvenus à un accord, samedi 10 janvier. Comme annoncé en juin 1980, les deux parties engageront, dans le championnat du monde, des conducteurs deux voitures de formule 1, qui porteront le nom de Talbot-Ligier. Seules l'absorption récente de Talbot par Peugeot et une minutieuse mise au point financière du programme de formule 1 avaient différé la conclusion définitive des accords dont la dénonciation n'avait jamais été envisagée.

Aux termes de cet accord, la S.A.R.L. Ligier-Sports, sise à Vichy, disparaît et est remplacée par la société anonyme Talbot-Ligier, dont le capital, en fin de compte, est ainsi réparti : 50 % à Peugeot-Talbot, 49 % à Ligier, 1 % à Matra, le fournisseur des moteurs. Le P.-D.G. de la nouvelle société reste M. Guy Ligier.

Les deux voitures, d'abord équipées du moteur Matra V-12 puis, sans doute en 1982, du nouveau moteur Matra turbocompressé, seront confiées à Jacques Laffite et à Jean-Pierre Jabouille.

TENNIS

C. EVERT-LLOYD ET H. MANDLIKOVA ÉLIMINÉES DU MASTERS

La Tchécoslovaque Hana Mandlikova ne disputera pas les demi-finales du Masters féminin, samedi 10 janvier, au Capital Center de Landover (Maryland), dans la banlieue de Washington. Déjà battue la veille par l'Américaine Tracy Austin (6-3, 6-0), elle a subi une deuxième défaite, le 9 janvier, face à la surprenante Australienne Wendy Turnbull (vingt-neuf ans) par 4-6, 6-3, 6-3. Cette dernière rencontrera Tracy Austin en demi-finale. L'autre demi-finale opposera Martina Navratilova à la jeune Américaine Andrea Jaeger (quinze ans), qui a bénéficié en match de barrage du forfait de Chris Evert-Lloyd, grippée.

FOOTBALL

UNE SUCCESSION POLITIQUE A L'OLYMPIQUE LYONNAIS

(De notre correspondant)

Lyon. — M. Jean Perrot n'est pas resté longtemps à l'écart de l'équipe dirigeante de l'Olympique lyonnais. Evincé le 8 décembre dernier à la suite d'un vote — serré — du conseil d'administration, il a été porté, vendredi 9 janvier, à la présidence du club. Le nouveau conseil d'administration élu vendredi n'était pas favorable au président en place, M. Roger Michaux. Ce dernier et ses amis n'ont pas pris part au vote installant un nouveau comité de gestion. La défaite de M. Michaux consommées, l'élection de M. Perrot a été complétée par l'arrivée au poste de vice-président de M. Jean Genety, adjoint aux sports de la ville de Lyon.

Cette nouvelle crise interne ne semble pas dénuée d'arrière-pensées politiques. La municipalisatin du club — déjà sensible à l'inter-saison, au moment où la subvention de la ville de Lyon (4 millions de francs) avait évité de justesse la faillite financière — est aujourd'hui plus sensible encore avec la nomination de M. Jean Genety.

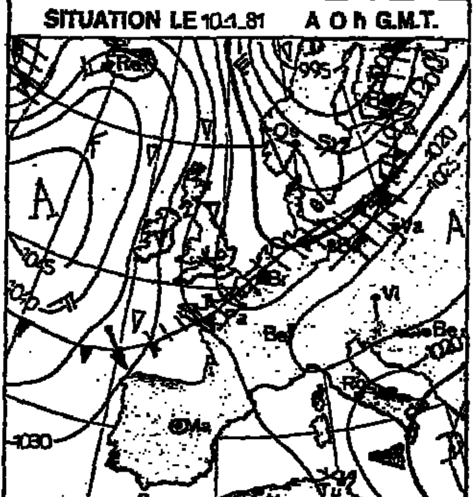
M. Michaux, homme courtois et estimé — il est syndic des agents de change lyonnais — a dû céder son poste dans des conditions assez troubles. On n'oubliera cependant pas que c'est sous son autorité que l'Olympique lyonnais, aujourd'hui bien placé dans le championnat, a amorcé son redressement sportif au prix de recrutements judicieux et d'une politique financière rigoureuse.

Le tandem Perrot-Genety (tous deux médecins), à qui l'on attribue le qualificatif commun de « fonceur » aura fort à faire pour corriger une image de marque très politique. « *Le sénateur, maire de Lyon, M. Francisque Collomb, fait figure de super-président du club* », écrit notre confrère *le Progrès*. L'expérience d'autres villes prouve qu'il est parfois dangereux de lier le sort d'un conseil municipal à celui d'un club sportif, même si le pouvoir financier est à l'hôtel de ville.

CLAUDE RÉGENT.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10.1.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 11.1.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ∼ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le samedi 10 janvier à 0 heure et le dimanche 11 janvier à 24 heures :

La nouvelle invasion d'air froid de secteur nord, qui se développe à travers l'Europe occidentale, est accompagnée d'une hausse du champ de pression avec extension d'une crête anticyclonique à travers les îles Britanniques, tandis qu'une dépression se creusera en Méditerranée.

Dimanche 11 janvier, sur l'ensemble du pays, un flux modéré ou assez fort de secteur nord-est maintiendra un temps froid, souvent très nuageux. Les régions situées au nord de la Loire bénéficieront de quelques périodes ensoleillées, mais le ciel y sera variable avec des averses de pluie ou de neige. Ailleurs, les nuages, qui resteront abondants, donneront des pluies sur le littoral et des chutes de neige dans l'intérieur. Ces précipitations seront localement abondantes sur nos régions méridionales, en particulier sur les Pyrénées-Orientales, les Cévennes, le Bas-Languedoc et les Alpes du Sud. Des vents forts de secteur sud-est seront également à craindre sur le littoral méditerranéen.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 10 janvier, à 7 heures, de 1 015,8 millibars, soit 761,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10) : Ajaccio, 7 et —5 degrés ; Biarritz, 8 et 0 ; Bordeaux, 6 et 5 ; Bourges, 5 et 4 ; Brest, 11 et 2 ; Caen, 8 et 4 ; Cherbourg, 10 et 3 ; Clermont-Ferrand, 0 et 0 ; Dijon, 2 et —1 ; Grenoble, 0 et —9 ; Lille, 8 et 3 ; Lyon, —1 et —6 ; Marseille, 6 et —5 ; Nancy, 1 et 0 ; Nantes, 9 et 2 ; Nice, 8 et 0 ; Paris-Le Bourget, 7 et 3 ; Pau, 9 et —3 ; Perpignan, 10 et —3 ; Rennes, 8 et 2 ; Strasbourg, 0 et 0 ; Tours, 7 et 3 ; Toulouse, 6 et —1 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

PREVISIONS POUR LE 11 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)

Températures relevées à l'étranger : Alger, 12 et 3 degrés ; Amsterdam, 7 et 1 ; Athènes, 4 et 2 ; Berlin, 0 et 0 ; Bonn, 3 et 2 ; Bruxelles, 7 et 3 ; Le Caire, 19 et 8 ; îles Canaries, 21 et 14 ; Copenhague, 3 et —2 ; Genève, 8 et —9 ; Lisbonne, 15 et 6 ; Londres, 9 et 1 ; Madrid, 9 et —5 ; Moscou, —1 et —11 ; Nairobi, 26 et 13 ; New-York, —7 et —7 ; Palma-de-Majorque, 9 et —1 ; Rome, 5 et —4 ; Stockholm, 5 et —3 ; Téhéran, 4 et —3.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

RECHERCHE MÉDICALE

DONS DE SANG. — Le professeur Jean Dausset, prix Nobel de médecine 1980, fait appel à des familles nombreuses qui voudraient aider la recherche médicale. Ces familles, d'au moins quatre enfants (dont le plus jeune ne doit pas avoir moins de dix ans) accepteraient de donner quelques centimètres cubes de sang pour des études génétiques.

Ecrire, pour les familles de la région parisienne, au professeur J. Dausset, hôpital Saint-Louis, 2, place du Docteur-A.-Fournier, 75475 Paris Cedex, et, pour les familles résidant en province, au centre régional de transfusion de la grande ville française la plus proche.

FORMATION PERMANENTE

VIDÉO A BOULOURIS. — Le Vidéo Bus jeunesse, sports et loisirs de Nice organise en 1981, à Boulouris (Var), des stages d'initiation et réalisation vidéo, vidéo-couleur, maintenance de matériel audiovisuel sur la lecture de la TV et l'écoute de la radio. Participation financière : 700 F tout compris.

★ **Media jeunesse Méditerranée, esplanade des Victoires, 06300 Nice. Tél. : (93) 85-81-74.**

PRESSE

M. ROBERT HERSANT ENTRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « PRESSE-OCÉAN »

M. Robert Hersant est entré, vendredi 9 janvier, au conseil l'administration du principal quotidien de Nantes (Loire-Atlantique), *Presse-Océan* (80 000 exemplaires), à la suite d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, apprend-on de source syndicale.

M. Hersant détenait déjà 26.5 % environ des actions de la société éditrice de *Presse Océan*, la SERPO, le reste des actions appartenant à M. Claude Berneide-Raynal (53 %), à *Ouest-France* (10 %) et à divers petits porteurs dont MM. Eugène Claudius-Petit et René Pleven.

M. Robert Hersant a simultanément cédé à M. Berneide-Raynal les 50 % de participation de la Socpresse (groupe Hersant) dans l'imprimerie du quotidien nantais, la SIPO. Mais il conserve les parts qu'il possédait dans la SERPO, société éditrice de *Presse-Océan*.

Parallèlement à ces modifications dans la société éditrice du quotidien nantais, le P.-D.G. de *Presse-Océan*, M. Claude Berneide-Raynal, a annoncé devant le comité d'entreprise une concentration des moyens d'impression de la région nantaise, indique-t-on encore de source syndicale.

● *Conflit à l'International Herald Tribune.* — Le directeur du quotidien de langue anglaise publié à Paris, M. Lee Huebner, s'oppose à l'actuel rédacteur en chef, M. Mort Rosenblum, âgé de trente-sept ans. M. Huebner estime qu'il s'agit d'une querelle de personnes, tandis que M. Rosenblum affirme que le conflit porte sur « *les principes éditoriaux* », c'est-à-dire sur la conception du journal. Le nom de M. Rosenblum, qui est entré au *Tribune* en 1979 et qui était auparavant chef du bureau de l'agence Associated Press à Paris, figure toujours sur l'édition datée samedi 11-dimanche 12 janvier.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 10 janvier 1981 :

DES DECRETS

● Fixant à 8 500 francs le montant de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité ;

● Fixant à 8 500 francs le montant de divers avantages de vieillesse et d'invalidité ;

● Portant réaménagement de la tarification postale relative aux journaux et écrits périodiques ;

● Autorisant la création par le groupement d'intérêt économique GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) d'un accélérateur de particules dans le département du Calvados.

DES ARRETES

● Fixant le taux de l'allocation journalière mentionnée à l'article 14 du décret du 18 novembre 1980 et les modalités de revalorisation du salaire de référence des allocations ;

● Pris pour l'application du décret du 4 août 1977 relatif au livret d'épargne du travailleur manuel.

PARIS EN VISITES

LUNDI 12 JANVIER

« La Conciergerie et le Palais de justice », 15 h., 1, quai de l'Horloge (Approche de l'art).

« La peinture du Quattrocento », 14 h. 30, Musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h. 30, métro Hôtel-de-Ville (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les sept péchés capitaux dans l'art », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Les coulisses d'un grand magasin », 15 h., 102, rue de Provence (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

LUNDI 12 JANVIER

15 h., 62, rue Madame : « La technique de la gravure en taille douce » (Arcus).

19 h., Musée des monuments français, place du Trocadéro, M. Pierre Dubourg-Noves : « Art roman en Agenais » (Centre international d'études romanes).

20 h., 26, rue Bergère, M. Henry Comp-Langlois : « L'inconscient humain » (L'Homme et la Connaissance).

20 h. 30, salons de l'hôtel Sofitel-Sèvres, 8, rue Louis-Armand, MM. Mahdi Elmandjra, Guy Daniélou, F. Camy, M. Tavernier : « Que choisir ? Le développement qualitatif ou la crise mondiale ? » (Réalités humaines).

21 h., 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, professeur Y. Pelicier : « Les valeurs d'enfance ».

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 841

HORIZONTALEMENT

I. Ennuis ou moyens radicaux d'en finir avec eux. — II. Serin que les faisans prennent pour un pigeon ; Détériorations dans une enveloppe de chambre à air. — III. Ce qu'a fait l'auditoire d'un brillant fantaisiste ; Gouvernail des vedettes de la police ; Stratagèmes de certains stratèges. — IV. Préposition ; D'un ancien royaume ; On y voit plus souvent hausser les épaules que baisser la culotte. — V. Affublait d'un déguisement celle qui doit rester nue ; Symbole chimique ; Ad libitum. — VI. Qui ne figurait pas dans la perspective ; Criards, ils n'indisposent que la vue. — VII. Point de chute d'une affaire bien conclue ; Centre de recherches ; On les vide en écopant avec une pelle. — VIII. Gourd sur le plan physique ou gourde sur le plan sentimental ; Importante source de programme pour un ministre de la reconstruction. — IX. A faire de préférence en dernier ; Préposition ; Mécontente parce que n'ayant pas eu son content. — X. Prépare le drap avant de l'apprêter ; Pareil ; Son droit de priorité sur l'autre n'est pas contestable ; Révèle, quand on le double, un sujet bien diminué. — XI. Débite des contes ; Personnage sérieux ; Première étape d'un trajet allant de la mer à la cuisine. — XII. Préposition ; Fauché ou victime de la grande faucheuse ; Centre d'attraction dépourvu d'attrait. — XIII. Conséquente ; Où le coup de fusil est généralement fonction du nombre de chasseurs. — XIV. Une bonne bouteille peut suffire à la noyer ; Eclats de bombe. — XV. Peut figurer à la tête d'une tierce ou d'un tiercé ; Centre de loisir ; Elle est de règle pour Noël, mais jamais pour août.

VERTICALEMENT

1. Façon de semer dans les sillons pour un travailleur des chants. — 2. Les sujets de la petite classe comptent beaucoup sur elle ; Tiennent facilement dans un mouchoir ; Ne peut surgir que par l'effet d'un simple coup de baguette. — 3. A une relation bien établie dans tous les cercles ; Pare un revers avec un certain succès ; Indication lisible en tous sens. — 4. Doit faire bonne impression dans un milieu où la correction est de règle ; Entre deux feux, ils restent obstinément froids. — 5. Qui utilisent de préférence le petit train que la diligence ; Elimine tout préjugé favorable. — 6. Corde, natte ou tapis ; Torchis. — 7. Met du baume dans le chœur ; Des femmes y font leurs courses en petite tenue. — 8. Communauté de sœurs ; Leurs coups dans l'eau inquiètent assez peu l'amirauté. — 9. Normal dans une baignoire et condamnable au balcon ; Assurance pour la protection des mineurs ; En rade. — 10. Joue des flûtes sans motif conducteur ; Perspective lacustre pour un citoyen de Buffalo ; Interjection. — 11. Groupe de chasse opérant en rase-mottes ; Un cambrioleur ne la conçoit pas autrement que dérobée ; Agent de change à Stockholm. — 12. Incendie de broussailles provoqué par un pyromane professionnel ; Même roulant, il ne fait pas rire. — 13. Maréchal qui monta la garde ; Frontière entre le loup et l'agneau ; Sa Chartreuse est célèbre. — 14. Appartiennent à ceux qui paient les pots cassés ; Pièces exiguës où le locataire rêve d'élargissement. — 15. Sujets diaboliques ou représentant de Dieu ; Lignes abandonnées par les déviationnistes ; Evoque d'une façon on ne peut plus claire une disciple de sainte Claire.

Solution du problème n° 2 840

Horizontalement

I. Crevaison (cf. chasser). — II. Hélianthe. — III. Acis ; Ce. — IV. Rôt ; Farce. — V. Clés ; Scie. — VI. Ut ; Oison. — VII. Test ; Art. — VIII. Is ; Tabard. — IX. Sellier (cf. quartier). — X. Réa ; Ber. — XI. Stylisees.

Verticalement

1. Charcutiers. — 2. Récoltes (le paradis est une espèce de pommier) ; Et. — 3. Elite ; Say. — 4. Vis ; Sotte. — 5. Aa ; Albi. — 6. Incassables. — 7. Stercoraire. — 8. Oh ! ; Cintre. — 9. Némée ; Drus.

GUY BROUTY.

Le Monde

économie

MONNAIES

La Banque de France comptabilise l'or au prix de 89 154 F le kilo

La Banque de France a procédé à sa réévaluation semestrielle des avoirs de change. Les avoirs en or sont comptabilisés au prix de 89 154 F le kilo (moyenne des cours de Londres convertis en francs au cours de la période octobre-décembre) au lieu de 73 074 F au deuxième semestre de 1980. Il en résulte une plus-value globale de 40,9 milliards de francs, qui a été affectée au compte « réserve de réévaluation des avoirs publics en or ».

Le cours retenu pour le dollar est de 4,5405 F (cours du 29 décembre 1980) au lieu de 4,1060 F.

Ces prix de référence servent parallèlement à évaluer l'or et les dollars déposés auprès du FECOM (Fonds européen de coopération monétaire) contre remise d'ECU.

Pour l'ECU, le nouveau taux de conversion est 5,93965 F (contre 5,84043 F), quant aux avoirs en D.T.S., ils sont écoulés sur la base d'un cours de 1 D.T.S. = 5,77438 F, au lieu de 5,41947 F.

LE BILAN HEBDOMADAIRE

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF	24/12	31/12
1) OR ET CRÉANCES SUR L'ETRANGER	312 247	354 155
Fonds de stabilisation des changes	18 364	13 879
2) CREANCES SUR LE TRESOR	18 651	18 871
Monnaies divisionnaires	228	191
Comptes courants post.	76	329
Concours au Trésor public	15 460	15 460
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT	130 988	121 438
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	58 895	59 813
Effets achetés sur le marché mon. et obl.	44 688	34 997
Avances sur titres	104	114
Eff. en cours de recouv.	27 291	26 512
4) DIVERS	4 334	5 748
	520 977	566 021

PASSIF	24/12	31/12
1) BILLETS EN CIRCULATION	145 421	144 088
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS	9 855	8 182
Comptes des banques institutions et personnes étrangères	5 064	3 077
Compte spéc. du Fonds de stabilis. des changes. Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	4 791	5 105
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC	31 787	33 275
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC.	51 206	42 583
Comptes cour. des étab. astreints à la constitution de réserves	48 271	38 768
Autres comptes dispos. et autres engag. à vue	2 934	3 833
5) RESERVE DE REEVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	212 615	263 798
6) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE	1 769	1 769
7) DIVERS	9 259	12 349
	520 977	566 021

ÉTRANGER

En Allemagne fédérale

La croissance n'a été que de 1,8 % en 1980

Wiesbaden (A.F.P.). — L'Allemagne fédérale a enregistré, en 1980, une croissance de 1,8 % (en termes réels), a annoncé, le 9 janvier, l'Office fédéral de statistiques. Ce taux, qui fait suite à une expansion de 4,5 % en 1979, est légèrement inférieur au taux de 2 % que prévoyait, il y a quelques semaines encore, le gouvernement. Toutefois, il ne remettrait pas en cause les dernières prévisions officielles pour 1981, qui font état de 0,5 % de croissance. Ces prévisions sont fondées sur l'attente d'une légère récession au premier semestre et d'une reprise vers la fin de l'année.

La R.F.A. a, en tout cas, démarré l'année avec un acquis négatif. Après une croissance réelle encore bonne au premier semestre de 1980 (+ 3,6 % par rapport au premier semestre de 1979), le P.N.B. n'a augmenté que très faiblement au second semestre (+ 0,2 % par rapport au second semestre de 1979). La productivité horaire de travail a progressé d'environ 2 % l'an dernier. Les investissements ont — en prix courants — augmenté de 12 % (+ 7 % pour les équipements), la consommation des ménages de 7,1 % et la consommation publique de 9 %.

ETATS-UNIS

● *Le taux de chômage américain* a légèrement fléchi en décembre, passant de 7,5 % de la population active en novembre, à 7,4 %. Selon le département du travail, le nombre des chômeurs, en fin d'année, s'établissait à 7,8 millions, soit 1,5 million de plus qu'un an plus tôt. Le nombre de personnes pourvues d'un emploi s'élevait à 97,3 millions, soit 500 000 de moins que le niveau record enregistré en février. — (A.F.P.).

LE CONFLIT SUR LE BUDGET DE LA C.E.E.

● La Belgique réserve sa position

● Le Luxembourg versera la contribution supplémentaire

La Belgique a adopté une attitude prudente dans le conflit budgétaire qui l'oppose en même temps que la France et l'Allemagne fédérale à l'Assemblée européenne, convaincue qu'une solution « *doit être trouvée par la voie du dialogue* ». A l'issue du conseil des ministres qui s'est tenu le 9 janvier, le responsable belge des affaires étrangères, M. Charles Ferdinand Nothomb, a déclaré que Bruxelles maintenait pour l'instant son refus de verser sa contribution au budget supplémentaire pour 1980 arrêté par l'Assemblée, se réservant toutefois la possibilité de prendre une décision définitive avant la fin du mois de janvier.

Cependant, le Luxembourg a décidé, le 9 janvier, de verser sa contribution au budget supplémentaire pour 1980 et de répondre à l'appel de fonds concernant le budget pour 1981. Réuni sous la présidence de M. Pierre Werner, le gouvernement luxembourgeois a considéré qu'il importait en premier lieu d'assurer le fonctionnement normal de la Communauté. Toutefois, cette réponse positive ne constitue pas, selon lui, une reconnaissance de la conformité de la procédure utilisée par l'Assemblée européenne à la lettre et à l'esprit du règlement financier de la Communauté. — (A.F.P.)

CONJONCTURE

UN NOUVEAU BILAN DU « BARRISME »

Moins de fermeté qu'il n'est dit

Le temps des bilans est donc arrivé. M. Raymond Barre a établi celui de la politique économique qu'il a menée durant plus de quatre années, jeudi 8 janvier, devant quelques centaines de chefs d'entreprise réunis au « forum de *l'Expansion* » et plusieurs caméras de télévision (*le Monde* du 10 janvier).

Il s'agit d'un exercice difficile : il y faut le recul du temps et la distance vis-à-vis de soi-même. L'un et l'autre manquent — *ou manquent encore* — à M. Barre. Quant aux chiffres, leur vérité est aussi tyrannique que trompeuse, leur interprétation infiniment malléable. Le premier ministre le sait bien qui disait en septembre 1979 des jugements — lourdement chiffrés — portés sur ces trois premières années à Matignon : « *Tout est vrai et tout est faux.* »

Mais il pose bien le problème lorsqu'il déclare : « *Je me serais souvent soucié des intérêts des Français, et tout ce que j'ai fait je l'ai fait pour qu'ils n'aient pas à payer plus tard encore plus que ce qu'ils avaient à supporter dans le présent. Mais j'ai aussi fait une chose : toutes les fois que cela a été nécessaire, je n'ai jamais sacrifié la France aux Français.* »

Que nul ne puisse, affirme-t-il, après son départ, lui reprocher d'avoir *reporté à plus tard* les sacrifices qui devaient être faits immédiatement, laissant à son successeur l'essentiel de la tâche. Que nul ne puisse lui reprocher d'avoir choisi le confort immédiat des Français au détriment de l'indépendance et de la puissance de la France. C'est bien davantage sur cette sortie gaullienne qu'il importe de s'interroger que sur des affirmations du genre : « *Le gouvernement a fait en matière d'emploi tout ce qu'il était possible de faire.* » Car M. Barre, pas plus que quiconque, ne sait tout ce qu'il était possible de faire ni jusqu'où il était possible d'aller : M. Debré en fit peut-être trop en 1967 (*dans le domaine de la rigueur* s'entend), mais la chance ne fut sûrement pas avec lui. Georges Pompidou, avec son ministre des finances de l'époque, M. Giscard d'Estaing, n'en fit certainement pas assez (dans le même domaine) après 1968 : *il a permis que s'installent en France des comportements inflationnistes dont nous souffrirons longtemps. Mais de tout cela, nous* ne voyons les conséquences souvent imprévisibles que longtemps après, ou brusquement, de façon inattendue.

Comment savoir si, contrairement à ce que pense le premier ministre, il n'eût pas été préférable de mener une politique plus rigoureuse depuis 1978. Cette politique dont il dit maintenant qu'elle aurait fait baisser le taux d'inflation au prix de plus de chômage, omettant d'ajouter qu'elle aurait aussi très probablement amélioré la présence des produits français *sur les marchés étrangers ? Les* effets du second choc pétrolier en seraient actuellement plus limités, notre indépendance *davantage préservée et, qui sait,* la reprise économique, qu'on n'attend plus maintenant que vers fin 1981 début 1982, mieux préparée.

Un progrès

Contrairement à ce que beaucoup pensent — ou disent, — contrairement aux apparences, M. Barre n'a peut-être pas poussé assez loin la logique de sa politique d'assainissement ou, pour dire les choses plus brutalement, a peut-être péché par manque de fermeté. Poser la question, c'est se demander si le premier ministre laissera bien, comme il le pense, le pays avec une meilleure chance de surmonter *les difficultés dans les*quelles il est entré.

Oui, peut-être, dans la mesure où M. Barre a adopté pour notre *économie les règles du jeu en* vigueur dans la plupart des grandes nations industrialisées (liberté des prix et des profits, recours plus important à l'épargne privée...) permettant ainsi que se renforce la puissance d'un certain nombre de grandes firmes du genre Renault, L'Air Liquide, Matra, Saint-Gobain... Dans la logique du développe*ment mondial actuel basé sur* l'industrialisation et les échanges internationaux, cela est un gain pour la France. La politique *relativement* cohérente d'assainissement du crédit et des finances publiques, de formation professionnelle menée depuis 1978, est aussi un progrès par rapport aux actions syncopées et à courte vue auxquelles nous avaient habitués les précédents gouvernements et leurs ministres des finances.

Une marge de sécurité trop faible

Mais si de fortes hausses pétrolières devaient à nouveau se produire, la réponse apportée par la politique Barre au problème français apparaîtrait insuffisante. Car s'il est vrai que, au vu de ces dernières années, le bilan économique de la France soutient assez bien la comparaison avec l'étranger, la marge de sécurité dont dispose le pays, en ce début de 1981 marqué par une récession quasi générale de l'activité dans le monde, est faible, beaucoup trop faible. La meilleure preuve en est le déficit du commerce extérieur maintenant important et qui, circonstance aggravante, n'est pas du tout en voie de résorption.

Sur tous les marchés des pays industrialisés développés — c'est un fait inquiétant — nos déficits se creusent ou subsistent pour une raison toujours identique : coûts de revient trop élevés, prix de vente *supérieurs aux prix* concurrents. M. Barre a freiné, jusqu'à la faire disparaître, l'amélioration continue du pouvoir d'achat des Français, qui, au rythme des dernières années, dépassait vraisemblablement de beaucoup les possibilités de notre économie. C'est un peu moins de consommation intérieure et potentiellement plus *d'exportation. Encore faudrait-il* pouvoir vendre davantage de ces produits dont les prix s'alourdissent de hausses salariales *deux à trois fois plus fortes* qu'à l'étranger. Encore faudrait-il que les Français n'aient pas intérêt à acheter des quantités sans cesse croissantes de produits importés, parce que ceux-ci sont meilleur marché.

Ces graves faiblesses donnent sa juste importance à l'argument selon lequel nous disposerions d'une marge de manœuvre pour stimuler l'économie via les finances publiques : s'il est vrai que le déficit budgétaire français est maintenant très réduit, toute relance par un abaissement des impôts ou un accroissement des *dépenses publiques* entraînerait *ipso facto* un formidable accroissement de nos importations et, donc, un déficit extérieur insupportable.

Sur ces deux points essentiels — inflation des prix et des salaires, déséquilibre durable des *comptes extérieurs* (la balance des paiements courants est elle-même devenue déficitaire), — le premier ministre a-t-il *préservé l'avenir ? Si elle se* révélait nécessaire, une politique beaucoup plus sévère devrait être menée, d'autant plus difficile à supporter qu'on aurait persuadé les Français de son caractère insupportable.

La marge de sécurité supplémentaire que le premier ministre n'a pas voulu prendre ces dernières années, par crainte d'une explosion sociale (« *Il ne faut pas compter sur moi pour faire une politique qui mène la France à un nouveau mai 68* »), cette marge aurait pu être gagnée sans trop de risques au prix d'une politique sociale hardie, qui n'aurait gêné que les plus favorisés de la nation : une fiscalité plus juste, des bas *salaires* moins insignifiants. Mais cette voie-là n'a jamais été vraiment sérieusement explorée...

ALAIN VERNHOLES.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Stagnation du commerce de détail en 1980.* — Selon les premières estimations officielles, le chiffre d'affaires du commerce de détail a atteint 759 milliards de francs en 1980 contre 675,7 milliards en 1979, soit une progression de 12,3 % en valeur, mais seulement de 0,6 % en volume. M. Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat, qui commentait ces chiffres, jeudi 8 janvier, a précisé que 440 000 mètres carrés de grandes surfaces de toute nature ont été créées en 1980, contre 553 000 mètres carrés en 1979.

Énergie

● *Baisse de la production française de charbon.* — La production de charbon des houillères en 1980 a atteint 19,17 millions de tonnes, en baisse de 2 % par rapport à 1979. L'an passé le déclin annuel était de 5 %. Si la production a augmenté de 2 % en Lorraine (avec 9,8 millions de tonnes) et de 5,6 % dans le Centre-Midi, elle a décliné de 17 % — passant de 5,3 à 4,47 millions de tonnes dans le Nord-Pas-de-Calais.

Etranger

BULGARIE

● *Mesure contre le marché noir de devises.* — Depuis le 1er janvier 1981, les ressortissants bulgares ne peuvent plus payer en espèces leurs achats dans les « Comecon », magasins qui n'acceptent que des devises en paiement de marchandises qui ne se trouvent pas dans le commerce. Ils doivent, désormais, présenter des bons délivrés par la Banque bulgare à leurs noms, des chèques ou encore des ordres de virement attestant qu'ils possèdent légalement des devises étrangères. Il s'agit, sans doute, de mettre fin au marché noir de devises fortes qui avait pris des proportions assez impressionnantes. Le dollar était notamment changé à un cours de plus de trois fois supérieur au taux officiel. — (A.F.P.)

GRANDE-BRETAGNE

● *Le nombre de grèves en Grande-Bretagne* a, au cours des six derniers mois de 1980, été le plus faible pour des périodes comparables depuis 1945, selon le bulletin mensuel du ministère du travail. Le nombre de journées de travail perdues pour faits de grève a, *en outre*, été *le moins* élevé depuis 1966. Pour les onze premiers mois de 1980, 1 228 grèves ont été recensées impliquant 839 000 travailleurs.

Social

● *Blocage à la caisse primaire d'assurance-maladie de la région parisienne.* — Les administrateurs ne sont toujours pas parvenus à s'accorder sur la désignation du successeur de M. Teyssier (C.G.T.), dont le mandat expirait le 31 décembre. Le candidat du C.N.P.F. a été rejeté par tous les syndicats, qui n'ont pu s'entendre sur aucun autre nom.

Les administrateurs C.N.P.F. et C.F.D.T. ont démissionné le 9 janvier.

● *La vente aux enchères définitive de l'imprimerie Chaix* aura lieu le 20 janvier. Le comité de grève C.G.T. réaffirme que l'acheteur, « *quel qu'il soit, devra tenir compte des travailleurs en lutte depuis soixante-deux mois. Ceux-ci ne bénéficient plus d'aucune allocation ou aide de l'État depuis un an* ».

● *La compétence des prud'hommes.* — Les prud'hommes sont incompétents pour exiger la réintégration de personnes licenciées par la direction d'une entreprise, a estimé la cour d'appel de Nîmes dans un arrêt rendu le 8 janvier. Les cinq ouvriers émailleurs C.G.T. de l'usine Allia-Doulton, à Alès, licenciés il y a un an pour ne pas s'être pliés à un nouvel horaire, ne seront donc pas réintégrés, contrairement à la décision qu'avaient prise les prud'hommes de cette ville, le 5 novembre dernier.

La cour d'appel a donné raison aux avocats de la direction de l'entreprise, qui avaient fait observer, se référant à divers arrêts de la Cour de cassation, que la « *juridiction prud'homale pouvait conseiller en la matière, mais non pas exiger la réintégration des ouvriers licenciés* ».

AFFAIRES

Le plan financier de la SCOP-Manufrance prévoit l'engagement de mille salariés

Les dirigeants de la Société d'exploitation coopérative de la manufacture d'armes et de cycles de Saint-Etienne ont présenté, le vendredi 9 janvier à Paris, le montage financier sur lequel ils escomptent pour reprendre en location-gérance l'ensemble de l'activité de Manufrance. *La proposition*, qui a été faite en ce sens au tribunal de commerce de Saint-Etienne, doit être examinée avant l'assemblée générale extraordinaire de la SCOP, le 23 janvier.

S'il accepte le plan de la coopérative, le tribunal de commerce devra auparavant annuler les accords de gérance libre au profit de la société Movitex de la branche vente par correspondance, et refuser la location-gérance de la revue *le Chasseur français* à M. Bernard Tapie.

Saisi en référé sur ce point par la C.G.C., par la C.G.T., par l'U.G.I.C.T. et la C.F.D.T., le tribunal rendra son arrêt le 16 janvier prochain. *Il devra dire* également s'il désigne un mandataire chargé de convoquer le comité d'entreprise et de le consulter sur les licenciements et les *contrats en cours d'élaboration*.

Les dirigeants de la Société coopérative ouvrière de production et de distribution Manufrance estiment que leur proposition de reprise globale devrait être favorablement accueillie par le tribunal de commerce, parce qu'elle est plus avantageuse pour la société Manufrance que les propositions partielles faites par M. Tapie. Ils attendent que ce tribunal se soit prononcé avant de *divulguer leur plan industriel* et commercial.

D'ores et déjà, ils estiment à un millier au moins les salariés de Manufrance qui s'engageront financièrement dans la coopérative, c'est-à-dire qui seraient réembauchés par la nouvelle société. Le 9 janvier, cinq cent *quinze salariés avaient pris cet* engagement.

Le montage financier présenté au tribunal de commerce le 6 janvier prévoit la réunion de 394 millions de francs. Ils se décomposent ainsi : six mois de garantie de ressources apportées par mille salariés, 24 millions ; indemnités de licenciements, bloquées dans un plan d'épargne et libérables par quart en quatre ans, les sommes étant progressivement affectées à un fonds commun de placement qui agit comme action*naire de la SCOP, 20 millions.* (Ce procédé permet de garantir aux salariés le maintien du bénéfice de leurs indemnités de licenciements en cas d'échec.) L'appel aux *actionnaires extérieurs* (douze mille parts de 500 francs souscrites par le public) apporterait 6 millions de francs.

A ces trois sources de financement, qui représentent 50 millions, pourra s'ajouter un prêt du F.D.E.S., d'égale valeur, assimilable à des fonds propres, portant l'actif net de la société à 100 millions.

Un pool bancaire, avec lequel des discussions sont en cours, pourrait alors consentir une avance égale aux fonds propres, soit 100 millions supplémentaires. L'État est ensuite invité à tenir son engagement : les 150 millions promis par le gouvernement correspondraient à, d'une part, la prime de développement régional (24 000 francs par emploi créé soit 24 millions) et, d'autre part, aux subventions du fonds d'adaptation industrielle.

Enfin, les collectivités publiques, État, conseil général et conseil général, « *selon les cas et les coutumes en vigueur* », accorderaient une subvention égale à la participation des salariés, soit 44 millions. L'engagement de l'État à verser les primes qui sont de sa compétence conditionne celui des salariés de la SCOP.

Quant aux propositions de reprise, exposées *devant le tribunal* de commerce, elles sont les suivantes : redevance de 2 % sur le chiffre d'affaires hors taxe, rachat des stocks à 28 % de leur valeur nette comptable, rachat des actifs pour 100 millions de francs. Les dirigeants de la SCOP attendent maintenant la décision du *gouvernement, qui lui-même* attend celle du tribunal de commerce de Saint-Etienne. — J.G.

UNE USINE DE DESSALEMENT A ABOU-DHABI

La société Sidem vient de signer avec le gouvernement d'Abou-Dhabi un contrat de 500 millions de francs pour la fourniture, clés en main, d'une usine de dessalement d'eau de mer. Cette unité, la plus importante jusqu'ici réalisée par la France dans ce pays, aura une capacité de 100 000 mètres *cubes par jour. La Sidem est* contrôlée à 40 % par la firme Technip, les autres partenaires étant le C.E.A. (35 %) et la Compagnie lyonnaise des eaux (25 %).

INTERMARCO-FARNER ET PUBLICIS

M. Claude Marcus, qui vient d'être *nommé administrateur* et vice-président d'Intermarco (« le Monde » du 10 janvier), conserve par ailleurs ses fonctions de directeur général de Publicis-Conseil, dont M. Maurice *Lévy est le vice-président directeur* général.

La nomination de M. Claude Marcus est intervenue dans le but de rapprocher Intermarco-Farner et Publicis-Conseil, resserrement envisagé depuis plusieurs mois déjà par M. Bleustein-Blanchet, président fondateur du groupe Publicis.

Intermarco, *réseau international de* Publicis S.A., dont le chiffre d'affaires, en 1980, sera de l'ordre de 320 millions de dollars, est présidé par M. Jean Morin, par ailleurs vice-*président du groupe Publicis. Le* vice-président-directeur général d'Intermarco est M. Gérard Pédraglio, entré au groupe Publicis en 1971.

● ERRATUM. — L'article paru dans *le Monde* daté du 10 janvier, sous le titre : « *C.d.F.-Chimie* cède à une firme japonaise une partie de ses intérêts dans les encres d'imprimerie » comportait une coquille. Il fallait en effet lire : « La firme japonaise Dai-nippon, troisième producteur mondial avec un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs (dont *25 % dans cette branche*) » et non 600 millions de francs, comme il a été imprimé par erreur.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 5 AU 9 JANVIER

DANS L'ATTENTE DES ACHATS « MONORY »

LE ressort est cassé. Le marché parisien a donné quelques signes de reprise technique, mais le cœur n'y était pas. Dans la semaine, l'indice CAC perd près de 4 %.

Au plan économique, la toile de fond reste inchangée. Les opérateurs partagent dans leur majorité l'analyse exprimée par le premier ministre lors du Forum de « l'Expansion ». Le premier semestre 1981 va être difficile. Le redémarrage ne doit pas être attendu avant la deuxième partie de l'année, voire au début de 1982.

Au plan politique intérieur, les incertitudes sont toujours du même ordre. Le premier sondage d'opinion indiquant une légère avance de M. Mitterrand sur M. Giscard d'Estaing en cas d'élection présidentielle conforte les boursiers dans leur conviction que la partie est loin d'être gagnée pour le président sortant. L'essentiel est d'ailleurs, dans ce débat, de savoir si, une fois élu, M. Giscard d'Estaing poursuivra la politique économique menée par M. Barre (libération des prix, aide à l'investissement), politique qui a été l'élément de soutien essentiel du marché en 1980.

Au plan international, la préoccupation numéro un concerne les taux d'intérêt américains. La décrue constatée depuis quelques jours pourrait tourner court, les taux restant encore un moment à un niveau élevé.

Rarement l'attitude des investisseurs aura été aussi indécise. Les achats incongrus effectués mardi pendant les toutes dernières minutes de la séance, et dont on ignore l'origine (un investisseur étranger ou un investisseur institutionnel français), ont accru leur perplexité. Les fervents de l'analyse graphique, qui voyaient une base de soutien à 103 pour l'indice CAC, s'attendent maintenant qu'elle soit « cassée », certains fixant le nouveau plancher à 97.

La grande inconnue reste le montant des liquidités que les SICAV Monory vont réinvestir sur le marché d'ici au 31 mars prochain. Les estimations vont de 800 millions à 1,4 milliard de francs. Certaines de ces SICAV commencent déjà à acheter, mais sans précipitation. Elles ont encore cinquante-quatre séances de Bourse pour le faire... Le marché s'interroge, en outre, sur les choix qui vont être effectués par leurs gérants. Vont-ils soutenir les valeurs qu'ils ont déjà en portefeuille ? Vont-ils faire porter leur choix sur les valeurs de technologie ou sur les valeurs de distribution et d'alimentation, supposées moins vulnérables ?

Les mêmes hésitations dominent le marché de l'or. Cette semaine, le napoléon, après avoir atteint près de 960 francs, a perdu un peu de terrain par la suite. Quant au lingot, il retrouve à peu près son niveau de vendredi dernier. L'emprunt 4,5 % 1973, après avoir franchi lundi, pour la première fois, le seuil des 3 000 francs, s'est replié ensuite. Le 7 % 1973 repasse en dessous de 10 000 francs.

JEAN-MARC BIAIS.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Outre la performance de l'emprunt 4 1/2 % 1973, qui a crevé le plafond des 3 000 F (voir d'autre part), le fait le plus marquant de la semaine a été la nouvelle baisse de la Caisse nationale de l'énergie.

	9 janv.	Diff.
4 1/2 % 1973	2 945	+ 21
7 % 1973	9 348	— 240
10,30 % 1975	87,45	inchangé
10 % 1976	86	inchangé
P.M.E. 11 % 1977	87,10	+ 0,30
P.M.E. 10,6 % 1976	88,35	— 0,95
8,80 % 1977	99,99	— 0,61
10 % 1978	84	+ 0,10
9,80 % 1978	83	+ 0,10
9,45 % 1978	81,50	+ 0,40
8,80 % 1978	80,82	+ 0,02
9 % 1979	78,70	+ 0,40
10 % 1979	82,45	— 0,05
10,80 % 1979	85,85	— 0,85
12 % 1980	93,60	+ 0,17
C.N.E. 3 %	3 130	— 210

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le groupe d'assurances Drouot vient de racheter à la banque britannique Standard Chartered la totalité du capital de Dodge General and Mercantile (H.G.M.), compagnie d'assurances Incendie-Accident et Risques divers dont le montant des primes émises atteint 15 millions de livres (164 millions de francs).

La *Chemical Bank*, sixième banque américaine, annonce pour 1980 un bénéfice de 175,2 millions de dollars (+ 23 %).

Locamic table pour 1980 sur une baisse de ses résultats.

	9 janv.	Diff.
Bail Equipement	180,10	— 5,40
B.C.T.	127,50	+ 2,50
Banque Rothschild	150,70	— 1,30
Cetelem	188	+ 3
Chargeurs Réunis	157,50	— 3
Cie Bancaire	320	— 2,50
C.C.F.	200	— 3
C.F.F.	482	— 10
C.F.I.	228,50	— 1,50
Crédit du Nord	77	— 4,20
Eurafrance	331	— 13
Financ. Paris	226	— 13,90
La Hénin	358,90	— 8,10
Locafrance	188	+ 1,70
Locindus	369,20	— 2,80
Midi	895	— 55
Prétabail	460	— 15
Pricel	170	inchangé
Schneider	147	— 7,10
Suez	295	— 10
U.C.B.	159	+ 1

Produits chimiques

Le groupe chimique allemand *Hoechst*, numéro deux mondial dans sa branche d'activité, maintiendra sans doute son dividende à 7 DM par action malgré la baisse de son bénéfice pour 1980, dont on ne connaît pas l'ampleur, mais qui serait contenue dans des limites raisonnables.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est accru de 7 % pour atteindre 29 milliards de DM. Mais la plus grosse partie de cette augmentation provient de la hausse des prix.

Pour le Dr Rolf Sammet, 1981 serait au mieux une année de croissance zéro.

Rhône-Poulenc va-t-il lancer un « plan bis » pour sauver sa filiale Textiles R.P.T., dont le déficit pour 1980 dépasserait 800 millions de francs ? Des rumeurs insistantes circulent à ce sujet depuis quelques jours en Bourse. En cinq séances l'action a baissé de 5 % pour tomber à son plus bas niveau depuis un an.

Un conseil d'administration doit se tenir le 20 janvier prochain.

	9 janv.	Diff.
Institut Mérieux	795	— 5
Laboratoire Bellon	372,50	+ 2,50
Nobel-Bozel	39,50	— 1,50
Rhône-Poulenc	82,10	— 4,40
Roussel-Uclaf	209,50	— 0,50
B.A.S.F.	282	— 2
Bayer	250,30	+ 3
Hoechst	256,50	+ 0,50
I.C.I.	33,90	— 0,60
Norsk-Hydro	441	— 23,50

Alimentation

Le record historique de ventes réalisé par *Ricard S.A.* en 1979 n'aura pas été battu pour l'exercice écoulé.

La progression des résultats financiers de la société sera de 10 %, c'est-à-dire inférieure au taux de l'inflation.

	9 janv.	Diff.
Beghin-Say	252	+ 24
B.S.N.-G.Danone (1)	992	— 34
Carrefour	1 639	— 83
Casino	1 450	— 20
Gén. Occidentale	355	— 13
Guyenne et Gasc.	371,50	— 15,50
Martell	587	— 23
Moët-Hennessy	497	— 3
Mumm	371	— 29
Olida Caby	264	— 16,80
Pernod-Ricard	284	— 8
Perrier	165	— 3
Radar	476	— 4
St Louis-Bouchon	220	+ 5
Saupiquet	300	— 0,50
Vve Clicquot	952	— 12
Viniprix	505	+ 4
Nestlé	8 130	+ 30

(1) Compte tenu d'un coupon de 15 F.

Bâtiments et travaux publics

Pour les neuf premiers mois de 1980, le résultat avant impôts (hors étranger) du groupe *Cochery* s'élève à 25 millions de F, « en amélioration sensible », affirme-t-on au siège de la société, sans précision.

Le chiffre d'affaires, pour la même période, est de 1,18 milliard de F (+ 21 %).

	9 janv.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	557	— 23
Bouygues	729	— 1
Chim. et Routière	120	— 4
Ciments Franç.	153	— 6
Dumez	850	— 35
Ent. J. Lefebvre	250	+ 3
Gén. d'Entrep.	242	— 8
Gds Trav. Marseille	403	— 7
Lafarge	270,20	— 10,80
Maisons Phénix	514	— 1
Poliet et Chausson	370	— 10,10

Filatures, textiles, magasins

La *FNAC* est optimiste pour l'exercice 1980-1981 et prévoit un chiffre d'affaires consolidé accru de 20 %. L'augmentation des résultats serait plus importante. Pour son dernier exercice, clos le 30 septembre dernier, le groupe n'avait pas fait d'étincelles, avec un bénéfice net de 14,9 millions de F (— 16 %) pour un chiffre d'affaires pourtant augmenté de 28 % à 1,45 milliard de F. Il a eu à supporter, c'est vrai, l'amortissement des frais d'établissement des magasins ouverts au cours dudit exercice, mais aussi les charges correspondant à l'arrêt de certaines activités.

	9 janv.	Diff.
Agache-Willot	330	inchangé
B.H.V.	103	— 1,10
C.F.A.O.	434,50	— 27,50
Darty	522	— 13
Dollfus-Mieg	42,50	— 6,60
Galeries Lafayette	107	— 6
La Redoute	462	— 4
Lainière Roubaix	38	— 1,90
Omn. Part. Inter.	38,80	— 4,10
Printemps	107,40	— 3,60
Roudière	218	— 8,60
S.C.O.A.	51,20	— 4,40

Mines, caoutchouc, outre-mer

La situation de la *Compagnie métallurgique et minière* continue de s'améliorer. Bien que les comptes de 1980 ne soient pas encore définitivement établis, le conseil annonce que les résultats seront en nette progression et que le dividende sera au moins maintenu (15 F global pour 1979).

A l'issue de l'exercice précédent, un bénéfice net de 1,19 million de F avait été dégagé contre une perte de 0,18 million en 1978.

Au 30 juin 1980, le résultat net s'élevait déjà à 1,35 million.

	9 janv.	Diff.
Imetal	70	— 3
Kléber	44	— 0,80
Michelin	665	+ 14
Penarroya	78	— 2
Charter (1)	22,30	+ 0,65
INCO	91,80	+ 1,40
R.T.Z.	44,50	+ 1,30
Union minière	93,50	— 1
Z.C.I.	2,99	+ 0,19

(1) Compte tenu d'un coupon de 0,35 F.

Valeurs diverses

La S.A. des *Bains de mer et du Cercle des étrangers à Monaco* annonce, pour le premier semestre de l'exercice 1980-1981, une baisse de 32,7 % de son bénéfice (16,89 millions de francs).

Baisse aussi du résultat de la *Compagnie générale des voitures* pour le premier semestre de l'exercice qui s'achèvera le 31 mars prochain, qui revient à 2,07 millions de F (— 7,9 %).

La cotation des actions *Grands Magasins Jones* au hors-cote a été suspendue après la décision du *Printemps* de racheter la participation des *Galeries Lafayette* (44,57 %) dans cette affaire.

Le prix proposé aux actionnaires minoritaires sera supérieur au dernier cours coté (200 F).

	9 janv.	Diff.
A.D.G.	273	+ 2
L'Air Liquide	683	— 23
Arjomari	130	— 4
Bic	400	+ 2
Club Méditerranée	370,50	inchangé
Essilor	486	— 9
Europe 1	1 080	+ 30
Gle Ind. Part.	166,50	— 8,50
Hachette	340	inchangé
J. Borel Int.	132	— 3
L'Oréal	632	+ 3
Navigation Mixte	180	— 5
Nord Est	32,85	— 0,75
Presses de la Cité	415	— 3
P.U.K.	87	+ 1
St-Gobain P.-à-M.	128,50	— 1,70
Sanofi	399	— 11
Skis Rossignol	683	— 12
U.T.A.	155	+ 5

Métallurgie, constructions mécaniques

Malgré un exercice 1980 catastrophique, *Ford* maintient à 30 cents son dividende intérimaire payable le 2 mars prochain.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice écoulé, le constructeur automobile américain avait déjà subi une perte d'exploitation de 1,2 milliard de dollars.

L'année écoulée a été à nouveau très mauvaise pour *Sacilor*, avec une perte attendue voisine de la précédente (793,9 millions de F). Une reprise de la production est escomptée pour le second semestre 1981.

Relative stabilité des résultats de *Kubota* pour le premier semestre de son exercice, qui s'achèvera le 15 avril prochain, avec un chiffre d'affaires de 275,8 milliards de yen (+ 1,3 %) et un bénéfice net de 8,92 milliards de yens (+ 1,8 %).

	9 janv.	Diff.
Alspi	113	— 4
Av. Dassault-Brégu.	859	— 12
Fives Lille	137	— 3,50
Chiers-Châtillon	10,15	— 0,30
Creusot-Loire	65,30	— 7,20
De Dietrich	557	— 19
FACOM	440,50	— 5,50
Valéo	245	+ 9
Gén. de Fonderie	133,50	+ 12,50
Marine-Wendel	35,70	— 2,30
Métal.-Normandie	26,30	— 4,20
Penhoët	282	inchangé
Peugeot S.A.	120,80	+ 4,30
Poclain	170,10	— 9,40
Pompey	91	— 3,50
Sacilor	11,65	— 0,15
Sagem	820	— 30
Saulnes	48	+ 1,50
Entr. Saunier-Duval	132,50	— 0,50
Usinor	8,25	inchangé
Vallourec	53	+ 0,50

Pétroles

Le premier ministre a émis à son tour des réserves à propos de l'accord conclu entre *Elf-Aquitaine* et la Libye sur l'exploration pétrolière dans ce pays. En cinq séances, le titre a perdu 100 F (— 7,7 %).

	9 janv.	Diff.
Elf-Aquitaine	1 180	— 100
Esso	221	— 12,50
Franç. des pétroles	232,50	— 15,60
Pétroles B.P.	121,40	— 11,40
Primagaz	331	inchangé
Raffinage	136,50	— 4,50
Sogerap	238	— 28,50
Exxon	353	— 19,80
Petrofina	712	— 9
Royal-Dutch	435	— 8

Matériel électrique, services publics

Tous les résultats consolidés du groupe japonais *Sony* pour 1980 ont de nouveau atteint des niveaux records, avec surtout des pourcentages d'augmentation très forts.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,23 milliards de dollars (+ 38,7 %), le bénéfice d'exploitation courante à 555,6 millions de dollars (+ 56,9 %) et le bénéfice net à 325,32 millions de dollars (+ 287,1 %).

Ajoutons, quand même, que le groupe nippon a réalisé un gain de change de 53,8 millions de dollars contre une perte de change de 146,83 millions de dollars en 1979.

	9 janv.	Diff.
Alsthom-Atlant.	92,60	+ 0,40
C.E.M.	38,30	— 0,55
CIT-Alcatel	922	— 14
C.G.E.	363	— 6
Crouzet	322	+ 11
C.S.F.	375	— 17
Gén. des Eaux	274,50	+ 11
Legrand	1 586	— 24
Lyonn. des Eaux	374	— 13
Mach. Bull	53,30	+ 2,30
Matra	1 855	— 66
Mot. Leroy-Somer	618	— 30
Moulinex	65,50	— 3,70
P.M. Labinal	244	— 14,50
Radiotechnique	260	— 13
S.E.B.	132,10	— 2,40
Signaux	520	— 30
Télémec. Electr.	1 075	— 80
Thomson-Brandt	214	— 4
I.B.M.	311	+ 2,10
I.T.T.	136	+ 0,80
Schlumberger	496,10	— 48,90
Siemens	608	+ 8

Mines d'or, diamants

L'année 1980 n'aura pas été brillante pour la *De Beers*, le plus gros producteur et négociant de diamants du monde (85 % du marché).

Malgré le bénéfice retiré des hausses de prix appliquées, l'une en septembre 1979 (+ 13 %), l'autre en février dernier (+ 12 %), son chiffre d'affaires a baissé de 4,5 %, pour revenir à 2,14 milliards de rands, plus même si l'on tient compte de l'inflation.

En d'autres termes, les ventes en volume ont chuté, mais l'on ignore encore de combien.

Cette baisse a été entièrement acquise au cours du second semestre, très mauvais, après une bonne première partie d'année.

Les prévisions pour 1981 ne sont guère favorables, et l'horizon apparaît bouché.

Affectés par l'incendie d'une mine, les résultats nets d'*East Driefontein* ont baissé pour le dernier trimestre de 1980, revenant de 55,07 millions de rands, fin septembre, à 52,94 millions.

West Driefontein, autre compagnie aurifère du groupe *Consolidated Goldfields*, a enregistré elle aussi une baisse de ses profits (52,94 millions de rands, contre 55,07 millions) à cause d'une baisse de la teneur de minerai.

	9 janv.	Diff.
Amgold	540	inchangé
Anglo-American	75	— 2,80
Buffelsfontein	227,80	— 17,20
De Beers	43,60	— 0,35
Free State	262,90	— 9,10
Goldfields	53,50	— 3,10
Harmony	104,90	— 6,10
President Brand	253	— 17,20
Randfontein	401	— 13
Saint-Helena	215	— 5,50
Gencor	98	— 3,10
West Driefontein	438	— 12
Western Deep	290,60	— 12,40
Western Holding	403,50	— 11

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 2-1	COURS 9-1
Or fin (kilo en barre)	91800	91300
— (kilo en lingot)	91000	91510
Pièce française (20 fr.)	919 80	940
Pièce française (10 fr.)	491	492 90
Pièce suisse (20 fr.)	680	690
Union latine (20 fr.)	641	650
● Pièce tunis. (20 fr.)	650	629 90
Souverain	829	820
● Souverain Elizabeth II	832	828
● Demi-souverain	482	451 1
Pièce de 20 dollars	3398	3400
— 10 dollars	1730	1750
— 5 dollars	872	902 10
— 50 pesos	3850	3745
● — 20 marks	756	759
— 10 florins	650 10	650
● — 5 roubles	468	452

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	5 janvier	6 janvier	7 janvier	8 janvier	9 janvier
Terme	152 236 550	220 752 636	176 714 367	176 980 546	167 781 499
Compt. R. et obl.	184 489 604	288 876 419	222 981 124	406 855 761	318 287 253
Actions	138 477 256	116 757 591	118 880 320	122 197 817	95 569 222
Total	475 203 410	626 386 646	518 575 811	706 034 124	481 637 974

INDICES QUOTIDIENS (INSEE, base 100, 31 décembre 1980)

Franç.	96,3	98,3	96,6	95,8	95,9
Etrang.	101,2	102	101	100,5	—

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)

Tendance	96,8	99,2	97,1	96,1	96,4

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén.	106,5	106,8	106,4	104,8	104,6

(*) Base 100 : 31-12-1979.

OPPORTUNE SARAKREEK ?

Cette semaine ont été introduites sur le marché hors cote spécial les actions de la société de droit néerlandais Sarakreek, dont l'activité unique est la gestion de treize ensembles immobiliers aux Etats-Unis — 420 000 mètres carrés de bureaux et centres commerciaux — financés le plus souvent avec des crédits hypothécaires à des taux avantageux (plus maintenant, mais l'acquis reste).

C'est la Banque privée de gestion financière (B.P.G.F.), qui acheta cette « coquille vide », en 1977, avec l'Amro Bank à Amsterdam et la Banque Schroder de Londres, pour la remplir par la suite au titre des placements qu'elle coordonne. Pour l'instant, les 3,1 millions de titres Sarakreek sont détenus à 57,5 % en Europe par de grandes institutions, et à 42,5 % au Moyen-Orient, autre actionnaire possédant plus de 5 % du capital. Leur introduction par la B.P.G.F. et la Société générale s'est faite aux environs de 139 F avec 29 000 titres environ le premier jour. Cette société est assez originale du fait qu'elle est la seule cotée à offrir des investissements immobiliers situés uniquement aux Etats-Unis (la néerlandaise Rodamco n'y possède qu'une partie de ses actifs). Gageons que si les sondages sont « mauvais » certains s'y intéresseraient, comme à Rorento avant les élections de 1978.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Retournement du marché

Après un mois de hausse continue qui a amené l'indice Dow Jones à plus de 1 000 le 7 janvier, Wall Street s'est brusquement replié.

La semaine avait pourtant bien commencé. La réduction de la masse monétaire devait conforter le mouvement de baisse des taux d'intérêt. La Chemical Bank, l'une des dernières grandes banques à avoir maintenu son taux de base à un niveau élevé, le réduisait mardi à 19,5 %. Les investisseurs multipliaient leurs initiatives d'achats.

Les conseils de ventes, donnés mercredi par M. Joseph Granville, un des analystes les plus écoutés de Wall Street, modifiaient brutalement le climat. L'enthousiasme cédait la place au pessimisme. Dans un marché où les transactions atteignaient un niveau record (93 millions de titres), l'indice Dow Jones perdait près de 24 points.

Le mouvement de baisse se poursuivait jusqu'à la séance de vendredi où on assistait, sous la conduite des valeurs pétrolières, à une certaine stabilisation des cours. D'un vendredi à l'autre, l'indice Dow Jones perdait finalement 4,10 points à 968,17.

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
Alcoa	60 5/8	61
A.T.T.	48 3/4	49 3/4
Boeing	43 1/4	40 1/2
Chase Man. Bank	47 7/8	47 3/8
Du Pont de Nem.	42	42 3/8
Eastman Kodak	71 1/4	72 1/8
Exxon	81	77 1/4
Ford	20 5/8	20 5/8
General Electric	61 7/8	63 1/4
General Foods	30 1/4	31 1/8
General Motors	45 5/8	45 7/8
Goodyear	17 3/8	17 1/2
I.B.M.	69 1/8	67 1/2
I.T.T.	30 7/8	30 1/2
Kennecott	27 3/4	26 1/8
Mobil Oil	81 1/2	78
Pfizer	53 3/8	52 3/4
Schlumberger	115 3/4	107 7/8
Texaco	49 1/8	45 5/8
U.A.L. Inc.	19	18 5/8
Union Carbide	50 5/8	54 7/8
U.S. Steel	25 5/8	24 7/8
Westinghouse	29 3/4	29 3/8
Xerox Corp.	60 1/8	61 7/8

TOKYO

Hausse record

L'année a bien commencé à Tokyo, où les investisseurs étrangers reviennent en force. Le volume moyen des transactions s'est établi à 490 millions de titres par jour (contre 288 millions la semaine précédente). L'indice Dow Jones a gagné 146,19 points, s'inscrivant à 7 282,57, nouveau niveau historique.

Les valeurs électriques et électroniques ont été les plus fermes.

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
Canon	881	880
Fuji Bank	425	454
Honda Motors	515	519
Matsushita Electric	870	860
Mitsubishi Heavy	205	211
Sony Corp.	3140	3100
Toyota Motors	751	755

FRANCFORT

Faiblesse

Après avoir débuté sur une note soutenue (l'indice de la Commerzbank repassant au-dessus de 700), la semaine s'est achevée dans la morosité. L'indice de la Bourse de Francfort termine finalement à 689,5 (— 2,5 points).

Parmi les baisses les plus sensibles, on note Volkswagen (— 7,80 DM à 149,70) et A.E.G. (— 2,80 DM à 71,20). Siemens, en revanche, progresse (+ 6,30 DM à 265,80) dans l'attente de très bons résultats pour l'exercice 1979-1980. Les banques ont également enregistré des hausses importantes.

A noter que la cotation de Neckermann est toujours suspendue, ce qui traduit les difficultés de l'opération d'assainissement de cette entreprise, actuellement en cours.

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
A.E.G.	74	71,20
B.A.S.F.	124	129
Bayer	109	111,50
Commerzbank	127,60	133,90
Hoechst	112,80	113,70
Mannesman	127	128,50
Siemens	259,50	265,80
Volkswagen	157,50	149,70

LONDRES

Déprimé

Après être retombé à son plus bas niveau depuis six mois, le Stock Exchange s'est redressé légèrement en fin de semaine.

La hausse de l'indice officiel des prix des matières premières et les perspectives pessimistes concernant l'évolution de l'économie britannique ont découragé les investisseurs.

Les fonds d'Etat ont évolué très irrégulièrement. Après une reprise, mardi, due à la réduction des taux d'intérêts américains, ils se sont repliés avant de se redresser vendredi.

Les valeurs industrielles ont été irrégulières. I.C.I. a « cassé » son plus bas niveau depuis douze mois dans l'attente d'une réduction du dividende. Le secteur électrique et électronique a été le plus touché, le budget de la défense devant être réduit.

Quant aux valeurs pétrolières, elles se sont reprises vendredi après qu'eut été annoncé un relèvement des prix du pétrole de la mer du Nord.

Indices « F.T. », du 9 janvier : industrielles : 461,2 (contre 475,3) ; mines d'or : 390,9 (contre 405,8) ; fonds d'Etat : 68,63 (contre 68,77).

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
Bowater	185	177
Brit. Petroleum	418	400
Charter	213	201
Courtaulds	56	52
De Beers (*)	9 3/4	9,13
Free St. Ged. (*)	58 1/2	56 1/2
Gt Univ. Stores	482	471
Imp. Chemical	326	308
Shell	466	452
Vickers	145	138
War Loan	30 3/4	30,63

(*) En dollars.

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

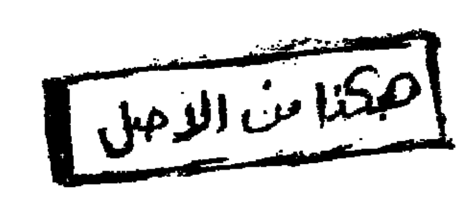
	Nombre de titres	Valeur en cap. F
Empr. 4,5 % 1973	70 660	214 783 000
C.N.E.	16 515	51 737 000
Elf Aquitaine	38 600	46 637 000
Matra	16 945	30 227 000
Schlumberger	55 725	28 465 000
C.F.P. (1)	65 150	15 650 000
Hachette	46 175	15 445 000

(1) Quatre séances seulement.

LA SOCIÉTÉ BELGE COCKERILL RACHÈTE A PEUGEOT S.A. LES FORGES DE FRONCLES

La société Cockerill, principal producteur d'acier de Belgique, vient de racheter à la Société française d'automobiles Citroën, du groupe Peugeot S.A., sa filiale les Forges de Froncles. Cette filiale, installée à Froncles, en Haute-Marne, emploie sept cents personnes et réalise un chiffre d'affaires de 280 millions de francs environ dans la fabrication de pièces pour automobiles par laminage et emboutissage à froid. Elle approvisionne notamment Citroën.

Cette acquisition, qui s'est effectuée par l'intermédiaire de la filiale française de Cockerill, les Aciéries et Laminoirs de Beautor, près de Saint-Quentin, dans l'Aisne, et porte sur 80 % du capital des Forges de Froncles, traduit la volonté du groupe belge de renforcer ses liens avec l'industrie automobile.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Nouvelles brèves

● *Un appel du M.L.F. international pour sauver la veuve de Mao.* — Le M.L.F. demande, dans un communiqué publié vendredi 9 janvier, *« que Jiang Qing ne soit pas réduite au silence, que sa plaidoirie soit rendue publique en totalité et que soit retirée la réquisition de peine de mort »*. Le M.L.F. demande également *« aux femmes du Parlement européen de voter une résolution d'urgence pour sauver la vie de Jiang Qing »*. Parmi les signataires de l'appel, figurent notamment les écrivains Eva Forest et Kate Millet, Mme Maria de Lourdes Pintasilgo, ancien premier ministre du Portugal, et Mme Melina Mercouri, député socialiste au Parlement grec.

● *Quatre Cubains*, voyageant de Moscou à La Havane, à bord d'un appareil de l'Aéroflot, ont refusé de poursuivre leur voyage à l'escale de Lisbonne, a-t-on appris à l'aéroport de la capitale portugaise, ce samedi 10 janvier. Il s'agit de deux ingénieurs, d'un médecin et d'un professeur d'éducation physique, M. Lazaro Ferrieri Blanco, qui serait entraîneur de l'équipe nationale d'escrime.

A B C D E F G

A Vitry

Cinq mille personnes manifestent pour soutenir l'action de la municipalité dans l'affaire du foyer des travailleurs immigrés

« Préfet Beaumont, ADEF raciste ! Mercieca a raison ! » Le parti communiste serre les rangs autour du maire de Vitry, M. Paul Mercieca, mis en cause dans l'affaire du foyer des travailleurs immigrés. Venues de l'ensemble du Val-de-Marne et de la région parisienne, quatre mille à cinq mille personnes ont manifesté derrière des dizaines de banderoles dans les rues de Vitry, samedi 10 janvier. On remarquait peu de travailleurs immigrés dans la manifestation qui était ouverte par le maire de Vitry avec, à ses côtés, les parlementaires du Val-de-Marne, notamment MM. Marchais, Fiterman et Gosnat. L'ensemble des élus du département, maires, conseillers généraux et conseillers municipaux étaient présents dans les rangs des manifestants, ainsi que de nombreux adhérents de la C.G.T., celle-ci s'étant jointe à l'appel du parti communiste.

Deux semaines après la mise à sac du foyer de travailleurs immigrés à Vitry-sur-Seine en présence d'élus municipaux dont le maire, M. Mercieca (P.C.), l'union départementale C.G.T. du Val-de-Marne passe à la contre-offensive. Au cours d'une conférence de presse donnée le vendredi 9 janvier, elle a dénoncé « une campagne anti-C.G.T. et anticommuniste effrénée » et mis en cause M. Beaumont, maire de Saint-Maur, l'ADEF et le préfet du Val-de-Marne pour ce qu'elle appelle « leur coup de force en installant trois cent vingt travailleurs maliens dans un foyer fermé depuis plusieurs mois pour cause d'insécurité ».

Quant à l'union départementale C.F.D.T., elle est accusée de faire « passer sa hargne anti-C.G.T. et anticommuniste avant la défense des intérêts des travailleurs immigrés ».

Le bureau national de la C.F.D.T., réuni les 8 et 9 janvier, a prononcé contre l'action menée à Vitry « une condamnation sans appel » qui « illustre une politique de plus en plus sectaire ».

M. MARCHAIS : une agression raciste du pouvoir giscardien.

M. Georges Marchais, s'adressant, vendredi soir 9 janvier, à quelques milliers de personnes réunies sous un chapiteau, près de la station de métro Jaurès, à Paris, a évoqué *« ce qu'il convient d'appeler l'affaire de Saint-Maur »*. Les incidents qui s'étaient produits le 24 décembre à Vitry-sur-Seine relèvent en effet, selon M. Marchais, d'une *« agression raciste du pouvoir giscardien »*. Accusant le maire de Saint-Maur, M. Jean-Louis Beaumont (majorité), d'avoir adopté une *« attitude de discrimination raciale »*, le secrétaire général du P.C.F. a déclaré : *« Le maire de Vitry, M. Paul Mercieca, a eu raison d'élever une protestation indignée. »*

M. Marchais a affirmé que, *« en matière de lutte contre le racisme »*, les communistes n'ont *de leçons à recevoir de personne »*. Il a insisté sur *« le problème de ce qu'il faut bien appeler des ghettos dans certaines municipalités, notamment à direction communiste »*. Il a ajouté : *« Quand la concentration d'immigrés s'accroît, des tensions naissent dans la population. »*

M. GREMETZ MET EN CAUSE L'ATTITUDE DE M. MITTERRAND PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

M. Maxime Gremetz, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., exprime son *« indignation »* dans *l'Humanité* du samedi 10 janvier, à la lecture d'un article de *l'Unité*, hebdomadaire du P.S., critiquant notamment l'attitude du parti communiste à Vitry, et dénonçant *« la démocratie du bulldozer »*. *« Quelle indécence*, écrit M. Gremetz, *de la part de ce journal et des dirigeants du parti socialiste. Tous ceux qui, comme moi, faisaient partie du contingent, au moment de la guerre d'Algérie, sont d'autant plus scandalisés qu'ils se souviennent que là-bas, alors que les François Mitterrand, Lacoste, Guy Mollet, Max Lejeune, etc., étaient au gouvernement, ce n'était pas la démocratie du bulldozer, c'était celle de la torture et de la guillotine. »*

M. Gremetz ajoute : *« François Mitterrand était ministre de la justice quand le couperet de la guillotine tranchait la tête de Fernand Yveton* (1), *que Maurice Audin est mort sous la torture, que notre camarade Henri Alleg fut soumis « à la question ». »*

(1) Fernand Yveton, militant du parti communiste algérien, a été exécuté le 11 février 1957 à Alger. Il avait été condamné à mort par le tribunal permanent des forces armées le 24 novembre 1956 pour avoir, onze jours plus tôt, déposé une bombe à retardement dans l'usine à gaz du Hamma. Les conditions de ce procès et de cette exécution — « l'affaire Yveton » — donnèrent lieu par la suite à une profonde réprobation. M. Mitterrand a été ministre d'Etat, garde des sceaux dans le cabinet Guy Mollet de février 1956 à juin 1957.

● *Un membre du comité fédéral du P.C.F. de Paris*, M. Hassan Bouakra, qui avait adhéré au parti communiste en 1969, a adressé à celui-ci une lettre de démission (publiée dans l'hebdomadaire *Sans frontière* daté 3-9 janvier), dans laquelle il écrit notamment : *« Cette campagne* [du P.C.F. sur l'immigration], *je ne lui trouve qu'une explication électoraliste : si le parti a perdu entre 16 % et 24 %* [de ses voix] *dans les banlieues, c'est dû au « trop-plein » d'immigrés. »*

« Cela ne les intéresse pas »

Après la mise à sac, la veille de Noël, d'un foyer de travailleurs migrants à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) par une équipe municipale en présence d'élus dont le maire, M. Paul Mercieca (P.C.), toute la classe politique du département est agitée. Le conseil général va d'ailleurs consacrer le 12 janvier une session extraordinaire au logement des travailleurs immigrés.

Si les remous provoqués sont bien visibles chez les militants et les sympathisants, qu'en est-il dans les couches plus profondes de la population de Vitry ?

Au hasard de rencontres qui ne sauraient avoir valeur de sondage, les habitants semblent se partager en deux catégories : ceux qui ne veulent pas savoir et ne veulent pas répondre et ceux qui, révoltés par cette affaire, désapprouvent la mairie.

« Qui va payer ? »

Le mur de silence des premiers se lézarde vite devant l'insistance. Et ils sont rares ceux qui, comme M. X... (un homme qui juge trop compromettant de donner même ses initiales), répondent sans appel : *« Ces choses là ne m'intéressent pas »*. On préfère se retrancher derrière une *« neutralité »* un peu honteuse. *« Les élus ont leur opinion. Je pense que ce n'est pas aux habitants d'intervenir. (...) Non, ce n'est pas un acte raciste »*, ou des excuses : *« J'étais en vacances »*, *« Je n'ai pas eu le temps d'éplucher cette affaire ; je ne sais même pas où se trouve ce foyer »*. Maintenant, le dossier est fermé, on n'en parle plus, comme si cela ne s'était jamais passé. Seul un couple de personnes âgées prendra la défense du maire et de lui seul : *« Cela n'est pas possible ! C'est un brave homme ; il fait tout pour les vieux. »*

La réaction des travailleurs migrants obéit à la logique de la prudence. A en croire une Algérienne Mlle A. R., *« cela ne les intéresse pas. »*

La mauvaise conscience ou la crainte rendent peu loquace. Le sentiment de révolte, lui, délie les langues. Si les travailleurs migrants sont unanimes pour condamner le sabotage du foyer par la mairie, leur opinion se nuance parfois de considérations qui n'atténuent en rien la dureté de leur jugement.

« A Vitry, il y a trop de migrants, il y a une jeunesse spéciale ; la ville a eu tort. Elle a exagéré. Que les gens soient blancs ou de toutes les autres couleurs, il faut les respecter (...). C'est une affaire politique, mais je ne sais pas exactement à quel niveau. » « L'action du maire de Saint-Maur de mettre les Maliens dans un foyer à Vitry est inadmissible. Il y a déjà assez de problèmes, mais le sabotage du foyer par le maire et les employés municipaux est scandaleux. C'est du racisme. C'est la réponse du maire de Vitry à celui de Saint-Maur. »

« Comment approuver un tel acte, qu'il ait eu lieu à Vitry ou ailleurs. Apparemment, les structures d'accueil existaient au foyer ; alors il fallait loger ces pauvres gens. Il n'y avait pas à leur en interdire l'accès. Il y a beaucoup d'étrangers à Vitry, mais ce que nous venons de voir est en complète contradiction avec les théories du P.C. et de la C.G.T., avec leur politique, avec leurs récriminations. C'est un acte de racisme et politique. On s'est servi de ces pauvres gars pour embêter l'autre municipalité. Ils ont servi de prétexte et se sont retrouvés entre le marteau et l'enclume. »

Maintenant, certains se demandent : *« Qui va payer les dégâts ? Comment la municipalité va y faire face quand on va lui tomber sur le poil ? »*

FRANCIS GO'

La fédération d'Ille-et-Vilaine du P.C. s'oppose à la construction d'un centre islamique à Rennes

De notre correspondant

Rennes. — Le projet de création d'un centre culturel islamique, adopté à l'unanimité par le conseil municipal de Rennes le 28 avril dernier, pourrait provoquer une profonde cassure au sein de la municipalité d'union de la gauche, après la décision, prise le vendredi 9 janvier par la fédération départementale du parti communiste et soutenue par les élus municipaux communistes (ceux-là mêmes, donc, qui avaient approuvé le projet), de s'opposer à cette réalisation.

Jusqu'alors, l'opposition au projet émanait uniquement des riverains du quartier concerné, réunis depuis le mois de juin dans une association de résidents qui compte quelque trois cents membres. Cette association avance comme arguments l'insuffisance du nombre de parkings et la préservation des espaces verts dans ce secteur, fortement urbanisé.

Deux autres raisons expliquent le mécontentement des riverains, dont certaines déclarations manifestent parfois des relents de racisme : un sentiment de peur face au risque d'une arrivée massive d'immigrés dans ce nouveau quartier et la crainte de voir la valeur des appartements baisser de façon sensible, dans un secteur où les résidents sont en majorité copropriétaires.

Jeudi soir 8 janvier, lors de la présentation publique de la maquette et des plans du bâtiment devant environ quatre cents personnes, le maire de Rennes, M. Edmond Hervé (P.S.), a eu bien des difficultés à se faire entendre en raison des cris hostiles de la moitié des participants. Le projet, d'un coût d'un million et demi de francs financé pour moitié par la ville et pour moitié par l'Etat, prévoit la construction, autour d'une cour rectangulaire, de quatre bâtiments : deux salles de réunion, un bureau et un local d'enseignement.

L'opposition à ce projet est devenue politique, vendredi, avec la prise de position de la fédération départementale du P.C. *« Dans cette affaire, les dés sont pipés*, a déclaré M. Michel Collet, secrétaire de la fédération d'Ille-et-Vilaine. *Il s'agit en fait de construire, avec les deniers publics, un centre de culte islamique comprenant une mosquée et une école coranique. Cela n'est ni conforme à la tradition républicaine de séparation de l'Eglise et de l'Etat ni aux intérêts sociaux et culturels des travailleurs français et immigrés. Nous sommes contre les ghettos H.L.M. et contre les ghettos culturels. »*

Mettant directement en cause le maire socialiste, auquel il reproche de n'avoir pas précisé la finalité de cet équipement lors de la présentation du dossier devant le conseil municipal, en avril dernier, M. Collet ajoute : *« Nous ne sommes pas surpris des réactions racistes, séquelles des guerres coloniales, dans lesquelles le parti socialiste a eu une responsabilité non négligeable. »*

Le maire de Rennes rappelle que la ville verse chaque année plusieurs dizaines de milliers de francs aux Eglises, qu'elle a mis un local à la disposition de la communauté israélite et que cela n'a provoqué aucune réaction. *« La laïcité*, dit-il, *consiste à respecter les différences et à donner à chacun la possibilité de vivre sa culture. Une prétendue laïcité dogmatique antireligieuse ne relève pas de la conception humaniste que nous avons de cette philosophie. »* Pour le maire de Rennes, *« il n'est pas question de revenir sur une décision qui fait honneur au conseil municipal. »* On compte, à Rennes, quelque trois mille musulmans.

CHRISTIAN TUAL.

En Inde

L'accord sur la construction par Pechiney d'une usine d'aluminium porte sur 6,8 milliards de francs

Un an après le voyage de M. Giscard d'Estaing en Inde, le projet de construction par Pechiney d'un complexe d'aluminium sur la côte orientale de ce pays se concrétise : l'accord a été signé, vendredi 9 janvier, à New-Delhi. L'ensemble, qui comprend l'ouverture d'une mine de bauxite, la construction d'une usine d'aluminium et celle d'une usine d'électrolyse de l'aluminium, coûtera 1,5 milliard de dollars, soit 6,8 milliards de francs. Ce contrat, dont le montant est à souligner, prend toute son importance par l'ampleur de l'apport technologique de la firme française, de l'ingénierie de base à l'exploitation industrielle (pendant trois ans pour les usines) en passant par la formation du personnel.

De notre correspondant

New-Delhi. — Lors de la visite en Inde du président Giscard d'Estaing, en janvier 1980, avaient été signés plusieurs protocoles d'accord, dont celui sur le complexe d'aluminium de l'Orissa, Etat situé sur la côte est du pays, au sud du Bengale. Il s'agissait d'un vaste programme de production d'aluminium, dont la France devait être le chef de file technique, industriel et financier. A l'époque, M. Deniau, alors ministre du commerce extérieur, avait qualifié ce programme de « projet-phare » de la coopération bilatérale entre les deux pays.

C'est le vendredi 9 janvier, à New-Delhi, qu'a été signé, après plusieurs mois de négociations, le contrat final entre la société française aluminium Pechiney, filiale de Pechiney Ugine Kuhlmann, et son partenaire indien, la société d'Etat National Aluminium Company. Au terme de cinq années d'études et de travaux, le complexe ainsi mis en place doit extraire, chaque année, 2 400 000 tonnes de bauxite, d'où seront tirées 800 000 tonnes d'alumine, avec lesquelles on produira, en 1987, 218 000 tonnes d'aluminium, un chiffre supérieur à l'actuelle production indienne, qui se situe autour de 200 000 tonnes.

En 1979-1980, l'Inde a importé 76 000 tonnes d'aluminium, ce qui a représenté, pour ce pays, une sortie de devises égale à 1,1 milliard de roupies (1).

Le financement de ce projet, dont le montant global s'élève à 1,5 milliard de dollars (il s'agit du plus important investissement jamais réalisé en Inde dans le domaine des métaux non ferreux), sera assuré, d'une part, par un effort du Trésor français de 400 millions de dollars (moitié crédits à l'exportation, moitié crédits de gouvernement à gouvernement), d'autre part par un prêt en eurodevises d'un montant de 680 millions de dollars accordé par un consortium de banques françaises (la B.N.P., la Société générale et la Bank of America - Paris), auquel se joindra la Central Bank of India. Le reste sera apporté par le gouvernement indien.

Dans les milieux économiques français, la signature de ce contrat est considérée comme un « événement capital », d'une part en raison du montant des sommes investies, d'autre part par la mise en œuvre, en Inde, d'une technologie française de pointe. Tout en soulignant l'importance de l'effort financier consenti par la France, on relève que ce projet aura des retombées positives sur l'industrie française (achat de matériel), et on observe qu'autour du pôle de développement ainsi créé en Orissa devraient s'installer d'autres usines qui utiliseront l'aluminium produit.

PATRICK FRANCÈS.

(1) Une roupie : environ 0,60 franc.

En Grande-Bretagne

Le rapport de la commission, favorable au renforcement des pouvoirs de la police suscite une vive controverse

De notre correspondant

Londres. — Après trois ans de travaux, une commission royale d'enquête chargée de préparer une révision de la procédure d'instruction criminelle datant de 1845 a publié ses recommandations, qui ont été immédiatement et vigoureusement critiquées par les parties intéressées. Inspirées par le désir de maintenir un équilibre entre le droit des suspects à être protégés et celui de la communauté à prévenir et réprimer les crimes, les suggestions de la commission ont déçu à la fois ceux qui estiment encore insuffisants les pouvoirs de la police, et ceux qui les jugent, au contraire, menaçants pour les libertés individuelles. Au demeurant, le gouvernement puis le Parlement ne se prononceront pas avant longtemps sur ces propositions.

En fait, ce rapport prône une extension réelle des pouvoirs de la police, même si certaines demandes présentées par ses dirigeants ont été rejetées, dont l'extension de la garde à vue à soixante-douze heures ou la généralisation de la prise d'empreintes digitales. Néanmoins, la commission recommande que toute personne suspectée « raisonnablement » d'avoir commis un crime ou un délit passible d'emprisonnement, puisse être arrêtée sans mandat et maintenue en détention dans une limite de vingt-quatre heures.

Le problème des aveux

Jusqu'à présent, une arrestation sans mandat concernait seulement les auteurs supposés de crimes ou délits passibles de cinq ans d'emprisonnement au moins.

Dans le cas de crimes ou délits « graves » (le critère de gravité est apprécié largement, pour inclure, outre les actes de terrorisme, les assassinats et les vols à main armée, les viols ou tentatives de viol, la corruption, le chantage), la police pourra obtenir d'un magistrat, en faisant valoir ses raisons, l'extension de ce délai de vingt-quatre heures, à l'issue duquel le suspect devra être obligatoirement traduit devant un tribunal appelé à statuer sur son inculpation éventuelle.

Le droit des suspects à l'assistance d'un avocat est confirmé, sauf dans les cas où la police estime que le recours à un défenseur compromettrait l'enquête en cours. D'autre part, les aveux, même obtenus de façon irrégulière, continueront d'être admis par un tribunal (sauf dans les cas où la police se serait comportée *« de manière dégradante et inhumaine »*), mais ce dernier doit être informé des conditions dans lesquelles ces confessions ont été recueillies. Mais les critiques du rapport soulignent que cette disposition ne protégera pas suffisamment les suspects handicapés mentaux, les jeunes peu éduqués, appartenant aux minorités ethniques.

Sans doute pour compenser cette extension des pouvoirs policiers, la commission spécifie les cas où la police doit, « par nécessité », procéder à une arrestation : refus du suspect de décliner son identité, répétition ou poursuite d'un délit, recherche de preuves, etc. Elle recommande, d'autre part, d'imposer aux policiers qu'ils consignent, par écrit ou au besoin sur une bande magnétique, les raisons de son arrestation à un suspect, qui pourra les contester. De même, les conclusions de tous les interrogatoires devront êtres enregistrées. Enfin, la commission suggère l'élaboration d'une sorte de « code de l'interrogatoire », de nature à protéger les suspects contre certains abus.

Mais la critique majeure faite au rapport est qu'il ne prévoit aucun changement au système laissant aux autorités policières la responsabilité exclusive de rechercher — et éventuellement de punir — les abus commis par leurs propres agents. Aucun renforcement des pouvoirs du bureau des plaintes (l'organisme auquel peuvent s'adresser ceux qui s'estiment victimes d'abus policiers) n'est suggéré.

En revanche, la commission recommande une innovation qui semble être accueillie partout favorablement. Il s'agit de retirer à la police la responsabilité des poursuites pour la confier à des « Crown prosecutors » (*« procureurs de la Couronne »*). Le rôle de la police serait ainsi limité à l'enquête et à la préparation du dossier sur laquelle ces procureurs auraient à se prononcer. Mais dans quelle mesure ces nouveaux fonctionnaires, ayant des fonctions voisines de celles de juge d'instruction, et soumis à une administration contrôlée par les autorités policières et judiciaires, sauront-ils garder toute leur indépendance ?

HENRI PIERRE.

Le numéro du « Monde » daté 10 janvier 1981 a été tiré à 546 853 exemplaires.